

4. Mise en place d'un environnement des entreprises ouvert et non discriminatoire

Les institutions fondamentales de l'économie turque subissent une refonte totale depuis le début du présent millénaire, sous l'effet de deux éléments. En premier lieu, le Programme national de convergence économique avec l'acquis communautaire, qui a été adopté après la reconnaissance officielle de la Turquie comme candidate à l'adhésion lors du sommet d'Helsinki de 1999, a exigé de vastes réformes des dispositions applicables dans les secteurs suivants : politique monétaire, politique de la concurrence, réglementation du marché du travail et régime des infrastructures. Parallèlement, l'accord de confirmation conclu avec le FMI en 1999 et renforcé par un deuxième programme après la crise de 2000-01¹ s'est traduit par une complète restructuration des organismes de gestion du budget et de la dette publique et par de profonds ajustements dans le secteur des entreprises publiques.

Une transformation connexe d'une aussi grande ampleur a eu lieu dans le secteur bancaire. Le volume très élevé des créances douteuses des banques publiques et privées avait accentué le choc budgétaire 2000-01, le gouvernement ayant alors contracté un endettement supplémentaire de plus de 25 pour cent du PIB pour nettoyer les bilans des banques. Les fortes pressions sur les finances publiques ont également enclenché d'importantes réformes de la sécurité sociale (encore en cours) et des aides à l'agriculture. Pour attirer davantage d'investissements directs internationaux par des opérations de privatisation et par la création de nouvelles unités de production, le régime de l'investissement étranger a été lui aussi profondément modifié.

La plupart de ces réformes sont maintenant en place². Le tableau 4.1 résume les vastes changements intervenus dans les secteurs suivants : institutions de politique monétaire et budgétaire, marchés de produits, marchés agricoles, marchés de capitaux, marché du travail, infrastructures et réglementation de l'investissement étranger.

Le nouveau cadre institutionnel :

- améliore très nettement la stabilité et la prévisibilité de la politique macroéconomique ;

Tableau 4.1. Principales réformes structurelles, 2001-04

Date	Action	Principales caractéristiques	Effets
Politique monétaire			
2001	Amendements à la loi relative à la Banque centrale	<ul style="list-style-type: none"> – La stabilité des prix est désormais l'objectif prioritaire de la Banque centrale. – L'indépendance de la Banque centrale est établie au niveau institutionnel, opérationnel et financier, et au niveau du personnel. – La Banque centrale n'accordera pas d'avances de trésorerie ou de crédits au Trésor ou à d'autres établissements publics. 	Forte désinflation, de 54 % en 2001 à 45 % en 2002 et 25 % en 2003. Les intervenants sur le marché prévoient une inflation de 11 % pour la fin 2004 et une inflation à un seul chiffre en 2005.
Politique budgétaire			
2003	Loi sur la gestion et le contrôle des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> – Cadre budgétaire pluriannuel. – Classification fonctionnelle et budgétisation axée sur les résultats. – Établissement de comptes consolidés des administrations publiques. 	Le processus budgétaire sera géré selon les meilleures pratiques internationales, avec notamment l'établissement, l'exécution, la vérification et la clôture des comptes. Initialement prévue pour 2005, la mise en œuvre de ce dispositif commencera en 2006.
2002	Loi sur le financement du secteur public et la gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> – Les emprunts annuels du secteur public sont plafonnés par l'objectif relatif au déficit du budget consolidé. – Les emprunts à l'étranger du secteur public et des entités quasi-budgétaires sont soumises à l'autorisation du Trésor. – Les garanties du Trésor sont plafonnées par la loi de finances. – Établissement de rapports trimestriels et annuels sur la gestion de la dette publique. 	Le montant total, la composition et le coût du service de la dette publique deviendront transparents. Le rapport ne couvre pas encore la dette implicite au titre des retraites, la dette non garantie des entreprises d'État et des communes, ou les engagements de garantie mesurés en termes de droits constatés.
Politique fiscale			
2002	Loi relative à une taxe spéciale sur la consommation	<ul style="list-style-type: none"> – Plusieurs impôts indirects sont consolidés dans une taxe spéciale sur la consommation applicable au taux unique de 18 % (outre les trois taux de TVA). 	Le système d'imposition indirecte qui représente l'essentiel de la charge fiscale a été simplifié en ce sens que son assiette a été élargie et son rendement accru.

Tableau 4.1. Principales réformes structurelles, 2001-04 (suite)

Date	Action	Principales caractéristiques	Effets
2003	Amendements aux lois concernant l'impôt sur le revenu, les zones franches et les incitations régionales, et les ajustements relatifs à l'inflation	<ul style="list-style-type: none"> – Le système d'imposition des sociétés est simplifié : <ul style="list-style-type: none"> • taux unique de 33 % ; • abattement unique pour investissement de 40 % ; • autorisation de procéder à des ajustements en fonction de l'inflation ; et • incitations régionales simples et transparentes. 	La complexité et l'instabilité du système d'imposition des sociétés ont été réduites, ainsi que le risque d'incitations discrétionnaires et de distorsions.
Marchés de produits			
1996	Accord avec l'UE relatif à une union douanière		Les marchés des produits manufacturés ont été totalement intégrés à ceux de l'UE. Dans les secteurs des services et des produits agricoles, le processus d'intégration a démarré. Le volume des échanges de biens avec l'UE est passé de 18.5 milliards USD en 1994 à 46.5 milliards USD en 2002, et 60 % de l'ensemble des échanges sont effectués avec des pays européens.
1994-97	Adoption de la loi sur la concurrence (1994) et entrée en activité de l'Autorité chargée de la politique de la concurrence (1997)	<ul style="list-style-type: none"> – Le cadre de la politique de la concurrence et le dispositif nécessaire à son application sont conformes à la législation de l'UE. 	L'Autorité chargée de la politique de la concurrence (RK) intervient sur les marchés des biens, des services et des infrastructures et dans les opérations de privatisation. Nombre annuel de cas réglés : 14 en 1997, 446 en 1999, 448 en 2003.

Tableau 4.1. Principales réformes structurelles, 2001-04 (suite)

Date	Action	Principales caractéristiques	Effets
Marchés du travail			
2003	Nouveau Code du travail	<ul style="list-style-type: none"> – La législation relative à la protection de l'emploi est conforme aux recommandations de l'OIT et s'applique à toutes les entreprises de plus de 30 salariés (la législation antérieure de 2002 s'appliquait aux entreprises de plus de 10 salariés). – Des formes flexibles d'emploi (emploi temporaire, emploi à temps partiel, agences d'intérim et emplois contractuels) sont prévues par la loi. – Les règles relatives à la durée du travail et aux heures supplémentaires sont assouplies par l'allongement des périodes sur lesquelles sont calculées les moyennes. – Les droits sociaux et les droits des deux sexes sont précisés. 	Le nouveau Code a été approuvé par les organisations patronales et syndicales qui ont reconnu qu'il instituait un « juste » équilibre entre les objectifs de flexibilité et de protection. Néanmoins, il est nécessaire de faciliter le travail proposé par les agences d'intérim, le travail temporaire et le travail contractuel.
2000	Système d'assurance-chômage	<ul style="list-style-type: none"> – Après 20 mois de cotisations, les travailleurs peuvent bénéficier d'allocations de chômage équivalant à 50 % du salaire moyen des quatre derniers mois, et ce pendant six mois. Les prestations sont liées à la participation des intéressés à des programmes de recyclage. 	Les premiers bénéficiaires ont reçu des indemnités de chômage à partir de 2001. La flexibilité du marché du travail s'est améliorée dans la mesure où l'on a pris en compte les expériences d'autres pays de l'OCDE pour concevoir le système.
Marchés financiers			
2000	Création d'un système indépendant de surveillance du système bancaire	<ul style="list-style-type: none"> – L'Agence de réglementation et de supervision bancaires ainsi que le Fonds d'assurance des dépôts d'épargne constituent une structure réglementaire indépendante. 	Une surveillance prudentielle indépendante a été mise en place conformément aux normes internationales mais a dû faire face à une grave crise bancaire dans les six mois qui ont suivi.

Tableau 4.1. Principales réformes structurelles, 2001-04 (suite)

Date	Action	Principales caractéristiques	Effets
2000-01	Loi sur les banques du secteur public	<ul style="list-style-type: none"> – Recapitalisation des banques publiques au moyen de titres du Trésor pour compenser leurs pertes liées à leurs obligations de services. – Seules les pertes dues à des obligations de services explicitement financées sur le budget de l'administration centrale sont autorisées pour les banques du secteur public. – La structure de gouvernance des banques est modifiée et la composition de leur capital simplifiée pour permettre la privatisation. 	Le nouveau cadre a sensiblement réduit les interventions politiques directes dans les décisions de prêts des banques Ziraat (agriculture) et Halk (PME). Néanmoins, ces établissements restent assujettis à des influences politiques tant qu'ils ne sont pas privatisés.
2001	Programme de restructuration du secteur bancaire privé	<ul style="list-style-type: none"> – Les banques privées ont fait l'objet d'un contrôle détaillé par l'Agence de réglementation et de supervision bancaires, des recapitalisations ont été demandées et les institutions fragiles ont été reprises par le Fonds d'assurance des dépôts d'épargne. – Les risques en matière de crédit, de taux de change et de taux d'intérêt affectant les normes de fonds propres ont été examinés de manière plus détaillée que ne l'exigent les règles Bâle I (et sont plus conformes avec les toutes nouvelles règles Bâle II). 	Le renforcement de la surveillance s'est révélé rapidement efficace face aux graves risques de dérapage qui avaient marqué les années 90. Néanmoins, des progrès supplémentaires seront nécessaires face à des risques plus subtils (inadéquation des fonds propres « libres », risques liés au crédit à la consommation, etc.).
2001-04	« Approche d'Istanbul » pour la restructuration des sociétés	<ul style="list-style-type: none"> – Des emprunteurs industriels de grande et petite taille se sont trouvés en difficulté après les chocs de 2000-01 au niveau du taux d'intérêt et du taux de change et se sont vus accorder la possibilité de rééchelonner leur dette si les fondamentaux étaient solides. Les prêts à court terme peuvent être reconduits pendant 8 ans au maximum. 	Un total de 5.7 milliards USD de prêts à 326 entreprises (217 grandes entreprises et 109 petites entreprises) ont été rééchelonnés avec succès. Néanmoins, il est à craindre qu'un certain nombre de prêts rééchelonnés concernent des actifs véritablement improductifs.
2003	Règles relatives à l'établissement de rapports financiers et au gouvernement d'entreprise publiées par le Conseil des marchés financiers	<ul style="list-style-type: none"> – Les entreprises qui émettent des titres négociables sont assujetties aux normes IFRS (anciennement IAS), sous réserve de vérification par des professionnels. Les entreprises sont tenues d'indiquer la mesure dans laquelle elles se conforment aux directives du Conseil des marchés de capitaux relatives au gouvernement d'entreprise conformément aux principes de l'OCDE. 	

Tableau 4.1. Principales réformes structurelles, 2001-04 (suite)

Date	Action	Principales caractéristiques	Effets
2003	Création de fonds de retraite privés	– Des fonds volontaires de retraite privés sont autorisés et bénéficient d'incitations fiscales.	80 millions USD ont été accumulés sur des fonds privés de retraite en moins d'un an. Ces fonds devraient se traduire à long terme par des investissements sur la Bourse d'Istanbul.
Investissement direct étranger			
2003	Loi relative aux investissements directs étrangers	– Les procédures d'examen et de pré-autorisation des projets d'IDE ainsi que le seuil d'investissement minimum (c'est-à-dire 50 000 USD par partenaire étranger) sont supprimées, et le principe d'égalité de traitement avec les entreprises intérieures est posé.	
2003	Amendements au droit commercial	– Les différentes étapes de l'enregistrement des entreprises sont repensées et simplifiées pour assurer un traitement identique à l'IDE et aux entreprises intérieures.	Le nombre d'étapes du processus d'enregistrement a été ramené de 19 à 3.
2003	Amendements aux lois relatives à l'emploi d'étrangers, à l'enregistrement des titres de propriété et aux marchés publics	– Des salariés étrangers peuvent être embauchés au moyen d'une procédure simplifiée. Les entreprises d'IDE sont incluses dans la définition des soumissionnaires intérieurs pour les marchés publics et des personnes étrangères peuvent acheter des biens immobiliers en Turquie sur la base de la réciprocité.	Il est désormais plus facile aux entreprises d'IDE et aux entreprises locales d'embaucher des personnels étrangers.
Infrastructures			
2001	Loi relative au marché de l'électricité, qui doit être appliquée par une Autorité indépendante chargée de la régulation du marché de l'énergie (EPDK)	– Création d'un marché compétitif de l'électricité, conformément aux règles de l'UE. Les consommateurs éligibles peuvent choisir leur fournisseur et négocier librement leurs tarifs ou produire eux-mêmes leur énergie.	Les cadres réglementaires et opérationnels du marché de l'électricité doivent être encore précisés pour assurer une ouverture effective à la concurrence. Les consommateurs éligibles ne peuvent pas importer d'électricité et TETAS conserve la gestion monopolistique de l'ensemble de l'offre existante. L'auto-génération d'énergie par des utilisateurs groupés et les licences indépendantes de production d'énergie sont les principaux mécanismes disponibles pour l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de la production d'électricité.

Tableau 4.1. Principales réformes structurelles, 2001-04 (suite)

Date	Action	Principales caractéristiques	Effets
2001	Loi relative au marché du gaz naturel, qui doit être appliquée par le PDK	<ul style="list-style-type: none"> – Le marché du gaz naturel sera ouvert à la concurrence et les contrats exclusifs à long terme d'achat de gaz auprès du monopole national seront délégués à des soumissionnaires privés. 	Le nouveau cadre légal concernant le gaz naturel est favorable à la concurrence mais les conditions réglementaires et opérationnelles d'une concurrence effective doivent être précisées.
2000	Loi sur les télécommunications qui doit être mise en œuvre par une Autorité indépendante des télécommunications (TK)	<ul style="list-style-type: none"> – Le marché intérieur des télécommunications fixes est totalement ouvert à la concurrence depuis 2004, de nouvelles licences étant délivrées par l'Autorité chargée des télécommunications. L'accès de tiers à des facilités essentielles (les boucles locales qui constituent des monopoles naturels) est libéralisé. – TurkTelekom (opérateur national en place) opérera dans le cadre d'un accord de contrat avec le ministère des Transports et des Communications fixant ses obligations au niveau de la concession. 	Trois fournisseurs opèrent déjà sur le marché des communications mobiles. Le cadre réglementaire doit encore être précisé pour l'ouverture effective de l'ensemble du secteur à la concurrence. Des licences ont été accordées sur le marché des télécommunications en ligne fixe, mais il n'existe pas encore d'autres fournisseurs sur ce compartiment du marché. Les obligations de service public de TurkTelekom n'ont pas encore été totalement précisées et leur financement par subventions croisées avec les recettes provenant des entreprises n'a pas encore été remplacé par un financement direct. Les réglementations tarifaires applicables à partir de janvier 2004 réduisent ces financements croisés.
2004	Loi sur la privatisation de Turk Telekom	<ul style="list-style-type: none"> – Le précédent plafond de 45 % imposé à la présence de capitaux étrangers dans le capital de TurkTelekom est supprimé. Le plafond actuel est de 95 %. 	TurkTelecom pourrait être privatisé en tant que puissant monopole en place. Il peut désormais être repris par des capitaux étrangers.
2001/03	Modification de la loi sur l'aviation civile	<ul style="list-style-type: none"> – Les tarifs intérieurs des opérateurs licenciés sont libéralisés et de nouvelles compagnies sont autorisées sur plusieurs liaisons intérieures. 	De nouveaux opérateurs sont entrés sur les principales liaisons intérieures et les tarifs ont diminué en termes réels de 60 % entre 2002 et 2004.

Tableau 4.1. Principales réformes structurelles, 2001-04 (suite)

Date	Action	Principales caractéristiques	Effets
Agriculture			
2001	Réforme des subventions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> – Les subventions à la production agricole (soutien des prix d'achat) et aux intrants (notamment les combustibles, les engrais et les aides aux prêts) sont progressivement supprimées et remplacées par des soutiens directs de revenu aux agriculteurs. – Les offices d'achat et de commercialisation des produits agricoles qui fonctionnaient antérieurement avec des garanties du Trésor sont désormais indépendants. – Le régime des échanges agricoles se rapproche progressivement des règles applicables dans le cadre de l'UE (ce qui implique une <i>réduction</i> de la protection sur le marché turc). 	<p>Les subventions aux intrants ont été très fortement réduites entre 2001 et 2003. Néanmoins, pendant la même période, le soutien des prix de marché a été augmenté, les prix intérieurs protégés n'ayant pas suivi la baisse internationale des prix. Globalement, les estimations des aides à la production ont atteint 17 %, ce qui est encore nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE (31 %).</p> <p>En 2002, 70 % des agriculteurs éligibles ont bénéficié de paiements de soutien direct des revenus, les dédommageant ainsi pour l'essentiel des pertes de recettes induites par la réforme.</p>

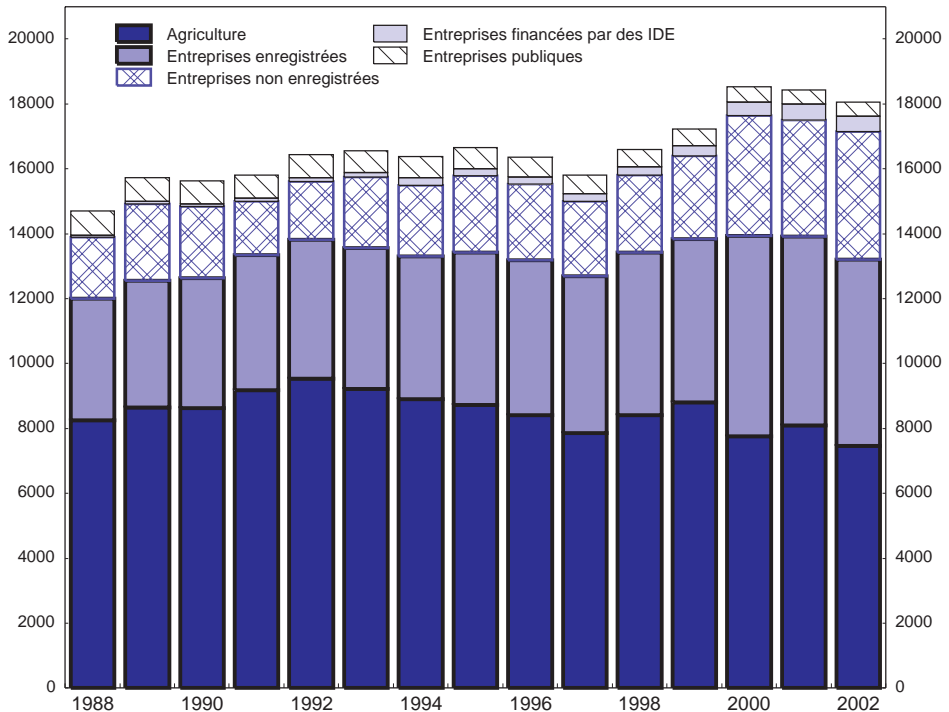
- rend possible une rationalisation en profondeur des dépenses publiques et des services publics ;
- assure un meilleur fonctionnement des marchés de capitaux et du marché du travail ;
- intensifie la concurrence, notamment celle qui s'exerce dans les infrastructures de réseau et dans les entreprises étrangères ;
- réduit les subventions agricoles et les remplace par des aides directes au revenu ;
- accroît les possibilités d'entrée et de production dans tous les segments des marchés et devrait ainsi créer progressivement pour les entreprises des conditions similaires à celles observées au niveau international, en diminuant encore la prime de risque liée à l'activité en Turquie.

On passera en revue dans le présent chapitre les principales caractéristiques de l'environnement actuel des entreprises, les conséquences à attendre des réformes en cours et les mesures qui restent à prendre dans cinq grands secteurs : i) les entreprises nationales enregistrées ; ii) les entreprises à capitaux étrangers ; iii) les activités informelles ; iv) les entreprises économiques d'État ; et v) l'agriculture (graphique 4.1). Jusqu'aux réformes récentes, les activités relevant de ces secteurs étaient soumises à des réglementations plutôt strictes et à des régimes fiscaux disparates. Les réformes sont de nature à harmoniser les conditions d'exercice et la fiscalité sous l'effet d'une concurrence plus loyale, d'un accès plus égal aux marchés de facteurs et d'une allocation plus libre des ressources à leurs utilisations les plus efficaces. Malgré tout, de nouvelles réformes paraissent nécessaires pour qu'un tel environnement plus harmonisé crée en outre suffisamment d'emplois. Une décision positive de l'Union européenne pour le démarrage de négociations d'adhésion pourrait donner une impulsion supplémentaire à l'investissement direct étranger (IDE) et à l'investissement en général.

Croissance du secteur des entreprises nationales enregistrées

Même si elles emploient moins d'un tiers des travailleurs, les entreprises nationales enregistrées du secteur formel sont l'un des piliers de l'économie turque. Ce secteur emploie l'essentiel des travailleurs qualifiés du secteur privé, connaît un niveau relativement élevé de productivité, pèse d'un grand poids dans le PIB, réalise la plupart des exportations et acquitte la majeure partie de l'impôt. Les entreprises concernées se conforment à la plupart des dispositions législatives, réglementaires et fiscales qui régissent les activités économiques. Elles sont néanmoins susceptibles de sous-déclarer les rémunérations et les bénéfices vu les taux très élevés de cotisations sociales, et également d'avoir pour sous-traitants des entreprises du secteur informel. En 2003, l'organisme central de planification, en coopération avec l'Union turque des chambres de commerce et de l'industrie, a recensé quatre difficultés essentielles rencontrées par les

Graphique 4.1. Les cinq segments des activités de production
Emploi, en milliers



Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE sur la base de données de l'Institut national de statistiques (DIE).

entreprises du secteur formel. Ces difficultés, qu'on commentera maintenant, ont trait aux domaines suivants³ :

- les marchés de capitaux et les conditions de financement (fortes primes de risque et phénomène d'éviction par l'emprunt public) ;
- la concurrence inégale de la part du secteur informel (en particulier, pour ce qui est de la réglementation du travail et du coût de l'emploi) ;
- les limites de capacité et les prix élevés dans les services d'infrastructure ;
- un impôt sur les sociétés instable et imprévisible.

Les réformes structurelles en cours s'attaquent à un grand nombre de ces problèmes. Toutefois, il faudra du temps pour qu'elles produisent tous leurs effets et, si l'on veut qu'il y ait véritablement égalité des chances, elles devront être mises en œuvre dans leur totalité et de façon cohérente.

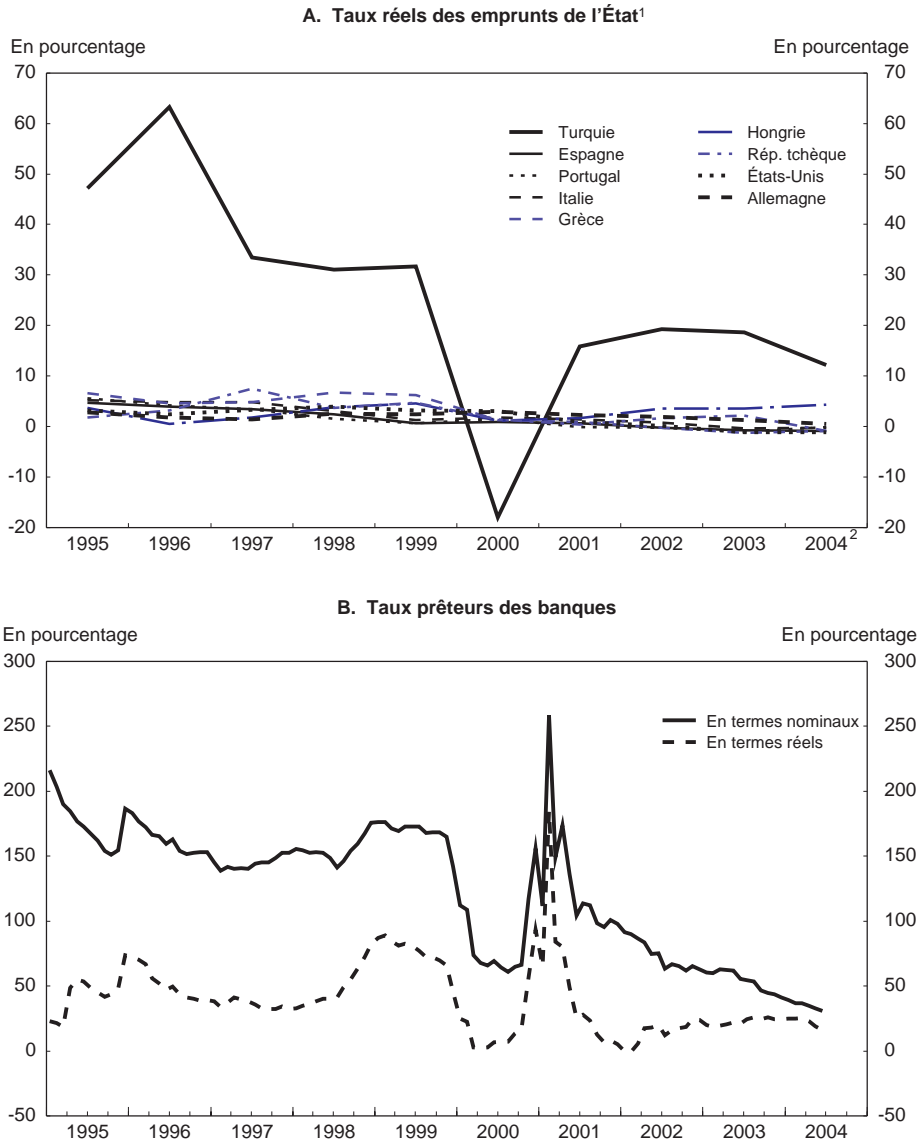
Financement de l'investissement

La première difficulté pour le secteur des entreprises turques est son coût de financement extrêmement élevé. Tout en étant en baisse, il reste bien supérieur au niveau international (graphique 4.2). La principale raison des taux d'intérêt élevés, qui évincent l'investissement des entreprises, est l'emprunt public massif⁴. De plus, l'instabilité macroéconomique et politique a augmenté la prime de risque pays⁵, ce à quoi ont également contribué les carences des entreprises mêmes du point de vue de leur gouvernance et des informations qu'elles publient. Enfin, l'inefficience d'un secteur bancaire morcelé⁶ et le poids des prélèvements fiscaux qui frappent l'intermédiation bancaire ont accru le coût des financements⁷.

Manifestement, il reste à faire en Turquie pour stabiliser les conditions macroéconomiques de la distribution de financements à long terme aux entreprises, aussi bien pour le crédit bancaire que pour l'apport de fonds propres. La poursuite de la désinflation, de moindres ponctions sur l'épargne intérieure, plus de confiance dans les données macroéconomiques fondamentales de la Turquie et une baisse des primes de risque devraient jeter les bases macroéconomiques de cette amélioration. De nouvelles réformes microéconomiques et institutionnelles dans le secteur des entreprises, notamment en intensifiant la restructuration et la concurrence dans les activités bancaires, en rendant plus lisible le gouvernement d'entreprise, en faisant en sorte que les comptes des sociétés cotées soient plus fiables, de même qu'un système juridique plus efficace, des procédures plus souples de gestion de l'insolvabilité et un régime plus stable pour l'impôt sur les sociétés, sont autant d'éléments qui devraient contribuer à faciliter le financement des entreprises, qui serait ainsi moins coûteux⁸.

À côté des déterminants macroéconomiques et structurels du coût du capital, un ensemble de pratiques particulières dans les domaines du crédit et de l'investissement ont faussé le coût effectif de financement des différents types d'entreprise. Surtout, le crédit intragroupe a été un facteur supplémentaire d'opacité et d'inefficience dans la distribution des prêts commerciaux. Une partie des pertes bancaires les plus importantes (et des coûts à la charge des pouvoirs publics) des années 90 est due à l'octroi de crédits intragroupe dans des conditions non rentables. Le programme de restructuration des banques engagé en 2001 (encadré 4.1) s'efforce de régler les problèmes complexes liés à ces crédits. Les autorités essaient de démêler, parmi les engagements intragroupe, ceux qui sont économiquement sains et ceux qui ne représentent que des créances improductives, afin de réduire ceux de la deuxième catégorie sans pénaliser ceux de la première⁹. Avant le programme de restructuration du secteur bancaire, un type similaire de mauvaise distribution du crédit faute de normes suffisamment rigoureuses avait pu être observé fréquemment dans les banques publiques, qui ont accordé beaucoup de prêts à « motivation politique ».

Graphique 4.2. Baisse des taux d'intérêt



1. Taux d'intérêt des bons du Trésor actualisés pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

2. Estimation de l'OCDE.

Source : OCDE.

Encadré 4.1. La restructuration des banques après la crise de 2001

L'un des principaux volets du Programme de restructuration du secteur bancaire de 2001 a été le renforcement des fonds propres des banques privées¹. Dans le cadre de ce programme, d'importantes mesures ont été prises pour consolider la structure du capital par l'apport de fonds propres des banques et pour limiter les risques de marché.

Vingt-cinq banques privées ont été soumises à un audit en trois phases. À l'issue de ces audits, les banques qui s'étaient révélées sous-capitalisées ont été contraintes d'augmenter leur capital, ce qu'elles ont fait. Avant cela, les risques de marché étaient pris en compte pour se prononcer sur l'adéquation des fonds propres. Les banques ont dû mettre en place des systèmes internes d'audit et de gestion des risques. De plus, une nouvelle réglementation a été adoptée pour empêcher une trop forte concentration des risques de crédit et pour aligner les bilans bancaires sur les normes comptables internationales. Les autorités de tutelle se sont efforcées de limiter les prises de participation des banques dans des filiales autres que des institutions financières, même sans réglementation impérative à cet égard.

En conséquence, le ratio total de fonds propres du secteur bancaire turc, calculé selon les règles de Bâle, est passé de 9.3 pour cent en 2000 à 30.9 pour cent à la fin de 2003. Le ratio de fonds propres des banques privées atteignait 23.5 pour cent à la fin de 2003, contre 19.6 pour cent en 2002. Cette amélioration s'explique essentiellement par les augmentations de capital des banques financées sur fonds propres, mais d'autres facteurs, notamment une plus grande qualité des actifs en vertu de l'« approche d'Istanbul » (voir le corps du texte), le raffermissement de l'environnement macroéconomique et le redressement de la rentabilité, et l'effet global de la réévaluation des actifs du fait de la mise en œuvre d'une comptabilité d'inflation, ont joué également un rôle. Le ratio de fonds propres des banques privées, tout en étant très sensiblement supérieur aux normes internationales, continue de faire l'objet d'une étroite surveillance de la part de l'Agence de réglementation et de supervision bancaires. Ce qui pose problème, c'est le niveau plus faible du ratio de « capital libre » du système bancaire, plus significatif sur le plan économique et qui a lui aussi tendu à s'améliorer ces derniers temps².

Actuellement, à la lumière de l'expérience acquise, les autorités publiques, compte tenu de leurs compétences, de leurs capacités et de leurs ressources, paraissent plus conscientes des risques du système et de ses points particulièrement vulnérables, et elles disposent désormais d'outils préventifs et curatifs plus efficaces. Le marché lui-même s'est doté de moyens opérationnels et d'instruments de gestion mieux à même de détecter les situations critiques, d'amortir les premiers effets d'un choc et d'éviter de graves conséquences.

Les attentats du 11 septembre ont constitué un test à cet égard. Vu leurs conséquences politico-militaires dans la région et ses confins, il s'agissait d'un choc « externe » auquel le système a bien résisté.

Encadré 4.1. La restructuration des banques après la crise de 2001 (suite)

Comme principal exemple de choc « interne », on citera les difficultés de l'*Imarbank*. Les véritables comptes de cette banque commerciale privée ont révélé, seulement sur intervention de l'Autorité de contrôle bancaire à l'automne 2003, une base de dépôts pour les opérations de détail qui n'était égale qu'au dixième des niveaux officiellement déclarés depuis plusieurs années. Si l'on tenait compte des dépôts effectifs non déclarés, *Imarbank* était l'un des établissements de dépôts les plus importants. Une crise de confiance aurait pu éclater, mais le système a su gérer les problèmes et éviter le chaos³.

Voici quelques-uns des résultats qui ont été obtenus depuis la crise :

- la « gestion des risques » a remplacé dans l'approche réglementaire la simple information sur les risques ;
- les banques en activité ont été recapitalisées à des niveaux satisfaisants ;
- les pertes des banques à capitaux publics dues à leurs obligations de service public ont été apurées par le Trésor ;
- vingt banques ont disparu du marché entre 1998 et 2002 par fusion, vente et liquidation directe (bien que la majorité de leurs créances douteuses n'ait pas encore été apurée) ;
- le ratio créances douteuses/prêts totaux a très nettement diminué⁴ ;
- la position de change ouverte du système est tombée à des niveaux inférieurs à ce qu'on peut considérer comme « spéculatif », ce qui n'était pas le cas avant la crise.

1. Pour rendre compte de la gestion de la crise bancaire par les autorités de tutelle, on s'est étroitement inspiré de Ilseven (2004).

2. Pour calculer le ratio de « capital libre », on exclut les investissements dans des sociétés apparentées, les immobilisations et la fraction non provisionnée des prêts improductifs (seulement 50 pour cent des prêts improductifs sont provisionnés sur fonds propres). Le ratio de capital libre dans le capital total est passé d'environ 2 pour cent en 2002 aux alentours de 48 pour cent en 2003, en partie – mais pas uniquement – du fait du rééchelonnement des prêts improductifs (voir note 4). La mise en place du dispositif d'adéquation des fonds propres Bâle II permettra de mesurer plus finement les actifs non liquides ou fragiles et de mieux évaluer l'adéquation des fonds propres (voir l'encadré 4.2).

3. Un rapport consacré à la faillite de l'*Imarbank* et aux enseignements qui s'en dégagent a été établi par un groupe d'experts internationaux et publié le 31 août 2004.

4. Le ratio prêts improductifs/prêts totaux est de l'ordre de 7 pour cent dans les banques privées et reste supérieur à 30 pour cent dans les banques publiques. Les prêts privés rééchelonnés dans le cadre de l'approche d'Istanbul ne sont pas classés dans les prêts improductifs, de sorte que le ratio peut être faussé dans le sens favorable.

Source : Ilseven (2004) ; Agence de réglementation et de supervision bancaires, réponse au questionnaire de l'OCDE, mars 2004.

Cette dernière décennie, les banques n'ont guère pratiqué les prêts commerciaux de pleine concurrence¹⁰. La part des titres publics dans l'actif total du système bancaire dépassait 60 pour cent au début des années 2000 et le placement de titres publics est devenu le savoir-faire essentiel des banques. De plus, l'échéance des crédits est également très courte, reflétant la structure analogue de l'épargne. Une telle composition des emplois et des ressources, à laquelle il faut ajouter une forte inflation et d'autres facteurs d'incertitude, a entravé le développement d'une gamme complète de services bancaires commerciaux en Turquie. Alors que pour les services aux consommateurs le savoir-faire commercial et les infrastructures semblent n'avoir rien à envier aux autres pays de l'OCDE, voire sont d'un niveau supérieur dans certains domaines, les produits et services bancaires destinés aux entreprises demeurent bien plus limités. Le financement des investissements à long terme¹¹, le financement de projets et le financement de l'exportation restent marginaux et ne jouent qu'un très faible rôle dans le développement du secteur des entreprises.

En plus de ces carences structurelles dans les activités bancaires, de nombreuses entreprises ont connu d'extrêmes difficultés avec la crise de 2000-01. La profonde récession, les chocs monétaires et la forte hausse des taux d'intérêt ont durement frappé un grand nombre d'emprunteurs (de bonne ou de mauvaise qualité) et les banques ont été menacées d'une vague de défauts de paiement. Face à cette situation, le secteur bancaire a mis au point l'« approche d'Istanbul » pour la restructuration des prêts, en collaboration avec la Banque mondiale. Il s'agit d'un dispositif géré collectivement qui a pour but de détecter les entreprises temporairement éprouvées dont les paramètres fondamentaux sont sains et dont les emprunts justifient un rééchelonnement. Ce sont au total 5.7 milliards d'USD de prêts improductifs concernant 326 sociétés qui avaient été restructurés en août 2004¹². La qualité des travaux techniques sur lesquels s'appuie ce dispositif est largement reconnue et la coopération qui s'est instaurée représente une initiative particulièrement salutaire dans le secteur bancaire, mais il reste à savoir quelles seront la qualité et la valeur effectives des prêts rééchelonnés¹³.

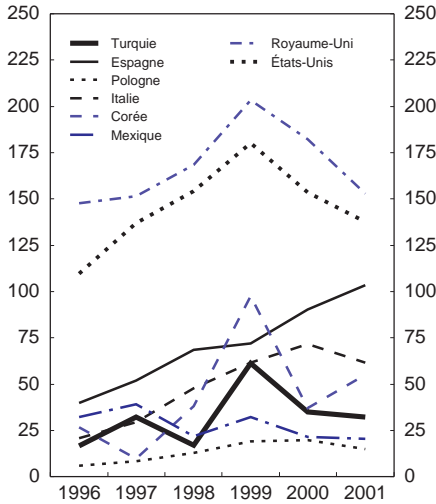
Le volume des prêts aux PME et leur part dans les crédits bancaires totaux sont très faibles. De nombreuses banques commerciales ne veulent pas traiter avec les PME parce que les coûts de transaction et les risques de crédit sont élevés et aussi parce que les garanties sont insuffisantes. Des règles comptables plus strictes pour les PME et la vérification de leurs comptes par un tiers seraient utiles. Cela exigerait cependant des comptes fidèles et une comptabilisation plus complète des activités ainsi qu'une information exacte sur les résultats financiers effectifs. Si les PME respectaient des obligations normalisées d'information et de publication, les banques pourraient plus aisément regrouper et titriser les prêts qu'elles leur accordent¹⁴. L'entrée de banques internationales pratiquant le crédit spécialisé aux PME faciliterait et accélérerait ce type d'innovation¹⁵.

Le financement par émission d'actions reste également très limité. Les introductions à la Bourse d'Istanbul n'ont représenté en moyenne chaque année que 500 millions d'USD durant la période récente (graphique 4.3). La plupart des sociétés familiales du secteur formel, petites ou grandes, n'ont pas paru prêtes à partager l'information et le contrôle *au degré qu'exigeaient* les investisseurs institutionnels. La plupart de ces sociétés reconnaissent aujourd'hui que, pour attirer les investisseurs extérieurs informés, il leur faut accroître la transparence de la structure de leur capital et de leur gouvernement d'entreprise. La partie « flottante » des titres des entreprises inscrites à la cote de la Bourse d'Istanbul est actuellement de l'ordre de 27 pour cent¹⁶. Ainsi, bien que ces entreprises puissent être officiellement qualifiées de « cotées », elles restent en fait des sociétés « fermées ». À l'heure actuelle, les investisseurs exigent encore des primes de risque très élevées pour des sociétés turques cotées et les ratios cours/bénéfices sont très inférieurs à la moyenne pour la zone de l'OCDE (graphique 4.3)¹⁷.

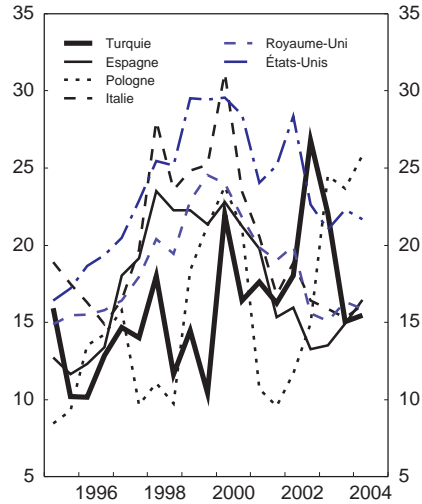
Le développement extrêmement limité des investissements dans le non-coté et dans le capital risque est à première vue très décevant pour un marché aussi dynamique que le marché turc, où abondent les possibilités de création de valeur pour les fusions, les essaimage et les jeunes entreprises. En 2003, on estimait à environ 250 millions d'USD, soit 0.1 pour cent du PIB, le volume total des investissements dans le non-coté¹⁸. Quelques investisseurs pionniers, surtout étrangers, ont ouvert la voie¹⁹. Mais, à ce jour, les opérations de capital risque sont presque entièrement internalisées dans des holdings fermées de petite ou grande dimension. Les intervenants en capital risque « extérieur » (sans lien avec la société où s'effectue l'investissement) évoquent le petit nombre d'affaires (les utilisateurs potentiels des financements ne sollicitent pas les investisseurs, pour ne pas partager l'information et le contrôle) et les incertitudes juridiques (il est difficile de faire respecter les droits de la minorité dans les sociétés non cotées, les expériences se sont révélées décevantes et conclure des pactes d'actionnaires est une opération complexe qui prend beaucoup de temps). Les investisseurs à long terme sont également rares sur le marché local, de même que les apporteurs de fonds et les commanditaires pour le capital risque²⁰. Jusqu'à présent, le gouvernement n'est pas parvenu à diffuser la structure du « fonds d'investissement en capital risque », mise en place par une loi spéciale de 1993 ; toutefois, les récentes simplifications pourraient être utiles²¹. Le savoir-faire et l'expérience des investisseurs étrangers seront indispensables si l'on veut que l'investissement en capital risque soit à la pointe du progrès et il faudrait que les autorités suscitent un plus grand intérêt des fonds internationaux pour le marché turc. Il conviendrait de moderniser les dispositions applicables aux pactes d'actionnaires et à la protection des minoritaires, pour multiplier les possibilités d'investissement. Ce type d'investissement peut jouer un grand rôle dans les futures restructurations industrielles et avoir des retombées positives sur le marché intérieur.

Graphique 4.3. Le rôle limité du financement sur fonds propres

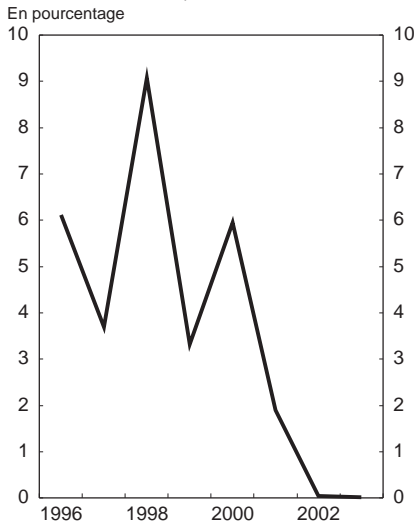
A. Capitalisation boursière des entreprises cotées
En % du PIB



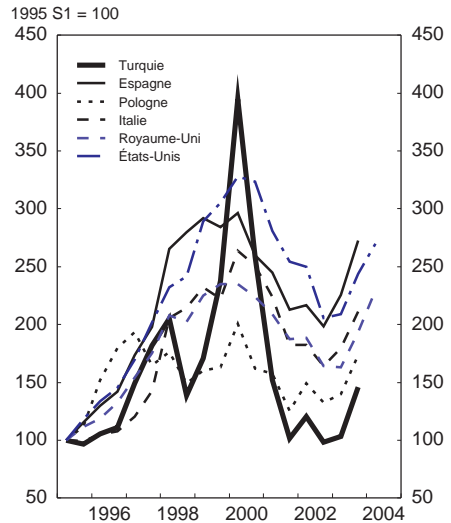
B. Prime de risque élevée sur les entreprises cotées
Multiples de capitalisation



C. Nouvelles émissions¹
En % de la capitalisation boursière



D. Forte instabilité de la Bourse d'Istanbul
Retour sur investissement²



1. Introductions en bourse et nouvelles émissions sur le marché secondaire. Uniquement les introductions en bourse pour 2002 et 2003.
2. Évolution de la valeur en USD des investissements de portefeuille, dans l'hypothèse que tous les dividendes soient réinvestis.

Source : Datastream et OCDE.

Bien que, jusqu'à présent, les interactions entre les institutions financières et les entreprises ne fassent guère jouer la concurrence et les forces du marché, on constate des signes manifestes d'amélioration :

- Le programme de restructuration des banques et les nouvelles règles prudentielles devraient faciliter les prêts aux entreprises. Le nouveau dispositif de surveillance et de gouvernance devrait déboucher sur une distribution du crédit répondant davantage aux impératifs commerciaux, même si les possibilités du nouveau système ne se sont pas encore pleinement concrétisées. Encouragées par des facteurs intervenant aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande, les banques semblent actuellement viser davantage pour leurs opérations de crédit les ménages que les entreprises, mais les prêts à ces dernières sont également en hausse (tableau 4.3). Le bilan des conséquences des réformes sur la qualité de la gestion des risques d'entreprise dans le secteur paraît positif (encadré 4.1) et les perspectives sont favorables pour l'effort, en cours, de modernisation du dispositif réglementaire (encadré 4.2). Les nouveaux changements structurels intervenus dans le secteur bancaire, notamment les fusions qui ont réduit les coûts d'intermédiation et l'élimination graduelle des prélèvements fiscaux au titre des opérations d'intermédiation, devraient contribuer à resserrer les fortes marges par rapport aux taux créditeurs (tableau 4.2). On peut également s'attendre à la privatisation de banques publiques et à l'entrée de banques internationales de premier rang, que les responsables feraient bien de faciliter²². Dans le même temps, à mesure que les marchés d'obligations publiques seront plus accessibles aux ménages (comme placement à rendement élevé par rapport aux dépôts bancaires), le coût des dépôts pour les banques devrait se rapprocher des taux du marché et la concurrence s'intensifiera pour la collecte des dépôts et la distribution du crédit.
- De nouvelles réformes microéconomiques et institutionnelles dans le secteur des entreprises – notamment un gouvernement d'entreprise plus transparent, des comptes plus fiables pour les sociétés cotées, un système juridique plus efficient, une meilleure administration des faillites et un impôt sur les sociétés plus stable – devraient contribuer à faciliter (et donc à rendre moins coûteux) le financement sur fonds propres des entreprises dans des conditions de pleine concurrence. Le Conseil des marchés de capitaux, la Bourse d'Istanbul et les professionnels ont pris d'importantes initiatives pour améliorer le gouvernement d'entreprise en Turquie²³. Plusieurs grandes sociétés ont aligné leur gouvernement d'entreprise sur les normes internationales. Beaucoup d'entreprises familiales de moyenne dimension ont également décidé de faire publiquement appel à l'épargne malgré les contraintes que

Encadré 4.2. **Renforcement du dispositif de réglementation bancaire**

La restructuration des banques après la crise de 2000-01 (encadré 4.1) était une mesure d'urgence, qui a mis en œuvre les instruments réglementaires que venait de créer la loi sur l'agence chargée de la réglementation et de la surveillance des banques, après une très brève période de rodage. La réglementation concernant l'adéquation des fonds propres était conforme aux principes du régime Bâle I, mais les autorités de contrôle devaient détecter et réduire certains risques qui n'étaient pas pris en compte par ce dispositif et qui tenaient à la composition spécifique des emplois et des ressources des banques turques, en particulier aux « prêts de groupe » attribués au sein de holdings et à l'importance des engagements en devises.

On redéfinit actuellement au niveau international les règles d'adéquation des fonds propres des banques, tout en s'efforçant de mesurer plus précisément les risques liés aux actifs bancaires et de mettre en place des systèmes plus efficaces de gestion des risques. Cette nouvelle orientation se reflète dans les recommandations « Bâle II » publiées en mai 2004 par le Comité sur le contrôle bancaire¹. À la lumière de cette référence et de la brève expérience de la Turquie dans le domaine de la surveillance des banques, le cadre législatif et réglementaire du contrôle bancaire sera renforcé. Le projet de loi sur la supervision des institutions financières sera soumis au Parlement avant la fin de 2004. Les nouvelles questions techniques en rapport avec l'enquête internationale sur le scandale de l'*Imarbank* (voir l'encadré 4.1) pourraient faire l'objet d'une nouvelle législation ou de décisions réglementaires. Voici les principaux points sur lesquels un dispositif réglementaire renforcé devrait avoir le plus d'impact :

- Le renforcement des **critères d'honorabilité et de compétence** pour la propriété d'une banque et l'exercice du mandat d'administrateur et de fonctions de direction.
- La législation des sauvegardes concernant les **prêts à des entreprises apparentées**. Ceux-ci ne sont actuellement soumis qu'à une réglementation. Il faudra appliquer des méthodes rigoureuses pour atteindre l'objectif qui consiste à ramener au niveau de la banque le plafond des prêts à des entreprises apparentées de 55 pour cent de l'actif net en 2003 à 45 pour cent en 2004 et 25 pour cent en 2006.
- Les règles concernant les **prises de participation** des banques dans des sociétés non financières. À l'heure actuelle les avoirs de ce type doivent être ramenés à 15 pour cent des fonds propres des banques d'ici le 31 décembre 2009. De plus, la proposition d'éliminer progressivement les participations non financières des banques d'ici 2016 n'est peut-être pas inintéressante. Vu le poids actuel de ces titres, le rythme des cessions influera sur la valeur boursière des sociétés et sur les plus-values ou moins-values que dégageront les banques, et il devra être soigneusement déterminé.

Encadré 4.2. **Renforcement du dispositif de réglementation bancaire** (suite)

- Les **risques émergents**. Les risques liés aux prêts à la consommation, aux cartes de crédit et aux engagements en devises s'étaient atténués après le nettoyage des bilans qui a suivi la crise. Il faudra que ces risques soient étroitement surveillés par les autorités de contrôle pour éviter qu'ils ne s'aggravent.
- L'alignement sur les **règles Bâle II**. Les autorités turques n'ont pas encore fait savoir à quelle date elles passeraient officiellement aux règles Bâle II, même si elles s'en inspirent dans la pratique. Une adoption rapide faciliterait la tâche des autorités de contrôle, puisque les règles Bâle II contiennent des directives précises sur des types de risques qui concernent le secteur bancaire turc.
- Avec les règles Bâle II, les autorités de contrôle disposent de **plus de latitude** pour évaluer les dispositifs bancaires de gouvernement d'entreprise et de gestion des risques. Il faudra sans doute renforcer les règles juridiques et déontologiques pour que les autorités de contrôle puissent s'acquitter de leurs obligations dans une totale indépendance et en pleine intégrité.
- Il faudrait probablement revoir la **spécialisation** entre les autorités de contrôle bancaire, les organismes d'assurance-dépôts et les gestionnaires des créances douteuses (des banques sous administration provisoire). Dans un passé récent, ces fonctions ont été dissociées pour mieux exécuter les missions complexes qui s'y rapportent. Mais cela a soulevé des difficultés sur le plan de la coordination. Il faudrait que le dispositif réglementaire coordonne mieux ces fonctions.
- **Concurrence loyale**. Certaines banques semblent transférer une partie de leurs emplois et de leurs ressources à des filiales extraterritoriales, pour réduire au minimum les prélèvements fiscaux d'intermédiation et les coûts réglementaires. On a vu également apparaître sur le marché local des établissements opérant depuis l'étranger qui collectent des dépôts et accordent des prêts, ces opérations ayant un caractère informel. Il faudrait que les autorités de contrôle harmonisent les conditions de concurrence. La solution la plus directe est d'alléger les charges excessives qui peuvent peser sur les banques du secteur formel.
- **Les banques publiques** sont désormais assujetties au même cadre réglementaire que les banques privées, et le gouvernement affirme sa détermination à éviter toute ingérence dans leurs décisions commerciales, mais l'origine de leur capital fait qu'elles risquent à tout moment d'être soumises à des influences politiques. La façon la plus directe d'éliminer ces risques serait de privatiser les établissements concernés. La privatisation par la cession à des banques internationales de premier rang renforcerait l'assise financière et l'efficacité du secteur bancaire. À l'avenir, il conviendrait également de surveiller l'impact que la détention par des holdings industriels d'une majorité de contrôle dans le capital des banques les plus importantes aura sur les pratiques de ces établissements en matière de gouvernement d'entreprise pour éviter toute contradiction avec l'esprit et les principes des nouvelles réglementations².

Encadré 4.2. Renforcement du dispositif de réglementation bancaire (suite)

Une amélioration de la réglementation bancaire dans un sens propice à la concurrence se traduirait par une amélioration de l'investissement des entreprises. Les bons emprunteurs et les auteurs de projets solides, quels que soient leurs liens avec des holdings et la dimension de leur entreprise, pourraient avoir plus facilement accès à des financements dont le prix serait davantage fonction des conditions économiques. Les sociétés, petites et grandes, dont les comptes établis selon des critères de transparence seraient accessibles aux analystes, seraient en meilleure situation du point de vue de la notation, ce qui renforcerait les incitations à la transparence financière dans le secteur des entreprises.

1. Voir The Banker (2004) et Akdogan (2004).
2. En 2004, sur les sept plus grandes banques représentant 75 pour cent de l'actif total du secteur bancaire, trois appartenaient au secteur public et trois étaient contrôlées par de puissants holdings. Une telle structure du capital est compatible avec les réglementations en vigueur mais pourrait faire craindre que des pressions extérieures soient exercées sur les décisions commerciales des banques.

Tableau 4.2. Marges d'intérêt dans le secteur bancaire

	Février 2003	Août 2003	Février 2004
Marges en livres turques			
Intérêts sur les dépôts à 3 mois (%)	39.3	31.6	24.2
Intérêts sur les prêts commerciaux (%)	54.2	45.2	34.7
Marge d'intérêt (points)	14.9	13.5	10.5
Marges en USD			
Intérêts sur les dépôts à 3 mois (%)	2.5	2.7	2.5
Intérêts sur les prêts commerciaux (%)	6.9	6.8	6.1
Marge d'intérêt (points)	4.5	4.2	3.7

Source : Agence de réglementation et de supervision bancaires.

représentent pour elles les disciplines boursières (notamment l'impôt lié à une déclaration exacte des bénéfices). Néanmoins, les introductions en bourse se sont raréfiées après la crise de 2001, à cause de la baisse des ratios cours/bénéfices (graphique 4.3).

Le redressement macroéconomique et la transformation structurelle dans le secteur financier devraient améliorer le financement des entreprises. On en voit déjà les premiers signes, puisque la part des prêts au secteur privé dans l'actif total des banques est en augmentation. Le volume total en termes réels des prêts commerciaux s'est accru de 64 pour cent entre décembre 2002 et décembre 2003, et de 33 pour cent sur les huit premiers mois de 2004. Toutefois, les prêts à la consommation se sont encore développés plus rapidement, de 147 pour cent entre décembre 2002 et décembre 2003, et de 54 pour cent au cours des huit mois qui ont suivi (tableau 4.3)²⁴.

Pour encourager la demande de financements externes de la part des entreprises, il faudrait également remédier aux inconvénients d'une information financière exacte. À l'heure actuelle, les sociétés cotées qui donnent une image fidèle de leurs résultats paient beaucoup plus d'impôts que les sociétés fermées qui ne se financent pas sur le marché²⁵. Pour mettre fin à cette discrimination de fait, il faudrait que les contrôles fiscaux soient plus rigoureux pour que les sociétés cotées et non cotées de toutes tailles donnent une information financière de meilleure qualité²⁶. Les nouvelles mesures de surveillance bancaire et l'adoption future des règles Bâle II pour l'évaluation des risques devraient conduire à plus de transparence financière dans les sociétés non financières (encadré 4.2).

Tableau 4.3. **Total des prêts et volume des prêts improductifs¹**
Milliards d'USD

	Total des prêts décembre 2003	Total des prêts août 2003	Prêts improductifs ² décembre 2003	Prêts improductifs ² août 2004	Prêts improductifs ² / total des prêts décembre 2003 (%)	Prêts improductifs ² / total des prêts août 2004 (%)
Total des prêts	31.2	41.5	2.3	2.0	7.5	4.9
Prêts à la consommation et cartes de crédit	6.6	10.2	0.2	0.3	2.9	2.8
Prêts à la consommation	2.6	4.6	0.0	0.0	1.0	0.7
Cartes de crédit	4.0	5.6	0.2	0.3	4.2	4.5
Autres prêts	24.6	31.3	2.1	1.7	8.7	5.6

1. Banques privées.

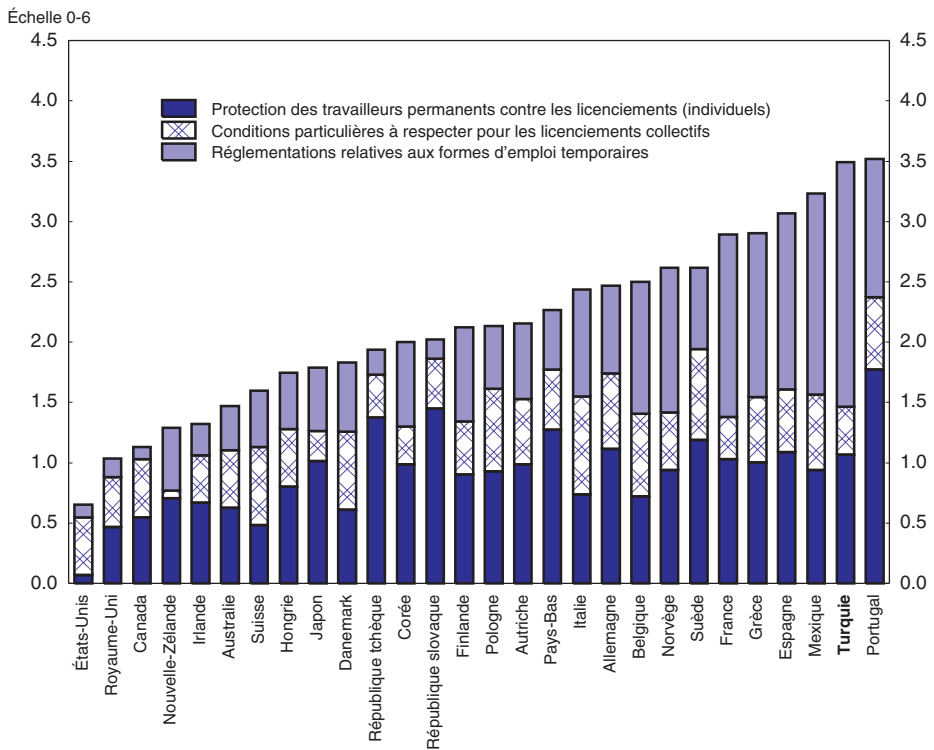
2. Montants bruts.

Source : Agence de réglementation et de supervision bancaires, *Bulletin hebdomadaire*, données provisoires.

Création d'emplois

Le deuxième aspect fondamental pour les entreprises du secteur formel est celui de l'emploi. Le marché du travail dans le secteur formel se caractérise traditionnellement par une stricte protection de l'emploi et, jusqu'à une période très récente, la Turquie faisait partie des pays de l'OCDE qui appliquaient le plus rigoureusement leur dispositif de protection de l'emploi (graphique 4.4). Le Code du travail ne comportait aucune disposition concernant le travail temporaire et à durée déterminée, ce qui expliquait en grande partie le classement défavorable de la Turquie. De plus, le coin fiscal sur le travail restait très élevé dans le secteur formel (graphique 4.5). En revanche, on constatait une très grande flexibilité

Graphique 4.4. Indicateurs de protection de l'emploi
Rigueur globale de la législation en 2003¹

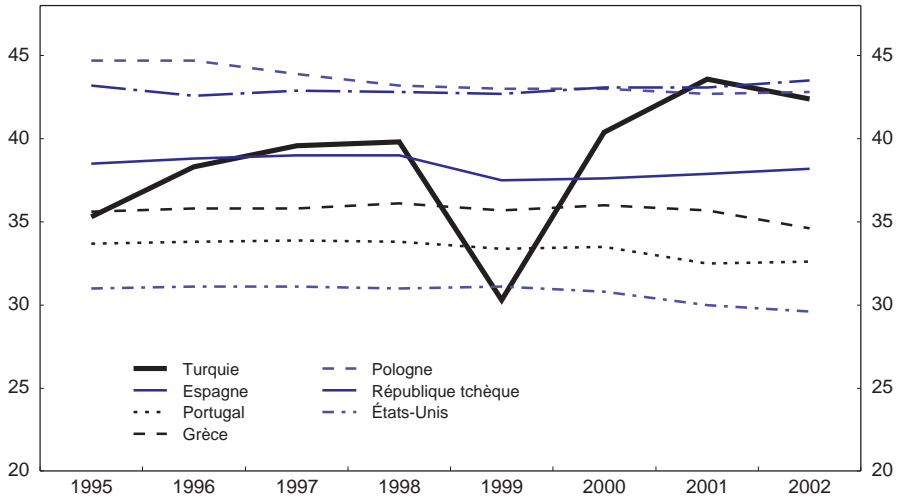


1. Pour la Turquie, ces indicateurs ne tiennent pas compte des importantes modifications apportées au Code du travail en juin 2003.

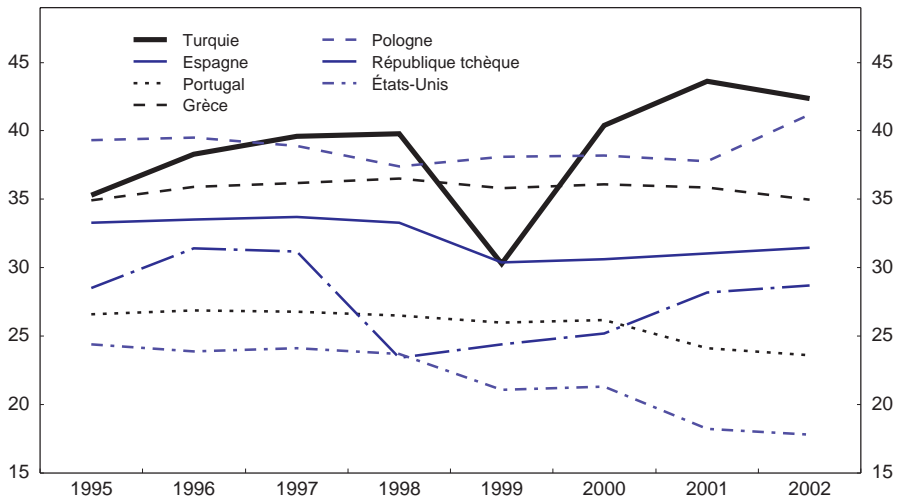
Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 2004.

Graphique 4.5. **Augmentation du coin fiscal sur le travail**
En % des coûts de main-d'œuvre

A. Célibataires sans enfants



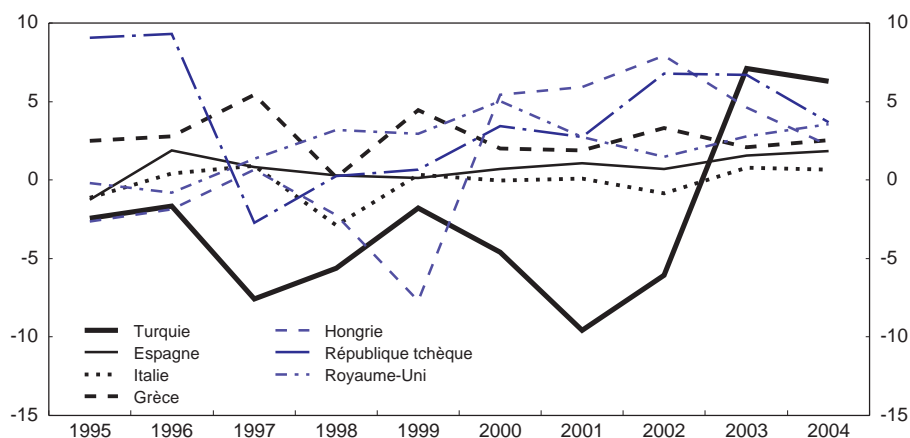
B. Couple marié avec deux enfants



Source : OCDE.

Graphique 4.6. Flexibilité des salaires réels

Croissance des salaires réels, secteur des entreprises



Source : OCDE (estimations pour 2003 et 2004).

salariale dans les entreprises du secteur formel, ce qui compensait quelque peu leur handicap sur le plan de la réglementation et de la fiscalité du travail, ce phénomène jouant moins dans les entreprises économiques d'État du fait d'une forte syndicalisation (graphique 4.6). Cette segmentation du marché du travail avait pour conséquence des écarts très prononcés de salaires (tableau 4.4).

 Tableau 4.4. Importance des écarts de salaires entre différents types d'entreprises
 Salaires bruts, millions LT, 2002

	Moyenne millions LT	USD ¹
Secteur informel²	250.9	166.6
Secteur formel	895.5	594.7
Public	1 444.6	959.3
Privé	771.8	512.5
Salaires négociés collectivement	1 340.5	890.2
Public	1 466.1	973.5
Privé	983.7	653.2
Salaires négociés individuellement	551.3	366.1
Public	486.3	322.9
Privé	551.5	366.2

1. Selon le taux de change moyen du dollar en 2002.

2. Les salaires bruts sont égaux aux salaires nets dans le secteur informel.

Source : Estimations de l'OCDE sur la base de données de Turk-IS et d'autres sources.

Le salaire minimum est l'un des grands paramètres du marché du travail en Turquie. Même si le nombre effectif de salariés percevant le salaire minimum est faible, l'ajustement semestriel du salaire minimum a valeur de référence sur le marché du travail. Cette fonction était essentielle en période de forte inflation, lorsque les prix et les salaires, en valeur absolue et en valeur relative, évoluaient très rapidement. Il n'y a jamais eu cependant d'indexation des salaires et le salaire minimum ne constitue pas un repère très rigide (encadré 4.3).

En dépit des chocs macroéconomiques et des fluctuations monétaires, le secteur des entreprises est resté très performant à l'exportation (graphique 4.8). Face à la forte appréciation de la monnaie à partir de la deuxième moitié de 2003, les exportateurs ont comprimé leurs marges pour préserver leurs parts de marché et ils ont ensuite ajusté leurs niveaux d'emploi et de productivité. Cette capacité de compression des marges et d'ajustement des coûts est l'un des avantages compétitifs traditionnels des entreprises turques. Néanmoins, avec une appréciation persistante de la monnaie en termes réels, un fossé semble se creuser du point de vue de la compétitivité entre les entreprises qui améliorent leur productivité et peuvent reconstituer leurs marges bénéficiaires, et les entreprises moins bien capitalisées et moins bien équipées technologiquement, qui restent à la traîne²⁷. Le faible niveau des salaires et la flexibilité salariale à la baisse qu'on observe pour cette deuxième catégorie d'entreprises et qui lui ont permis traditionnellement de compenser son retard de productivité, risquent d'être insuffisants pour maintenir les coûts unitaires de main-d'œuvre au niveau de ceux des concurrents internationaux. La hausse tendancielle du salaire minimum touche tout particulièrement ce segment des entreprises. Les produits de technologie intermédiaire jouant un rôle essentiel dans les résultats actuels à l'exportation, le segment inférieur devient manifestement plus vulnérable à la concurrence internationale des pays à bas coûts (graphique 4.9)²⁸.

Le gouvernement s'est grandement efforcé de remédier aux rigidités du marché du travail, en particulier à la protection rigoureuse de l'emploi et au coin fiscal très marqué sur le travail. Le Code du travail a été totalement refondu en 2003 dans une optique de flexibilité ; il a autorisé le travail temporaire et a relevé à plus de 30 salariés le seuil au-delà duquel les entreprises sont soumises à la réglementation protectrice de l'emploi (encadré 4.3). En revanche, vu les contraintes budgétaires, il n'a pas été possible de réduire le coin fiscal sur le travail, qui a eu tendance à s'accroître (graphique 4.4)²⁹.

Y a-t-il un problème de « croissance sans emplois » dans le secteur formel ? L'emploi recensé restant durablement stationnaire malgré l'aggravation du chômage (graphique 4.10, partie A), on peut se demander si l'ampleur du coin fiscal sur le travail et la rigidité à la baisse du salaire minimum n'entravent pas l'ajustement sur le marché formel du travail. La Turquie se trouve peut-être confrontée actuellement à un dilemme : soit réduire les prélèvements sur le

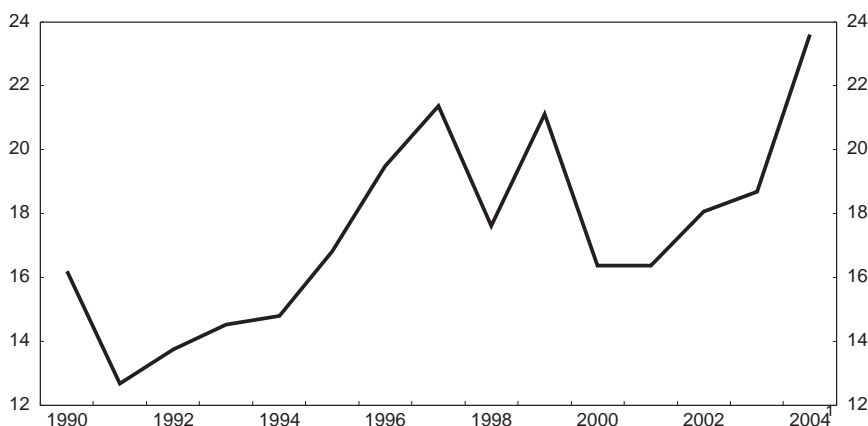
Encadré 4.3. **Le salaire minimum**

La réglementation du salaire minimum remonte en Turquie à 1967 et elle est applicable sur tout le territoire depuis 1974. Selon la loi, le salaire minimum doit être ajusté au moins tous les deux ans par une commission qui fait rapport au ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Le niveau de l'inflation en Turquie exigeait un ajustement fréquent. À partir de 1988, le salaire minimum a été ajusté chaque année (en milieu d'année) et, à compter de 1999, deux fois par an. Malgré ces fréquents ajustements, le salaire minimum en termes réels a fluctué au fil du temps. Le salaire minimum mensuel brut exprimé en USD a nettement augmenté entre 1989 et 1993, a chuté rapidement à son niveau de 1989 en 1994 (de 160 USD en 1992 à 100 USD en 1994), s'est lentement redressé durant la deuxième moitié des années 90 et a atteint un point haut de l'ordre de 200 USD en 1999 avant de retomber à 120 USD en 2001. Au cours des trois dernières années, il a fortement augmenté malgré la dégradation du marché du travail, en passant de 160 USD en 2002 à 210 USD en 2003 et à 310 USD en 2004. Le rapport entre le salaire minimum et le salaire moyen dans le secteur privé manufacturier, qui était de l'ordre de 20 pour cent en 1999 et était tombé à près de 15 pour cent en 2000, a remonté à un niveau proche de 25 pour cent en 2004. On distingue encore aujourd'hui le salaire minimum des travailleurs de moins de 16 ans et le salaire minimum des travailleurs de plus de 16 ans. Le salaire minimum pour les moins de 16 ans, qui était de l'ordre de 70 pour cent du salaire minimum à taux plein en 1989, a régulièrement augmenté pour atteindre 85 pour cent du salaire minimum à taux plein en 1999, niveau auquel il s'est maintenu depuis lors.

Source : Tunali (2003) et Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 4.7. **Évolution du salaire minimum**

Salaire minimum en pourcentage des salaires moyens du secteur privé

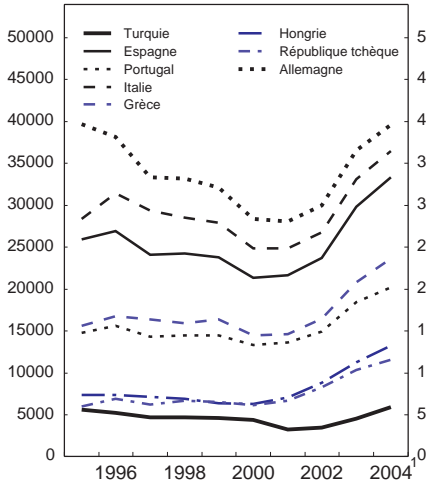


1. En juin 2004.

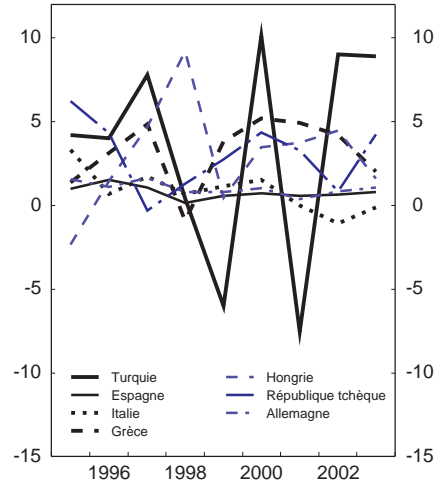
Source : OCDE, sur la base de données du ministère du Travail et de l'Organisme central de planification.

Graphique 4.8. Compétitivité de l'industrie

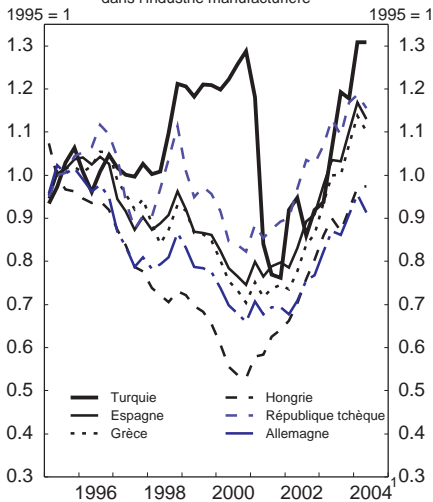
A. Coûts de main-d'œuvre par salarié dans le secteur des entreprises
Aux taux de change courants de l'USD



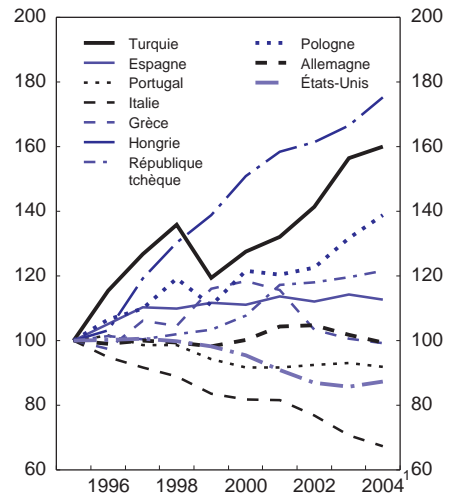
B. Variations de la productivité dans le secteur des entreprises
% de variation



C. Taux de change effectifs réels
Coûts unitaires de main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière²



D. Résultats à l'exportation³



1. Prévisions de l'OCDE.

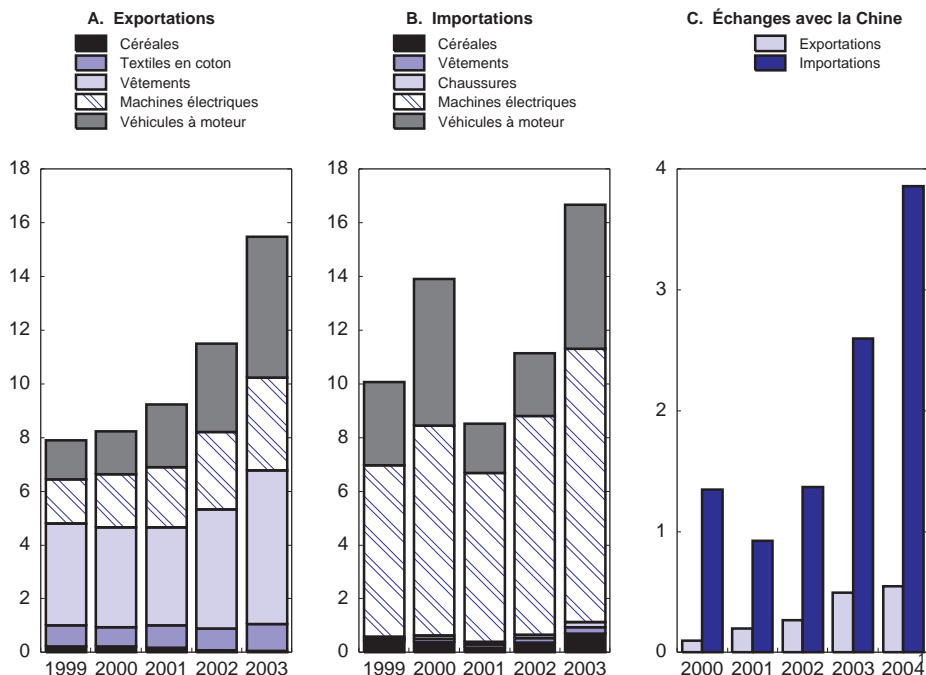
2. Corrigés pour tenir compte des variations du taux de change.

3. Croissance des exportations/croissance des marchés, 1995 = 100.

Source : OCDE.

Graphique 4.9. **Évolution de la compétitivité en faveur des produits de technologie intermédiaire**

Milliards d'USD



1. Estimation sur la base de données des quatre premiers mois de 2004.
 Source : Institut central des statistiques, 2004.

travail dans le secteur formel et stimuler l'offre et la demande de travail dans ce secteur, soit laisser l'économie informelle non fiscalisée continuer de jouer un rôle d'amortisseur à l'extrémité basse du marché. Il est indispensable d'accroître l'offre et la demande de travail à cette extrémité du marché si l'on veut augmenter les taux globaux d'activité et d'emploi. On verra dans la section consacrée au secteur non enregistré comment y parvenir sans développer l'économie informelle (graphique 4.10, partie B).

Infrastructures

Le troisième problème principal que rencontrent les entreprises du secteur formel est l'insuffisance des infrastructures publiques et le prix élevé des

Encadré 4.4. Un nouveau Code du travail

Le dernier indice qui a été publié par l'OCDE pour la législation de la protection de l'emploi en Turquie (graphique 4.4) prenait en compte le Code du travail en vigueur entre 1971 et 2003¹. L'indice était médiocre pour l'*emploi régulier*, à cause du coût d'application des dispositions concernant l'indemnité de licenciement et le licenciement abusif, et il était encore moins bon pour le *travail temporaire*, parce qu'il n'existait pas de dispositif juridique et parce que les conditions à respecter pour les contrats à durée déterminée étaient extrêmement restrictives. Au total, la Turquie se classait au deuxième rang dans la zone de l'OCDE pour la rigidité de la réglementation du travail.

Néanmoins, on sait très bien que cet indice correspondait à la lettre de la loi et pas aux pratiques effectives sur le marché du travail. Ces pratiques étaient en réalité plus souples, parce que la loi n'était pas parfaitement appliquée et que l'emploi informel, échappant à la réglementation du travail, était très répandu. Les entreprises économiques d'État et la plupart des entreprises du secteur formel et des entreprises sous contrôle étranger ne pouvaient tirer parti de cette échappatoire. Malgré tout, les entreprises du secteur formel profitaient, à travers leurs fournisseurs et sous-traitants, de la flexibilité des conditions ambiantes. Le marché du travail se révèle plus flexible si l'on considère des indices comme les taux de rotation, les écarts de salaires entre branches et les coefficients d'ajustement de la main-d'œuvre².

Une loi éphémère concernant la protection de l'emploi a été adoptée avant les élections générales de 2002. Elle a introduit les dispositions correspondantes des conventions de l'Organisation internationale du travail. Applicable aux entreprises de plus de 10 salariés, ce texte a soulevé des problèmes d'interprétation et suscité quelque inquiétude sur le marché³, dans un contexte d'aggravation du chômage après la crise de 2000-01. Cette loi a été remplacée après les élections par un Code du travail entièrement nouveau (loi sur le travail n° 4875 de 2003), qui a maintenu le régime de protection de l'emploi de la loi de 2002, mais a introduit des changements fondamentaux qui ont accru la flexibilité du marché du travail formel :

- Le seuil pour l'application de la législation protectrice de l'emploi est passé de 10 à 30 salariés.
- Le licenciement collectif est défini plus étroitement⁴.
- Les indemnités minimales et maximales de licenciement sont réduites⁵.
- Les contrats à durée déterminée sont autorisés, sans que le nombre de renouvellements soit limité ; c'est une révolution dans la réglementation du travail en Turquie.
- Des dispositions sont prévues pour le travail à temps partiel, marginal jusqu'alors, qui pourrait augmenter les taux d'emploi particulièrement faibles des femmes et des étudiants.
- La durée du travail est plus flexible, car on a allongé la période sur laquelle est calculée la durée de travail moyenne et maximale.
- On a adopté l'acquis communautaire pour les droits de maternité, la parité hommes/femmes, la santé et la sécurité ainsi que l'activité syndicale.

Encadré 4.4. **Un nouveau Code du travail** (suite)

- Un Fonds d'indemnisation du licenciement a été créé. Il est financé par des cotisations patronales. Avec la Caisse d'assurance chômage (c'est en 2002 qu'ont été versées les premières allocations), il allégera le coût de l'ajustement de l'emploi au niveau de l'entreprise⁶.
- Contrairement à ces mesures qui ont contribué à plus de flexibilité, on n'a guère avancé dans la légalisation des agences de travail temporaire⁷ et des règles restrictives ont été introduites pour la sous-traitance⁸.

Le nouveau Code du travail, fruit d'un consensus entre les partenaires sociaux, a été considéré comme un progrès par les employeurs du secteur formel. Deux économistes du travail, reprenant la méthode de l'OCDE pour le calcul de l'indice de protection de l'emploi, ont conclu que la nouvelle loi devrait ramener cet indice de 3.6 à 1.5, de sorte que la Turquie se classerait au 10^e rang sur 25 économies de l'OCDE pour la flexibilité du marché du travail⁹.

1. Loi sur le travail n° 1475, de 1971.

2. Pendant les années 90, la Turquie était l'un des pays de l'OCDE où les taux de rotation de la main-d'œuvre étaient particulièrement élevés pour les industries manufacturières et se trouvait dans une situation aberrante pour ce qui est de la relation négative entre les indicateurs de protection de l'emploi et les taux d'entrée en chômage. Cela s'explique par une protection de l'emploi moins rigide que celle résultant de la loi. Reprenant la méthode de Bertola, Boeri et Cazes (2000), ces auteurs montrent que la Turquie avait un indice de protection de l'emploi « statistiquement attendu » inférieur à l'indicateur officiel. Les taux d'entrée en chômage dans le cas de la Turquie sont caractéristiques d'un pays où la protection de l'emploi est moyenne ou faible. Entre 1991 et 2000, le taux de rotation (créations d'emplois + destructions d'emplois/emploi total) était de 19 pour cent pour les grandes entreprises manufacturières de plus de 250 salariés, de 29 pour cent pour les entreprises moyennes de 50 à 249 salariés, et de 52 pour cent pour les petites entreprises de 10 à 49 salariés. Il se situait au faible niveau de 12 pour cent pour les entreprises économiques d'État (données de l'Institut national de la statistique).

3. Les licenciements ont atteint un point haut avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (mars 2003).

4. Auparavant, le seuil était de 10 salariés pour qu'il y ait licenciement collectif. Dorénavant, le seuil est de 10 pour cent de l'effectif de l'entreprise.

5. L'indemnité minimale de licenciement a été ramenée de 6 à 4 mois du salaire net, et l'indemnité maximale n'est plus que de 8 mois du salaire net, contre 12 précédemment.

6. Il sera très difficile de fixer des cotisations qui soient équilibrées sur le plan actuariel, équitables et raisonnables. Il faudrait éviter une charge supplémentaire nette pour l'employeur tout en ne créant pas des subventions croisées entre les opérateurs durables et les opérateurs occasionnels.

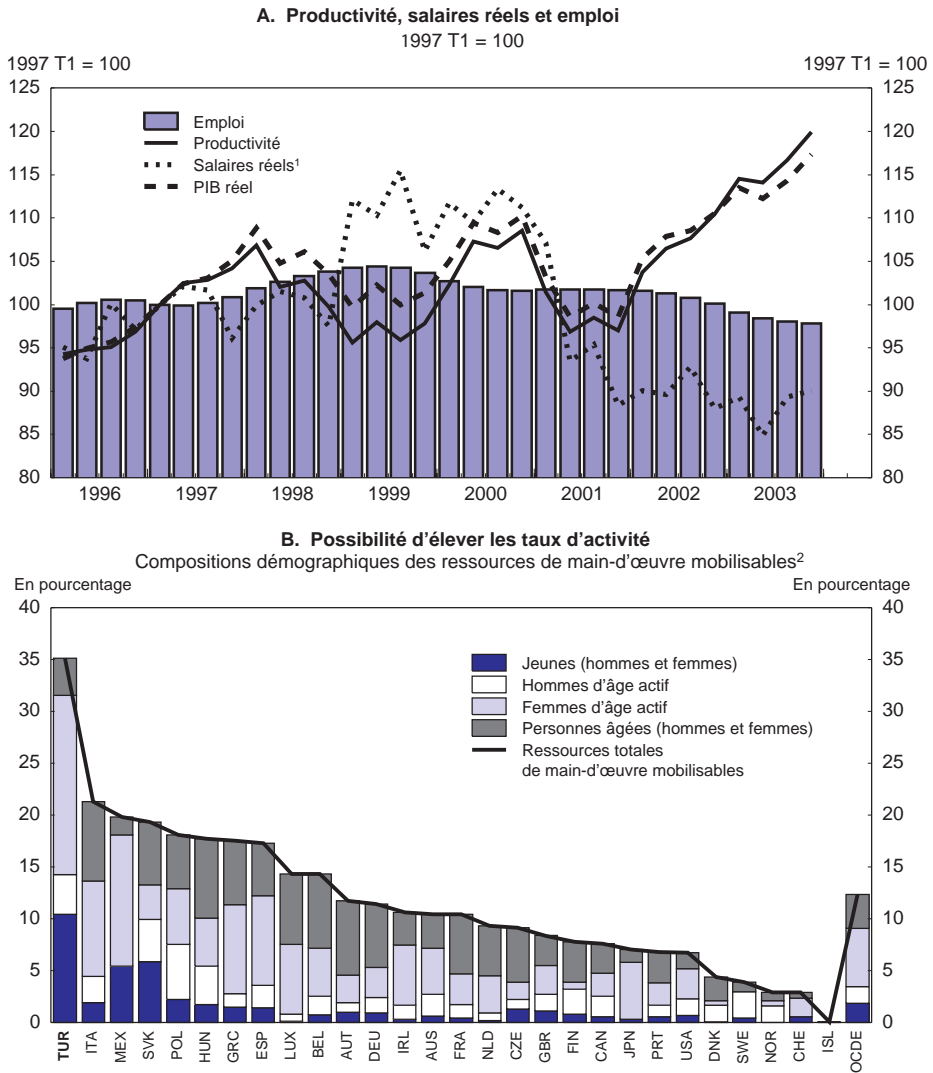
7. Dans le projet de loi initial, des dispositions étaient prévues pour le travail intérimaire, dans le cadre de contrats entre l'entreprise et l'agence de travail temporaire. Dans sa version finale, la loi limite ces contrats aux entités d'un même groupe et la durée maximale des missions est de six mois.

8. La loi introduit la notion d'« activité essentielle ». Si une « activité essentielle » est sous-traitée, les sous-traitants sont soumis au même régime juridique que l'entreprise principale (comme s'ils faisaient partie de cette entreprise). Cela limite les possibilités de réduction de la taille de l'entreprise par sous-traitance.

9. Selon Taymaz et Ozler (2003), qui ont recalculé les composantes de l'indice de protection de l'emploi. Néanmoins, l'indice de protection de l'emploi de l'OCDE n'a pas encore été recalculé officiellement.

Source : Agence turque pour l'emploi (Iskur), Kenar (2004), Taymaz et Ozler (2003).

Graphique 4.10. Une croissance sans emplois ?



1. Salaires horaires réels dans le secteur manufacturier.

2. Les ressources de main-d'œuvre mobilisables correspondent à l'augmentation potentielle de l'emploi par rapport aux moyennes de l'OCDE. On trouvera plus de détails sur le mode de calcul dans les Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2003. Les groupes d'âge sont définis de la manière suivante : jeunes : 15-24 ans ; âge actif : 25-54 ans ; personnes âgées : 55-64 ans.

Source : OCDE, *Perspectives économiques*, juin 2004 et OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 2003.

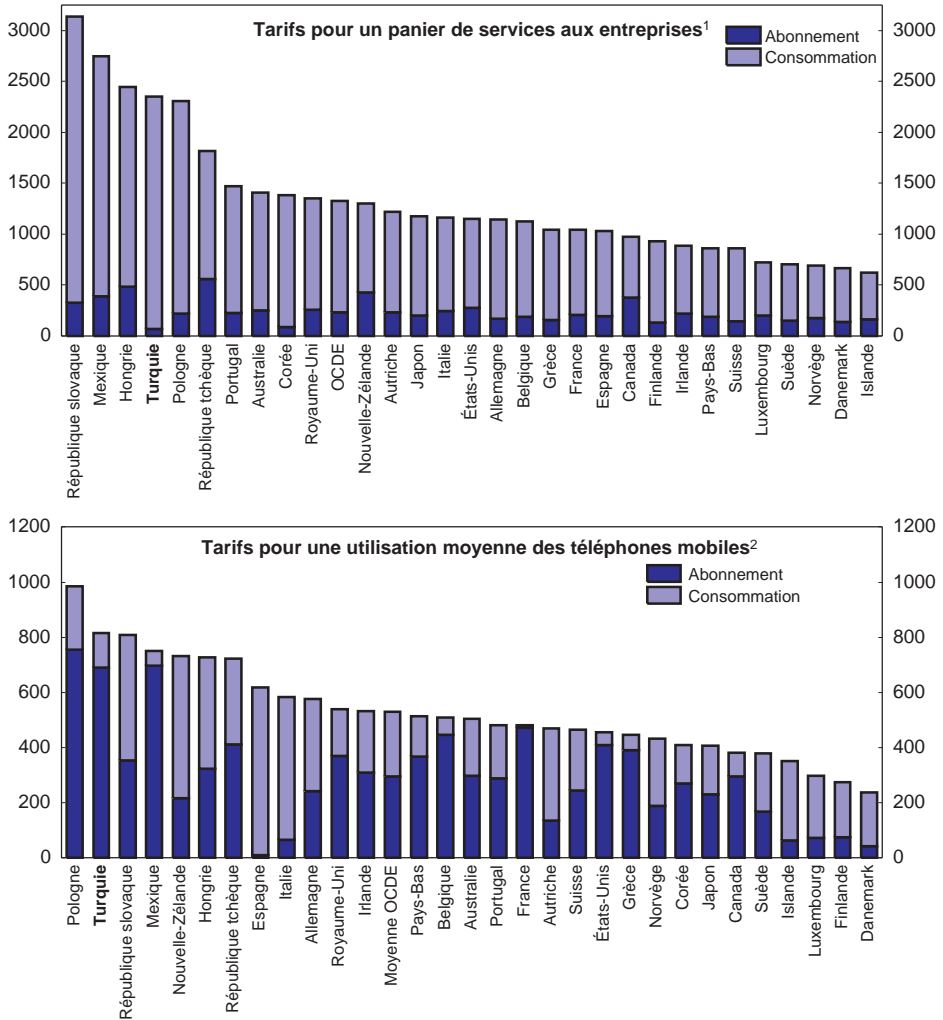
services qui s'y rattachent. Les infrastructures matérielles sont d'un assez bon niveau pour une économie émergente, mais sans être à la hauteur de ce qu'on trouve habituellement dans la zone de l'OCDE. Surtout, leur utilisation est depuis fort longtemps très coûteuse pour les entreprises (graphique 4.11). Après 2001, de profondes réformes ont été adoptées par le Parlement pour libéraliser les industries de réseau conformément à l'acquis communautaire et aux meilleures pratiques internationales. Mais la mise en œuvre de ces réformes ne se fait pas aussi rapidement que prévu (tableau 4.1). L'un des grands obstacles à une libéralisation effective des services d'infrastructure est l'existence de fortes subventions croisées entre les entreprises et les ménages (au bénéfice de ces derniers) et entre les régions³⁰. On observe ce phénomène aussi bien pour les télécommunications que pour l'électricité et le gaz naturel (graphique 4.11), malgré les efforts récemment faits par le gouvernement pour réduire ces subventions croisées. La loi n° 4736 de 2002 a interdit de fixer les prix des biens et services produits par le secteur public à un niveau inférieur à leur coût, et les réglementations en matière de tarifs adoptées par l'autorité des télécommunications en 2004 vont dans le même sens ; en revanche les barèmes de prix sur les marchés des infrastructures reflètent encore des transferts entre groupes d'utilisateurs et rendent difficiles le libre accès et le jeu de la concurrence tant que l'on ne disposera pas d'autres sources de financement.

À la différence des problèmes rencontrés pour faire respecter la concurrence sur les marchés de l'électricité, du gaz naturel et dans certains compartiments du marché des télécommunications, les mesures de libéralisation annoncées en 2001 dans le secteur des transports aériens de voyageurs ont immédiatement déclenché de nouvelles entrées et le lancement de nouveaux services, car le marché précédemment monopolistique a laissé place à une concurrence sur les prix et sur les services, mais, surtout, les éléments d'actif sont très mobiles et peuvent rapidement entrer sur le marché ou en sortir³¹.

Pour libéraliser efficacement les activités liées aux infrastructures, d'abord pour les clients éligibles, puis pour la totalité des utilisateurs, il faudra financer les services et tarifs « universels » ou « sociaux » dans les télécommunications, l'électricité et le gaz naturel autrement que par des subventions croisées à la charge des entreprises. Cela est faisable sans imposer une contrainte supplémentaire au budget, dès lors qu'on se conforme aux meilleures pratiques dans la zone de l'OCDE³². Il faudrait que les responsables mettent en place des solutions pratiques dans ce domaine, de façon que les entreprises tirent parti plus rapidement de la libéralisation et de ses avantages³³. Envisagée depuis longtemps, mais régulièrement reportée, la privatisation des monopoles dans les télécommunications et dans l'énergie serait également plus facile si l'on clarifiait les obligations sociales et leur mode de financement.

Graphique 4.11a. **Tarifs et subventions croisées dans les infrastructures**
PPA en USD, mai 2004

A. Tarifs des télécommunications dans la zone de l'OCDE

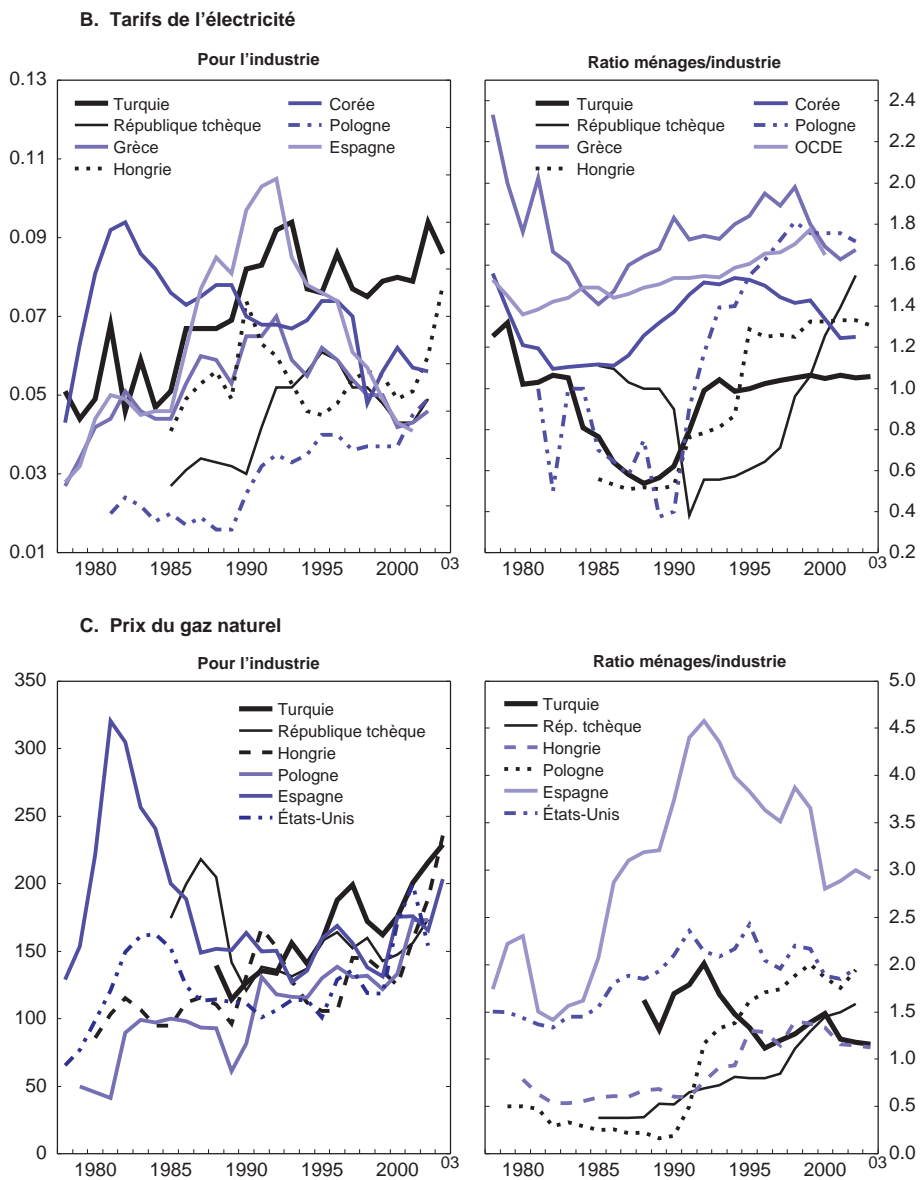


1. Panier composite couvrant les appels internationaux et les appels à des réseaux mobiles.

2. Utilisation moyenne : 75 appels par mois et 35 SMS par mois.

Source : OCDE et Teligen.

Graphique 4.11b. **Tarifs et subventions croisées dans les infrastructures**
En USD



Source : OCDE.

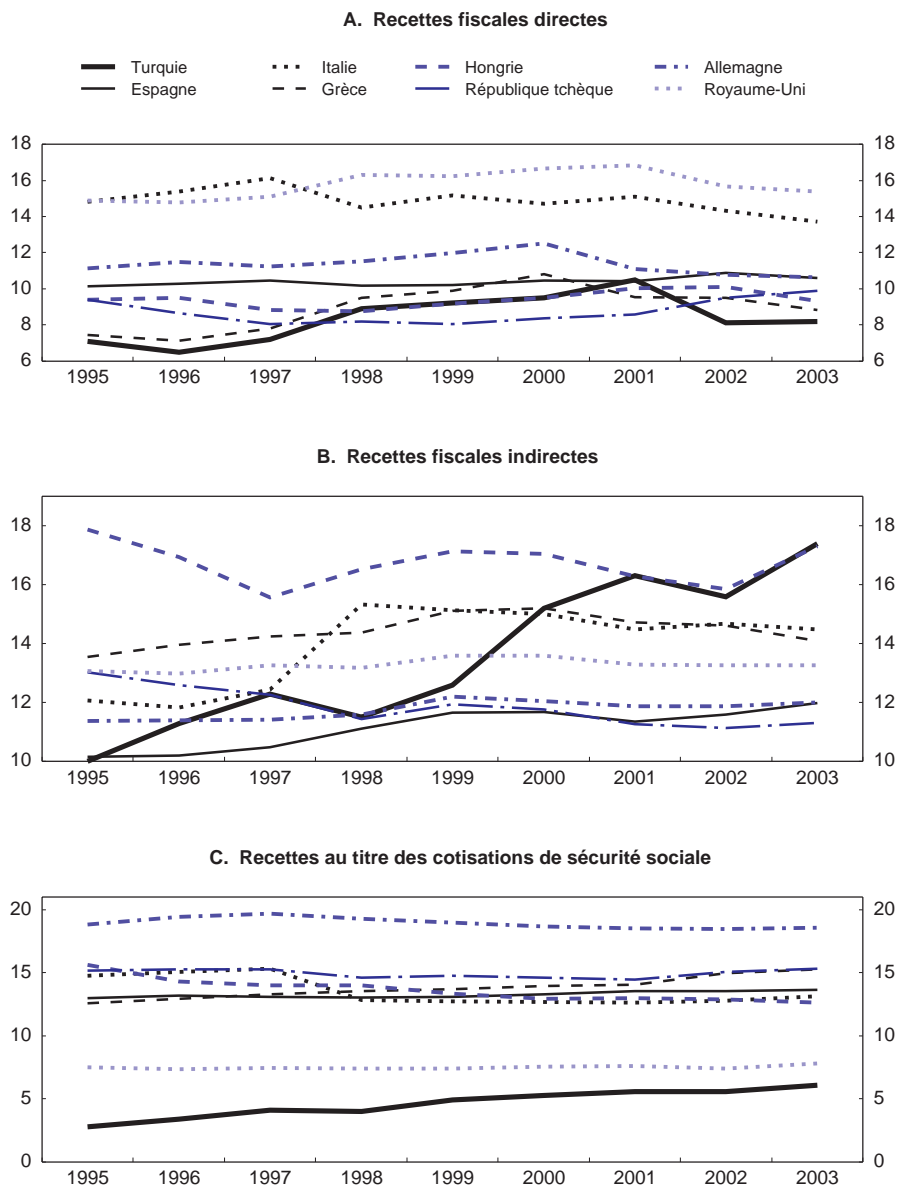
L'impôt sur les sociétés

Le quatrième dossier essentiel concerne l'impôt sur les sociétés. Pour les entreprises du secteur formel, cet impôt se caractérisait jusqu'en 2003 par des taux relativement élevés de taxation des bénéficiaires et de retenue à la source sur les dividendes distribués ; en outre, il y avait double imposition des dividendes. Toutefois, un grand nombre d'entreprises parvenaient à éluder l'impôt sur les sociétés, dont l'assiette effective se trouvait ainsi érodée. En 2003, les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés ne représentaient que 2.4 pour cent du PIB, 10.25 pour cent du montant total des recettes fiscales du budget consolidé et 31.1 pour cent du montant total des recettes fiscales directes du budget consolidé (graphique 4.12). Cette « productivité » limitée de l'impôt sur les sociétés a conduit le gouvernement à privilégier les impôts indirects à un moment où il fallait fortement augmenter les recettes pour assainir le budget après la crise de 2001. En attendant, l'impôt sur les sociétés a conservé une série de distorsions qu'un grand nombre d'avantages fiscaux étaient censés compenser. De plus, les entreprises investissant dans une zone franche ont continué d'être exonérées de l'impôt sur les sociétés et de la TVA.

La comptabilité d'inflation n'a été autorisée qu'en 2003, alors que la hausse des prix atteignait un rythme annuel de plus de 70 pour cent, ce qui ôtait pratiquement tout intérêt à l'amortissement au coût historique. Pour compenser les distorsions introduites par l'inflation dans les comptes financiers des entreprises, des mesures partielles ont été prises pour tenir compte des variations des coûts et des prix en termes nominaux, telles que l'amortissement dégressif et la gestion des stocks selon le principe dernier entré-premier sorti. De généreuses déductions pour investissements de 100 à 200 pour cent étaient accordées, souvent de façon discrétionnaire, pour que les entreprises industrielles puissent reconstituer leurs actifs. Cet environnement fiscal est devenu extrêmement complexe et laissait beaucoup trop de latitude à l'administration pour déterminer le montant des obligations fiscales. Compte tenu des diverses interactions entre l'inflation et l'impôt, il est difficile d'évaluer l'impact global du système fiscal sur l'investissement des entreprises au cours de cette période (encadré 4.5).

Les autorités ont commencé en 2003 de rationaliser et simplifier l'impôt sur les sociétés. La comptabilité d'inflation a été autorisée³⁴, les déductions pour investissement ont été ramenées à un taux uniforme de 40 pour cent, la double imposition des bénéficiaires et des dividendes distribués a été partiellement réduite et les nouveaux investissements dans les zones franches n'ont plus été possibles (graphique 4.13). Les incitations régionales à l'investissement ont été simplifiées et réaménagées : tous les nouveaux projets dans les 36 provinces ayant un PIB par habitant inférieur à 1 500 USD (au taux de change actuel) bénéficient de subventions pour l'acquisition de terrains, d'une électricité à prix plus faible et d'exonérations de charges sociales.

Graphique 4.12. Poids relatif des différents impôts
En % du PIB



Source : OCDE.

Encadré 4.5. **Impact d'une plus faible inflation sur la formation de capital**

L'épargne et l'investissement sont indispensables pour améliorer les performances économiques à long terme. Sachant que les possibilités de financement externe sont limitées – dans le cas de la Turquie, elles pourraient être néanmoins sensiblement développées si les entrées d'IDE augmentaient – l'épargne intérieure est en définitive la contrainte qui détermine l'investissement, lequel joue de son côté un rôle essentiel dans l'accélération de la productivité et dans la croissance économique. En Turquie, durant la période de forte inflation des années 90, les taux d'intérêt réels étaient généralement élevés, ce qui stimulait l'épargne privée tout en augmentant le coût du capital et en évinçant l'investissement privé. Par conséquent, la majeure partie de l'épargne se dirigeait vers le secteur public, qui avait un énorme besoin de financement. Dans le même temps, les pouvoirs publics accordaient des déductions pour investissement afin d'atténuer l'impact négatif d'une forte inflation et de taux d'intérêt réels élevés sur l'investissement des entreprises, mais cette mesure ne pouvait pas enrayer la tendance générale à la baisse des taux d'investissement.

Ces derniers temps, le rythme de l'inflation et les taux d'intérêt nominaux et réels se sont nettement ralentis, tout en restant relativement élevés. Lorsqu'on veut évaluer les effets de cette évolution sur la formation de capital, il faut prendre en compte le fait que les taux d'intérêt réels peuvent être différents du rendement réel que perçoit l'épargnant et des coûts réels du capital pour l'investisseur. En effet, les impôts sur le capital creusent un écart entre le rendement brut et le rendement net pour l'épargnant – le « coin fiscal sur l'épargne » – et entre le taux d'intérêt du marché et le taux de rendement avant impôt pour l'investisseur – le « coin fiscal sur l'investissement » – qui, au total, détermine le coin fiscal global sur les revenus du capital (sans prendre en compte les impôts sur les transactions financières, qui sont élevés en Turquie). Le coin fiscal en termes réels peut augmenter ou diminuer en fonction de l'inflation et de la désinflation, selon la façon dont l'inflation interagit avec le système fiscal. Par exemple, si l'inflation fait monter le taux d'intérêt nominal, les revenus réels provenant d'intérêts sont davantage taxés lorsque l'inflation monte, puisque l'impôt sur le revenu est calculé sur la base du revenu nominal. En revanche, lorsque l'inflation recule, les revenus réels provenant d'intérêts sont moins taxés. Comme le montre le tableau 4.5, le taux effectif d'imposition de l'épargne en termes réels était plus de trois fois supérieur au taux légal d'imposition des intérêts de 10 pour cent et la récente désinflation a fait baisser le taux effectif d'imposition en termes réels, même s'il est encore égal au double du taux légal. Les revenus d'intérêts d'obligations publiques étant exonérés d'impôt, la discrimination entre les diverses formes d'épargne s'atténue en cas de désinflation.

La récente période de désinflation s'est sans doute également répercutée sur le coin fiscal sur l'investissement, bien que l'ampleur de cet effet et même son signe soient difficiles à évaluer, car plusieurs facteurs entrent en jeu, notamment le niveau du taux de l'impôt sur les sociétés [qui est actuellement de 33 pour cent et qui était de 28 pour cent environ (y compris la surtaxe) durant la

Encadré 4.5. Impact d'une plus faible inflation sur la formation de capital (suite)

Tableau 4.5. Les effets de la désinflation sur le taux effectif réel d'imposition des revenus d'intérêts
En pourcentage (chiffres arrondis)

	Moyenne 1995-99	2004 (estimation)
Taux d'intérêt nominal, avant impôt	113	24
Taux d'inflation	80	14
Taux d'intérêt réel, avant impôt ¹	18	9
Taux d'intérêt nominal, après impôt	102	22
Taux d'intérêt réel, après impôt ¹	12	7
Coin fiscal en valeur absolue ²	6	2
Taux effectif réel d'imposition ³	34	23
<i>Pour mémoire :</i>		
Taux légal d'imposition	10	10

1. Le taux d'intérêt réel est calculé comme suit : $r = \frac{1+i}{1+\pi} - 1$

où i est le taux d'intérêt nominal et π le taux d'inflation.

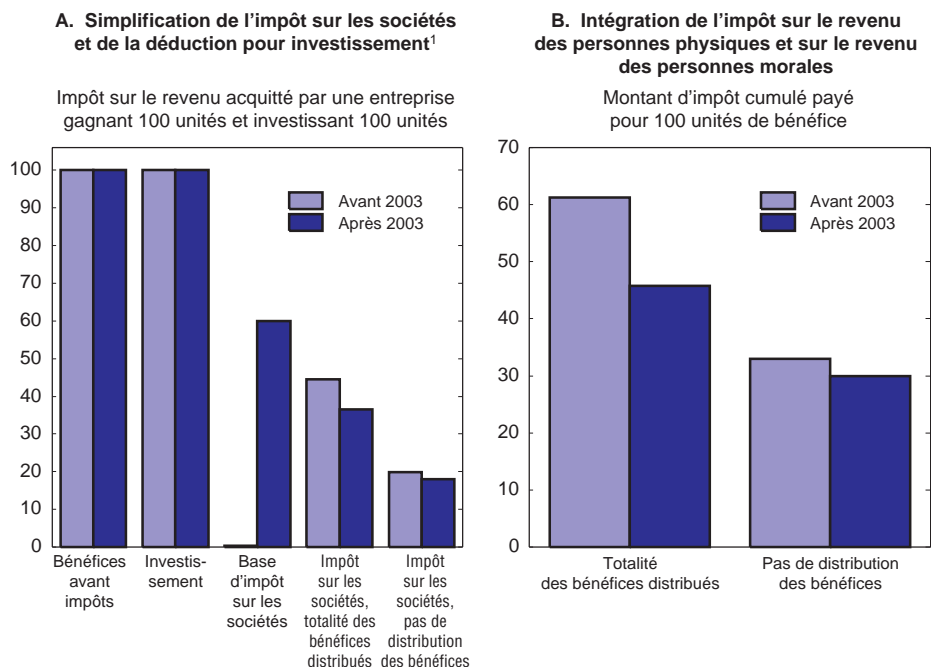
2. Différence entre le taux d'intérêt réel avant et après impôt, en points de pourcentage.

3. Coin fiscal en valeur absolue, en pourcentage du taux d'intérêt réel avant impôt.

deuxième moitié des années 90], l'importance des déductions pour investissement (actuellement 40 pour cent, mais dans le passé elles étaient nettement plus importantes, bien qu'inégalement réparties), le type d'investissement (équipements ou bâtiments, durée de vie plus ou moins longue) et les sources de financement de l'investissement (emprunt, bénéfices non distribués ou émission d'actions). Par exemple, en réduisant les taux d'intérêt nominaux, la désinflation a dévalorisé la déduction fiscale des paiements d'intérêts pour les entreprises, ce qui a tendance à creuser le coin fiscal sur l'investissement (si celui-ci est financé par l'emprunt). En revanche, la désinflation a revalorisé les déductions pour amortissement (qui sont fonction du coût historique), ce qui atténue le coin fiscal. L'impact net sur le coin fiscal sur l'investissement et sur le coût du capital est variable selon que l'un ou l'autre de ces deux effets prédomine, les deux éléments déterminants à cet égard étant la part du financement par l'emprunt et le type d'investissement.

Il semble clair néanmoins qu'avec le recul de l'inflation le coin fiscal en termes réels sur la formation de capital se rapproche du taux légal d'imposition. De plus, on peut dans ces conditions réaliser plus facilement l'objectif d'harmonisation des conditions entre les types d'investissement et les sources de financement, de sorte que l'épargne se dirigera mieux vers les utilisations les plus productives. Si l'on veut accélérer la productivité et la croissance, il faut progresser dans cette direction en poursuivant sur la voie de la désinflation et de la baisse des taux d'intérêt réels.

Graphique 4.13. Réforme de l'impôt sur les sociétés



1. Depuis 2003, le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés a été ramené de 33 à 30 pour cent (par élimination de la « surtaxe spéciale ») et une déduction pour investissement est accordée dans l'ensemble du pays au taux uniforme de 40 pour cent. Avant cette date, différents taux (allant jusqu'à 200 pour cent) s'appliquaient selon les régions et les types d'investissement. Dans l'exemple retenu ici, la déduction pour investissement avant la réforme est de 100 pour cent.

Source : Autorités turques.

Plusieurs problèmes subsistent pour la mise en œuvre de l'impôt sur les sociétés. On constate jusqu'à présent certaines inégalités qui tiennent au fait que les grandes sociétés cotées ont fait l'objet de contrôles plus stricts. La Direction des recettes fiscales du ministère des Finances applique néanmoins depuis 2003 une nouvelle approche rassemblant des informations économiques par branche pour évaluer la rentabilité prévisible des différentes entreprises, y compris de taille moyenne. Cela a permis de recenser d'ores et déjà environ 3 000 entreprises susceptibles de sous-déclarer leurs bénéfices ; elles feront l'objet de contrôles approfondis en 2004. En revanche, il faudrait rationaliser et simplifier encore l'imposition des revenus pour les microentreprises et les PME, éventuellement en introduisant des éléments de taxation synthétique ou forfaitaire correspondant mieux à

la branche d'activité. Enfin, les avantages fiscaux pour l'investissement semblent encore devoir faire l'objet de modifications, avec des signaux contradictoires pour ce qui est de la politique future³⁵. Au total, même si le système fiscal est encore loin d'avoir instauré l'égalité des chances entre les entreprises qui déclarent correctement leurs bénéfices et celles qui les dissimulent ou les sous-déclarent, les réformes en cours sur le plan de l'administration de l'impôt et des techniques fiscales devraient favoriser un environnement fiscal plus juste à l'avenir.

En 2002, les autorités turques ont mis en place une stratégie à moyen terme pour l'amélioration du système fiscal en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale. L'objectif primordial est de rendre le système fiscal plus stable, plus transparent et plus juste en réduisant les distorsions dues à l'impôt, en élargissant les bases d'imposition et en obtenant une administration plus efficace de l'impôt (encadré 4.6). Dans une première phase, huit impôts frappant les produits pétroliers, l'automobile, l'alcool, le tabac et les biens de consommation de luxe ont été regroupés en une taxe spéciale sur la consommation en août 2002. Cette taxe à un seul stade frappe la production intérieure et l'importation de certains biens.

Parallèlement aux changements de politique, une réorganisation de l'administration fiscale a été lancée ; elle devrait s'achever à la fin de 2004. Cette réforme devrait apporter de nombreuses améliorations dans toute une série de domaines, notamment l'automatisation, la transparence, le respect des obligations fiscales, le service au contribuable et les vérifications. L'une des principales mesures est la séparation institutionnelle des compétences de politique fiscale et de collecte des recettes ; la direction générale des recettes fiscales du ministère des Finances est désormais un organisme semi-autonome chargé de la collecte de l'impôt et a été restructurée sur un mode fonctionnel. Cette direction générale ne sera plus constituée d'unités spécifiques administrant les différents impôts, mais sera organisée selon les fonctions principales d'administration de l'impôt, notamment l'immatriculation des contribuables, les services aux contribuables, la collecte de l'impôt, les vérifications, les services juridiques, les technologies de l'information et les ressources humaines. Cette réorganisation vise à tirer parti des avantages de la spécialisation, pour mieux utiliser les informations disponibles sur le revenu imposable des contribuables et pour rendre l'administration de l'impôt plus efficace et encourager ainsi le « respect volontaire ».

Accroître l'investissement direct étranger

Les entreprises à capitaux étrangers constituent un sous-segment du secteur formel des entreprises, par rapport auquel elles présentent deux spécificités. Premièrement, elles ont longtemps été soumises à des autorisations spéciales et à des restrictions sectorielles, qui n'ont été simplifiées qu'en 2003 avec la nouvelle loi sur l'IDE. Deuxièmement, elles se conforment en général rigoureusement aux réglementations et à la législation fiscale, sans doute plus

Encadré 4.6. La stratégie fiscale à moyen terme

À partir d'études réalisées par le FMI et le Service-conseil pour l'investissement étranger de la Banque mondiale, le gouvernement turc et la Banque mondiale ont lancé en 2002 une stratégie fiscale à moyen terme prévoyant une profonde réforme de la politique fiscale et de l'administration fiscale. Les principales recommandations formulées sont les suivantes :

Politique fiscale

- Simplifier et consolider le dispositif concernant les impôts indirects en introduisant une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) comportant un taux normal (18 pour cent) et deux taux réduits (1 pour cent pour les produits alimentaires et 8 pour cent pour les autres biens de consommation de base). Introduire une taxe spéciale unifiée sur la consommation qui regroupera toute une série de droits d'accise et de droits spécifiques en une taxe unique frappant un petit nombre de biens de luxe. Fixer un seuil pour l'assujettissement à la TVA. Mettre fin à l'affectation des recettes et réintégrer dans le budget toutes les recettes provenant d'impôts affectés.
- Simplifier et consolider le dispositif concernant les impôts directs conformément aux normes de l'OCDE et aux meilleures pratiques internationales. Transformer l'abattement pour les salariés en un crédit d'impôt afin d'en simplifier l'administration et d'alléger l'impôt pour les bas revenus ; diminuer le nombre des exonérations.
- Harmoniser les taux effectifs réels d'imposition pour les divers types d'instruments financiers et les diverses échéances.
- Réduire l'ampleur des incitations à l'investissement, les regrouper en une seule déduction pour investissement à taux uniforme pour les différents secteurs et les différentes régions et éliminer progressivement la retenue à la source applicable. Rendre plus transparents et plus automatiques les avantages fiscaux.
- Réaménager le régime fiscal des zones franches. Mettre fin aux exonérations pour l'impôt sur les sociétés et les cotisations sociales. Accorder uniquement le bénéfice d'un taux réduit pour l'impôt sur les sociétés à la condition que des filiales distinctes soient créées et que les ventes intérieures représentent moins de 15 pour cent du chiffre d'affaires.

Administration de l'impôt

- Réorganiser la direction générale des recettes fiscales selon un mode fonctionnel, conformément à la pratique dans la zone de l'OCDE.
- Revoir les modalités de rémunération des administrateurs et des cadres techniques et concevoir un système de primes et d'incitations qui rende plus compétitive la rémunération totale.
- Moderniser le département de politique fiscale du ministère des Finances.

Encadré 4.6. **La stratégie fiscale à moyen terme** (suite)

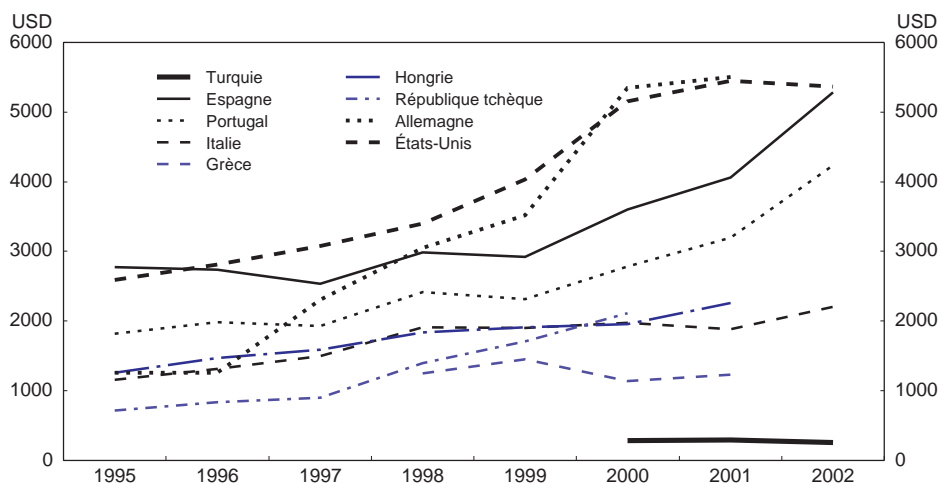
- Renforcer les capacités de gestion des vérifications fiscales au sein du ministère des Finances, en créant une unité de coordination des vérifications, et élargir le rôle du département des vérifications de la direction générale des recettes fiscales. Établir un plan annuel coordonné de vérifications fiscales. Mettre au point des bases de données pour la planification des vérifications et pour l'utilisation des informations provenant du numéro d'identification fiscale. Concevoir une stratégie plus globale de contrôle fiscal pour les gros contribuables et améliorer l'information concernant ces contribuables et leurs opérations.
- Élaborer une stratégie pour les services au contribuable et pour l'amélioration des relations entre les contribuables et la direction générale des recettes fiscales.
- Renforcer les fonctions d'audit interne de l'administration fiscale ; pour ces fonctions, il sera fait directement rapport au responsable de la direction générale des recettes fiscales.
- Mettre au point et exécuter des programmes de réduction des arriérés de paiement d'impôts.
- Améliorer les systèmes d'information de gestion dans l'ensemble de la direction générale des recettes fiscales.

Source : Karaca (2004).

que la plupart des entreprises turques, afin d'éviter toute friction avec les pouvoirs publics et les populations locales. Par conséquent, elles n'ont pas bénéficié jusqu'à présent de la flexibilité de fait due à une application incomplète des lois. Cela peut expliquer pourquoi les entrées d'IDE restent faibles. Le stock total d'IDE en Turquie n'atteint que 7 pour cent du PIB, proportion bien inférieure à celle observée dans des pays comparables (graphique 4.14)³⁶.

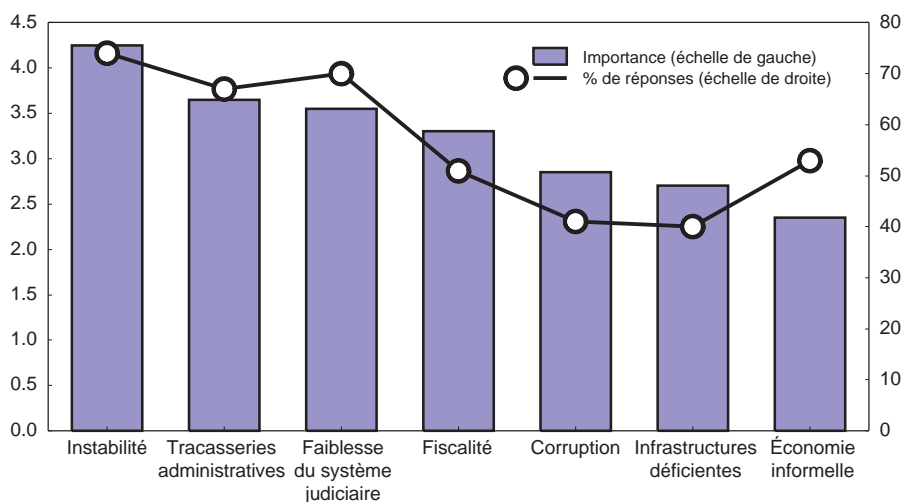
Selon une enquête très détaillée portant sur le climat des affaires pour les entreprises à capitaux étrangers et réalisée par le Service-conseil pour l'investissement étranger de la Banque mondiale à la demande des autorités turques, sept principaux problèmes ont gêné les activités des entreprises à capitaux étrangers jusqu'au début des années 2000 : *i*) l'instabilité politique ; *ii*) les tracasseries administratives ; *iii*) un système judiciaire faible ; *iv*) une fiscalité lourde ; *v*) la corruption ; *vi*) des infrastructures déficientes ; et *vii*) la concurrence de la part de l'économie informelle (graphique 4.15).

Graphique 4.14. **Stock d'IDE : comparaison internationale**
Par habitant, USD



Source : OCDE.

Graphique 4.15. **Les principaux obstacles de l'IDE en Turquie**
En 2001



Source : Enquête sur le terrain du FIAS.

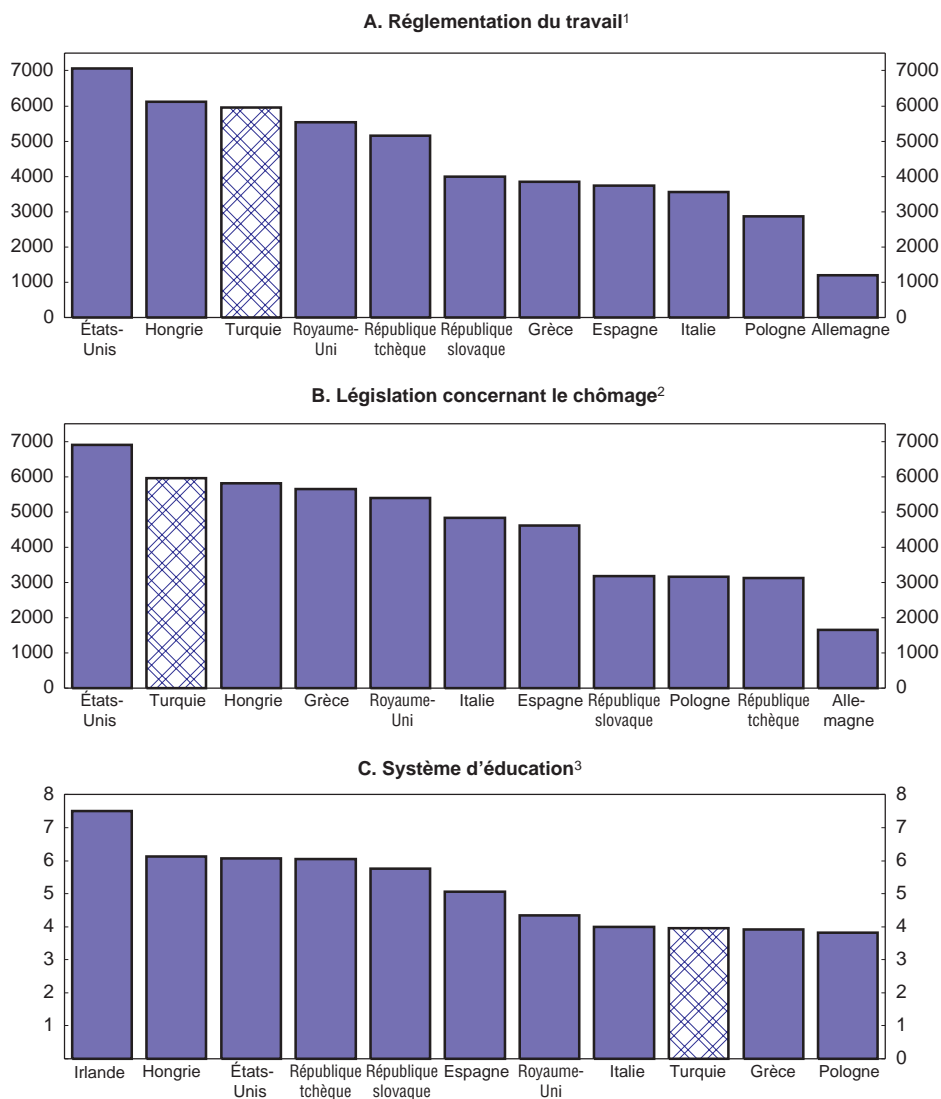
Cette enquête a servi de base aux travaux législatifs qui ont abouti à l'adoption, en 2003, d'une nouvelle loi sur l'IDE et à de substantielles modifications de plusieurs lois (Code de commerce et lois concernant l'emploi des étrangers, le registre foncier et les marchés publics). Les procédures de filtrage et de pré-approbation des projets d'IDE ont été supprimées, les formalités d'immatriculation des sociétés à capitaux étrangers ont été alignées sur celles applicables aux sociétés turques, on a facilité le recrutement de salariés étrangers, les entreprises à capitaux étrangers sont assimilées aux « soumissionnaires nationaux » et les personnes physiques et morales étrangères peuvent désormais acquérir des biens immobiliers en Turquie. Une méthode novatrice a présidé à la préparation technique de ces réformes ; en effet, c'est un Conseil pour l'amélioration de l'environnement de l'investissement, comportant de nombreux membres des secteurs public et privé, qui a formulé et proposé les mesures spécifiques³⁷.

Un examen des obstacles administratifs à l'IDE a permis en 2002 de mettre en lumière la durée excessive des procédures pour l'aménagement de sites industriels, pour l'accès et le raccordement aux services d'infrastructure (électricité, eau et télécommunications), pour la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle et pour l'attribution des permis de travail des travailleurs temporaires étrangers³⁸. Une étude récente de l'Association turque des industriels et hommes d'affaires confirme que ces problèmes subsistent après les réformes législatives de 2003³⁹. On signale en outre certaines difficultés dans l'application des réglementations concernant les industries extractives et la protection de l'environnement.

Il est encourageant de constater que les entreprises à capitaux étrangers paraissent globalement satisfaites de la situation dans le domaine des relations du travail (graphique 4.16). Selon le rapport mondial de 2003 du World Competitiveness Forum, la réglementation du travail et son application étaient jugées plus satisfaisantes en Turquie que dans des pays similaires. Trente cinq pour cent seulement des investisseurs opérant en Turquie considéraient que la réglementation du travail leur posait des problèmes⁴⁰. Toutefois, les investisseurs accordaient une moins bonne note à la Turquie pour le niveau d'instruction et le niveau de productivité des ouvriers (après correction pour tenir compte des salaires). L'enseignement secondaire et professionnel (voir le chapitre 3) ne semble pas répondre aux attentes des investisseurs internationaux, qui considèrent généralement la Turquie non pas comme un pays à bas salaires, mais comme un site de production de moyenne technologie⁴¹. Mais d'autres informations de source internationale montrent que la situation est meilleure pour les compétences de base et les aptitudes professionnelles des ouvriers. Une étude de McKinsey Consultants consacrée aux ressources productives dans 11 branches du secteur manufacturier et des services conclut que, dans ces activités, les travailleurs disposent d'un capital humain de base suffisant⁴².

Graphique 4.16. Relations du travail et qualité de l'enseignement selon les investisseurs étrangers

Enquête auprès de dirigeants d'entreprise



1. De « pas assez flexibles » à « assez flexible ».

2. De « n'incite pas à rechercher un emploi » à « incite à rechercher un emploi ».

3. De « ne répond pas aux besoins d'une économie compétitive » à « répond aux besoins d'une économie compétitive ».

Source : IMD World Competitiveness Yearbook, 2003.

On pourrait faciliter l'entrée et l'activité des entreprises à capitaux étrangers en créant une « agence », guichet unique permettant aux investisseurs actuels et potentiels de s'acquitter de leurs obligations réglementaires et administratives. Un tel organisme, qui n'a pas encore été mis en place, jouerait un rôle actif d'interface entre les investisseurs et leurs nombreux interlocuteurs au niveau central et local. Le gouvernement prépare actuellement un projet de loi en vue de la création d'une telle agence, mais il faudra mettre soigneusement au point les modalités techniques pour qu'elle puisse fonctionner efficacement sans s'enliser dans les mêmes difficultés administratives que celles auxquelles se trouvent confrontées les entreprises à capitaux étrangers. Il faudra aussi clarifier les relations entre la future agence pour l'IDE et les agences de développement régional en voie de création dans le cadre de la décentralisation (voir le chapitre 3). Le gouvernement procède actuellement à des consultations avec diverses parties prenantes pour que la nouvelle loi soit systématiquement utilisée pour promouvoir l'attrait de la Turquie comme destination de capitaux d'investissement.

Intégrer dans le secteur formel les entreprises du secteur informel

Les entreprises du secteur informel (non enregistrées) représentent une forte proportion de l'activité économique en Turquie. Selon les estimations, ce secteur assure environ 52 pour cent de l'emploi total si l'on prend en compte l'agriculture et 37 pour cent de l'emploi du secteur privé hors agriculture⁴³. Le poids de l'économie clandestine tient à la fois aux activités de production exercées dans des unités non déclarées de très petite dimension et à la sous-déclaration, par les entreprises du secteur formel, de leurs effectifs et de leurs recettes. On trouve dans la première catégorie les activités de micro-unités à faible niveau de productivité et de capital humain⁴⁴, alors que l'économie clandestine du deuxième type a pour origine une lourde fiscalité et les pesanteurs réglementaires et administratives. En outre, les entreprises du secteur formel qui sous-déclarent leurs activités invoquent souvent un manque de confiance dans la bonne utilisation des recettes fiscales pour répondre véritablement aux besoins du public. Les exploitations agricoles familiales, les marchands ambulants et les entreprises à faible technologie appartiennent souvent à la première catégorie, le deuxième type d'activité informelle étant fréquent dans les activités manufacturières à faible coût (textiles et habillement) et dans les services (transports publics et commerce de détail). Contrairement aux autres économies de la zone de l'OCDE, où les travailleurs indépendants constituent un groupe à revenu élevé enclin à éluder l'impôt (dentistes, consultants, etc.)⁴⁵, les travailleurs indépendants restent massivement non déclarés en Turquie car ils sont nombreux à être très peu productifs. Ils choisissent le secteur informel parce que les déductions tenant compte du niveau de subsistance sont faibles pour l'impôt sur le revenu et parce qu'ils seraient imposables même pour un très bas

revenu⁴⁶. Le tableau 4.6 illustre la part de l'emploi non déclaré dans un certain nombre de branches. En plus de l'agriculture, où le travail non déclaré est manifestement prédominant, le taux de non-enregistrement est très élevé dans la construction, le commerce et les activités manufacturières.

Le non-enregistrement paraît être un frein aux gains de productivité. Les limites de taille que s'imposent les entrepreneurs concernés pour réduire leur visibilité (en particulier auprès des autorités fiscales) et éviter l'action syndicale créent un lien entre l'absence d'enregistrement et la faiblesse de la productivité. On constate une distribution manifestement polarisée (binormale) des performances économiques entre les activités « essentiellement non enregistrées » et les activités « essentiellement enregistrées ». La ligne de partage entre les activités « à faible taille/faible productivité/faibles salaires/faible cotisation fiscale » et celles « à forte productivité/grande taille/salaires élevés/forte cotisation fiscale » est particulièrement nette pour l'ensemble de la production. L'enquête de 2000 sur les établissements manufacturiers réalisée par l'Institut national de la statistique⁴⁷ illustre très clairement ce phénomène : les entreprises paraissent être concentrées à deux extrêmes, moins de dix salariés et plus de 250 salariés, avec une productivité très différente (tableau 4.7). Une enquête approfondie portant sur 11 industries manufacturières et activités de services, réalisée par McKinsey Consultants, va dans le même sens⁴⁸. Selon cette enquête, les entreprises du secteur formel atteignent facilement 60 à 70 pour cent des niveaux de productivité américains de la même branche en parité de pouvoir d'achat, alors que les entreprises du secteur informel accusent un net retard et ne se situent qu'à environ 25 pour cent des niveaux de productivité américains. À partir de ces informations, le graphique 4.17 illustre sous une forme simplifiée les caractéristiques de ce dualisme de la productivité et des niveaux de salaires dans le secteur des entreprises.

Le passage de la catégorie faible à la catégorie forte est synonyme de meilleures performances pour les entreprises concernées et pour l'ensemble de l'économie. Mais ce passage ne se fait pas naturellement en Turquie. Il suppose des coûts *marginiaux* additionnels pour le changement de statut de l'entreprise et de ses travailleurs (transformation de l'entreprise *non enregistrée/informelle* en entreprise *enregistrée/formelle*). Ces coûts comprennent les frais administratifs de légalisation, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés dus par les propriétaires, les cotisations de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu des personnes physiques auquel sont soumis les travailleurs⁴⁹, la TVA payable aux fournisseurs et devant être acquittée par les clients ainsi que les diverses dépenses qui résultent des réglementations applicables aux entreprises du secteur formel, notamment en matière d'emploi, de santé et de sécurité. Le Code du travail impose en outre d'autres obligations aux entreprises qui franchissent les seuils successifs d'effectifs de 30, 50, etc. (voir l'encadré 4.4)⁵⁰.

Tableau 4.6. **Les travailleurs non déclarés dans différents secteurs**
En % des travailleurs de chaque secteur

	Total		Agriculture, sylviculture, chasse et pêche		Industries minières et extractives		Industries manufacturières		Électricité, gaz et eau		Construction		Commerce de gros et de détail, restauration et hôtellerie		Transports, communication et entreposage		Finance, assurance, immobilier et services aux entreprises		Services sociaux et personnels assurés par la collectivité	
	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés	Déclarés	Non-déclarés
1988	41.9	58.1	6.5	93.5	96.1	3.9	76.1	23.9	100.0	0.0	43.8	56.2	62.5	37.5	65.5	44.5	90.2	9.8	85.7	14.3
1989	41.4	58.7	7.8	92.2	96.2	3.8	73.7	26.3	89.1	11.0	43.3	56.7	60.9	39.2	65.1	44.9	91.6	8.4	85.5	14.5
1990	44.4	55.6	9.7	90.3	95.8	4.2	76.6	23.5	100.0	0.0	47.3	52.8	65.5	34.5	71.7	38.4	91.9	8.1	86.9	13.1
1991	49.5	50.5	20.4	79.6	95.6	4.4	74.9	25.1	100.0	0.0	42.1	57.9	67.5	32.5	79.5	30.5	92.3	7.7	87.7	12.3
1992	51.2	48.8	21.9	78.2	92.2	7.8	75.1	24.9	100.0	0.0	46.0	54.1	68.2	31.9	79.7	30.3	92.3	7.8	87.0	13.1
1993	52.5	47.5	22.1	78.0	93.6	6.5	75.5	24.5	100.0	0.0	47.9	52.2	68.5	31.5	80.3	29.8	90.7	9.3	86.9	13.1
1994	54.3	45.7	29.8	70.2	94.3	5.8	72.8	27.3	100.0	0.0	44.8	55.2	52.5	47.5	80.3	29.7	90.2	9.9	85.8	14.2
1995	50.9	49.2	22.0	78.0	97.0	3.0	74.8	25.2	99.6	0.4	42.2	57.8	65.8	34.3	77.5	32.6	90.7	9.3	86.8	13.2
1996	47.4	52.7	11.7	88.4	97.4	2.6	77.1	23.0	100.0	0.0	42.1	58.0	68.5	31.5	79.6	30.4	88.7	11.3	87.7	12.4
1997	48.4	51.6	10.8	89.2	98.7	1.4	78.4	21.6	96.0	4.0	39.3	60.8	69.7	30.3	76.4	33.6	91.2	8.9	87.7	12.3
1998	49.8	50.3	11.6	88.5	95.1	5.0	79.3	20.7	99.1	0.9	47.0	53.1	71.0	29.0	74.5	35.5	92.0	8.0	88.3	11.7
1999	47.9	52.1	10.7	89.3	92.2	7.9	74.4	25.6	98.7	1.4	39.6	60.4	67.0	33.1	70.2	39.9	89.7	10.4	87.4	12.7
2000	49.4	50.6	11.4	88.6	90.2	9.8	73.6	26.4	97.8	2.2	34.5	65.5	62.9	37.1	68.6	41.4	86.2	13.8	89.3	10.7
2001	47.1	52.9	8.2	91.8	91.8	8.2	72.8	27.2	100.0	0.0	38.3	61.7	60.5	39.5	66.9	43.1	83.8	16.2	88.2	11.8
2002	47.9	52.1	9.8	90.2	88.3	11.7	68.3	31.7	98.1	1.9	38.5	61.5	57.3	42.7	66.1	43.9	81.1	18.9	86.3	13.7
2003	48.3	51.7	8.8	91.2	85.5	14.5	69.3	30.7	99.0	1.0	36.2	63.8	57.8	42.2	66.1	43.9	80.1	19.9	86.4	13.6

Source : OCDE sur la base de données de l'Institut central de statistiques de Turquie.

Tableau 4.7. **Segmentation du secteur manufacturier**

En 2000

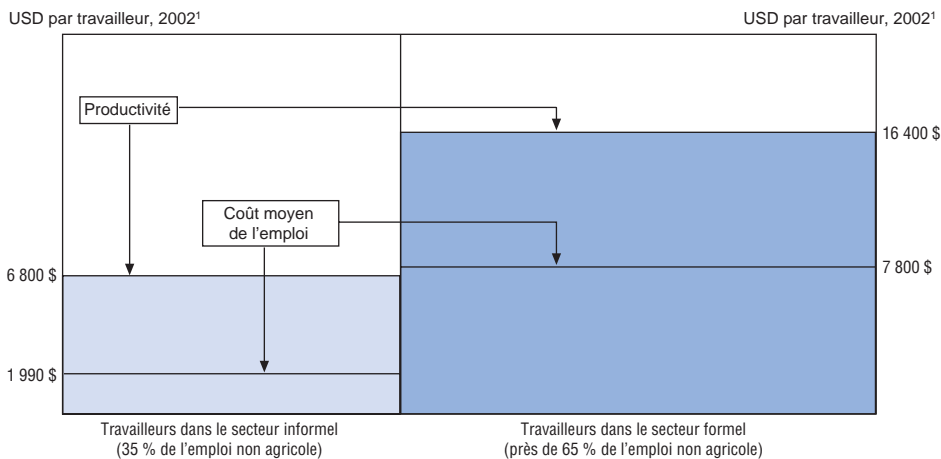
Nombre de travailleurs dans l'entreprise	Nombre d'entreprises ¹	%	Travailleurs (milliers)	%	Valeur ajoutée (millions d'euros)	%	Productivité par travailleur	Par rapport à la moyenne
1 à 9	198 700	94.7	527.6	31.8	3 138	7.1	5 947	22.2
10 à 49	6 950	3.3	179.2	10.8	3 293	7.4	18 376	68.5
50 à 99	1 743	0.8	121.7	7.3	2 517	5.7	20 682	77.0
100 à 150	770	0.4	94.2	5.7	2 609	5.9	27 696	103.2
151 à 250	704	0.3	135.4	8.2	4 482	10.1	33 101	123.3
251 à plus	930	0.4	599.9	36.2	28 467	64.0	47 452	176.8
Total	209 797	100.0	1 658.0	100.0	44 506	100.0	26 843	100.0

1. Total des entreprises publiques et privées. En 2000, on comptait 262 entreprises publiques dans le secteur manufacturier sur un total de 209 817 entreprises.

Source : Institut central de statistiques.

Graphique 4.17. Le phénomène du dualisme dans le secteur des entreprises non agricoles

Estimation de la productivité annuelle du travail et des coûts annuels de l'emploi dans les activités formelles et dans les activités informelles



1. Calcul au taux de change courant TL/USD.

Source : Estimations de l'OCDE.

Les coûts liés à l'enregistrement exercent un effet de blocage, aussi bien pour les activités non enregistrées que pour l'ensemble de l'économie. Il en résulte un cercle vicieux, qui se traduit par une érosion supplémentaire de l'assiette de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et des cotisations sociales, et qui crée également des conditions inégales de concurrence entre les entreprises du secteur formel soumises à toutes les obligations et les autres entreprises.

Contrairement à ce qu'on observe dans d'autres pays en voie de rattrapage où le secteur informel a tendance à se contracter⁵¹, il est troublant de constater que le fossé s'est manifestement creusé en Turquie ces dernières années et que la part des activités non enregistrées s'est accrue (voir graphique 4.1). Les principales raisons semblent être l'élargissement du coin fiscal sur le travail⁵², la forte hausse du salaire minimum, les modifications des impôts sur les revenus (passage en 1999 d'une taxation synthétique à une imposition sur la base des documents comptables) et, après la crise de 2000-01, l'intensification de la concurrence intérieure et internationale de la part des pays à faibles coûts comme la Chine. Parmi ces facteurs, le coin fiscal très marqué pour les travailleurs faiblement qualifiés et les travailleurs rémunérés au salaire minimum illustre clairement ce problème et l'ampleur du phénomène de « piège de l'informalité » pour les entreprises à faibles coûts (tableau 4.8 et graphique 4.17).

Ce piège est malencontreux, parce qu'il a tendance à confiner un grand nombre de petites entreprises dans le secteur à faible productivité⁵³. L'accès des entreprises du secteur informel aux financements extérieurs demeure limité aux solutions informelles et au crédit commercial interentreprises, ce qui ne permet pas d'investir à long terme. De plus, les activités informelles ne peuvent pas profiter pleinement des mesures gouvernementales en faveur de l'exportation, de

Tableau 4.8. Coin fiscal sur le travail au salaire minimum mensuel au 31 décembre 2002

	Millions LT	USD ¹
1. Coût de l'emploi	330	219
<i>Pour mémoire :</i>		
Salaire brut plancher pour les cotisations de sécurité sociale	328	217.6
2. Cotisations patronales à la sécurité sociale	82	54.4
3. Salaire minimum brut	251	166.6
4. Cotisations salariales à la sécurité sociale	38	25
5. Impôt sur le revenu des salariés	27	18.3
6. Revenu net des salariés	184	122.4
7. Revenu net des salariés, en % du coût de l'emploi	55	
8. Coin fiscal sur le travail en % du coût de l'emploi	45	

1. Selon le taux de change moyen du dollar en 2002.

Source : Autorités turques.

la technologie et du développement régional, entre autres (voir encadré 4.8). Enfin, la clandestinité empêche de pouvoir utiliser le système judiciaire pour la protection des intérêts commerciaux et des droits de propriété. Au total, les entreprises qui dissimulent tout ou partie de leurs activités, de leurs effectifs et de leur chiffre d'affaires ne connaissent pas une croissance naturelle et se heurtent à un « plafond de verre » qui entrave leur développement (encadré 4.7).

Les autorités turques ont parfaitement conscience de ces problèmes et le dossier du « non-enregistrement » est l'une des priorités du gouvernement actuel. Étant donné les sévères contraintes budgétaires, l'exécution des réglementations est l'objectif premier de la nouvelle stratégie d'enregistrement des activités souterraines⁵⁴.

C'est là une initiative majeure, mais il est également essentiel de garder à l'esprit les incitations économiques à rester dans le secteur informel et les *fonctions économiques* que remplissent actuellement les activités non déclarées et informelles. Ainsi, une fiscalité moins lourde et un coût du travail plus faible dans le secteur informel ont créé des emplois qui pourraient disparaître si ces coûts augmentaient sensiblement. Par conséquent, les mesures en faveur de l'enregistrement ne doivent pas s'en remettre uniquement à une répression plus efficace ; elles doivent aussi réduire les coûts d'enregistrement. Il est particulièrement important de réduire sensiblement les coûts économiques de l'enregistrement, étant donné l'ampleur de l'écart existant entre le niveau *attendu* (prévu par la loi) et le niveau *effectif* des sommes dues par les entreprises au titre de la fiscalité et des cotisations de sécurité sociale. Cet écart a fait de la Turquie un pays où le poids effectif des prélèvements fiscaux et sociaux sur les entreprises est faible malgré les taux relativement élevés des impôts sur les entreprises et les très lourdes charges sociales auxquelles elles sont soumises. Si les taux des impôts et des cotisations sociales étaient strictement appliqués dans l'ensemble de l'économie, sans le moindre ajustement, cela représenterait une charge supplémentaire non négligeable sur le secteur des entreprises, qui pourrait atteindre jusqu'à 10 pour cent de PIB ou plus⁵⁵. Une telle ponction fiscale représenterait un choc intolérable et les autorités s'abstiendraient bien évidemment d'agir dans ce sens. En conséquence, à la différence des autres pays de l'OCDE où existe un large secteur informel⁵⁶, la conjonction d'une application plus stricte des textes et d'une réforme des impôts et autres prélèvements est nécessaire si l'on veut étendre le secteur formel.

Dans ces conditions, une mesure décisive pourrait être de diminuer fortement, par exemple de moitié, les cotisations sociales dans le secteur des entreprises. Si cette mesure apparemment radicale est réalisable budgétairement, c'est pour la raison suivante : bien que les cotisations sociales aient atteint le taux supérieur pour la zone de l'OCDE, à savoir 27 pour cent environ du coût brut de l'emploi, les recettes liées à ces lourds prélèvements ne représentent

Encadré 4.7. **Le cercle vicieux du non-enregistrement**

Les entreprises qui acquittent intégralement leurs impôts sont en concurrence avec celles qui s'y soustraient et qui ont donc des coûts directs plus faibles. Dans une économie où la discipline fiscale ne joue pas efficacement, échapper à l'impôt sans être pris est l'un des principaux éléments du succès d'une entreprise, de sorte que les gestionnaires ne se consacrent pas autant qu'il le faudrait aux activités véritablement productives.

L'informalité freine la productivité de divers points de vue. Une entreprise doit pouvoir s'appuyer sur des droits de propriété et sur des contrats exécutoires, instruments généralement inexistant dans l'économie informelle. Dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, « l'informalité a elle aussi un coût : l'entreprise doit rester de petite taille, fait face à des perspectives d'avenir incertaines, ne dispose pas de filets de sécurité et est dans l'incapacité d'utiliser les mécanismes normaux de crédit et, plus généralement, les divers types d'aide aux PME dont peut bénéficier le secteur privé » (Belev, 2003).

Le faible niveau des recettes fiscales a tendance à faire monter les taux d'imposition, ce qui incite d'autant plus à déplacer des activités dans le secteur informel ; d'où un cercle vicieux. « Le cercle vicieux d'une fiscalité et d'une réglementation lourdes encourage le développement de l'économie souterraine et soumet les finances publiques à des pressions accrues qui amènent à augmenter les impôts, ce qui incite d'autant plus à se soustraire à l'impôt et à opter pour l'économie souterraine, et ainsi de suite » (Enste, 2003). « L'économie informelle – on se soustrait à l'impôt et aux cotisations sociales tout en profitant des biens et services publics – creuse le déficit budgétaire, ce qui est une cause immédiate d'alourdissement de l'impôt et des cotisations sociales, lesquels font peser une lourde charge sur les activités licites » (Marc et Kudatgobilik, 2003). « Les activités au noir ont pour effet d'éroder la base fiscale, ce qui signifie, toutes choses égales par ailleurs, que, pour un même niveau de dépenses publiques, il faudra alourdir la fiscalité. Or, personne ne veut être l'imbécile qui continue à payer des impôts alors que tout le monde fraude » (Pedersen, 1999).

D'après les enquêtes réalisées par le CEESP (Centro de Estudios Económicos del Sector Privado) auprès de quelque 500 entreprises établies dans plusieurs villes du Mexique, une proportion de 30 à 40 pour cent des producteurs et détaillants considèrent que l'économie informelle est très présente sur leur marché et les a, en partie ou totalement, évincés de leur activité (Winkler, 1997). Johnson et autres (1998) concluent que les économies en transition ex-communistes sont entrées dans une spirale qui les entraînent vers le bas et que la plupart des États issus de l'ex-Union soviétique « se sont retrouvés dans une situation d'équilibre pernicieux, avec de faibles recettes fiscales, une économie non officielle importante en pourcentage du PIB et des services publics de qualité médiocre ».

Encadré 4.7. **Le cercle vicieux du non-enregistrement** (suite)

Du fait de ces mécanismes, les pays peuvent se trouver dans des équilibres auto-entretenus de niveaux d'emploi informel faibles ou, à l'inverse, élevés. Dans cette optique, les taux d'imposition élevés, et aussi une gouvernance médiocre (excès de réglementation, déficiences de l'État de droit, par exemple) sont à la fois la conséquence et la cause de hauts niveaux de fraude fiscale. Dans les pays qui se situent entre les deux extrêmes, toute mesure entraînant une réduction de l'incidence du travail non déclaré a un effet multiplicateur induisant une amélioration des finances publiques et une meilleure maîtrise de la corruption, ce qui aide à réduire encore l'incidence du travail non déclaré. Les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations étant moins nombreuses, l'inspection du travail et l'inspection fiscale peuvent consacrer plus de temps à celles qui continuent à ne pas respecter les réglementations, en en faisant ainsi rentrer un certain nombre dans le droit chemin ».

Source : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, chapitre spécial « L'emploi informel – promouvoir la transition vers une économie salariée », été 2004.

que 4 pour cent environ du PIB. De façon purement mécanique (sans tenir compte des effets secondaires, probablement importants, sur l'enregistrement et les recettes), le coût budgétaire d'un tel « choc positif » pour le marché du travail ne serait pas supérieur à 2 pour cent du PIB⁵⁷.

Pour compenser la baisse de recettes fiscales qui en résulterait, il serait peut-être nécessaire de relever les impôts indirects. On pourrait néanmoins faire valoir qu'après la forte augmentation ces dernières années, les impôts indirects atteignent déjà un niveau élevé et sont également sensibles à la fraude fiscale, et il est vrai que pour certains impôts indirects comme la TVA, ce problème est plus grave que pour d'autres comme la taxe sur les hydrocarbures. Mais une politique s'appuyant à la fois sur une meilleure administration de l'impôt et sur une restructuration de la fiscalité ayant pour but de réduire l'impôt sur le travail et d'améliorer la productivité dans le secteur informel serait sans doute plus efficace du point de vue de l'enregistrement des activités clandestines qu'une politique reposant uniquement sur des contrôles administratifs (encadré 4.8).

Réduire la taille du secteur des entreprises publiques

Bien que sa taille relative ait diminué ces deux dernières décennies, le secteur des entreprises publiques représente encore 5 pour cent de la population

Encadré 4.8. La politique à l'égard des PME et le secteur informel

Les autorités turques réexaminent actuellement les dispositifs d'aide et les services aux PME afin que ces aides soient plus accessibles, moins morcelées et plus réactives aux besoins des entrepreneurs à l'ère des technologies de l'information et de la mondialisation. Si cette action est couronnée de succès, les programmes publics pourraient contribuer plus efficacement à la productivité et au développement des jeunes entreprises et des petites entreprises.

Le Haut Conseil de la planification (le sous-cabinet économique) a approuvé en novembre 2003 une stratégie en faveur des PME, qui comporte un plan d'action à court terme pour 2004-06. L'objectif est de renforcer les infrastructures de recherche et de développement, de mettre en place des services de conseil de grande qualité destinés aux entrepreneurs, de promouvoir l'exportation et de constituer des grappes technologiques au niveau local et régional. Des mécanismes de sensibilisation aux besoins des PME seront introduits dans tous les domaines d'action, de concert avec les organismes professionnels. Les autorités reconnaissent la nécessité d'évaluer les expériences étrangères et celle de la Turquie afin d'adopter des « pratiques optimales »¹. Grâce à de telles évaluations, les mesures pourront être ajustées à la fin du plan d'action à court terme.

L'OCDE a procédé à un examen de la politique turque à l'égard des PME². La conclusion est la suivante : la première priorité est de poursuivre la stabilisation macroéconomique et les réformes structurelles sur les marchés de produits, des capitaux et du travail et de continuer à améliorer les infrastructures, afin de renforcer l'environnement des PME. Des mesures d'aide plus ciblées pourraient également jouer un rôle. Il existe un grand nombre de programmes, essentiellement mis en œuvre par le KOSGEB (Organisme pour le développement des petites et moyennes entreprises), qui sont conçus selon les normes internationales mais morcelés en une série de dispositifs consacrés à la technologie, à la formation, au soutien à la gestion, au financement, à la promotion de l'exportation, etc. Les aides dans des domaines essentiels comme la recherche-développement, l'innovation et la formation à la gestion paraissent très généreuses pour un petit nombre de bénéficiaires³. Les mesures visent essentiellement les entreprises manufacturières et les installations industrielles⁴, en ne concernant que de façon limitée l'agriculture et les services⁵. La plupart des dispositifs sont destinés aux PME traditionnelles et non aux micro-opérateurs, qui représentent la plus forte proportion de la main-d'œuvre⁶.

Vu les contraintes budgétaires, une réorientation de la politique à l'égard des PME devrait se faire par redéploiement de ressources. Dans certains domaines, les progrès de la réforme structurelle pourraient rendre moins nécessaires certaines aides et mesures en faveur des PME. Si l'on devait centrer l'action sur la grande masse des micro-opérateurs et des entrepreneurs du secteur informel, des solutions supplémentaires devront être trouvées. Il faudra revoir la législation fiscale, le droit du travail, le droit commercial, et le régime de la faillite. Une décentralisation de la politique à l'égard des PME, dans la lignée des réformes administratives de la Turquie, pourrait permettre également de mieux adapter les mesures aux besoins locaux et susciter un climat d'émulation, si cette action est menée dans des conditions de transparence et fait l'objet de contrôles efficaces.

Encadré 4.8. La politique à l'égard des PME et le secteur informel (suite)

Les mesures concernant les PME du « secteur informel » soulèveront de délicats problèmes « d'enregistrement ». Les aides publiques ne peuvent être subordonnées à une régularisation et une fiscalisation préalables, car cela exclurait la quasi-totalité des bénéficiaires potentiels. En revanche, il faudra que les mesures prévues incitent clairement à l'enregistrement. Une solution pourrait être d'adopter une approche graduelle durcissant progressivement les critères à remplir pour bénéficier des mesures qui, au départ ne seraient assorties d'aucune condition.

La politique à l'égard des PME est bien adaptée à la budgétisation en fonction des résultats (qu'on introduit actuellement dans de nombreux domaines, comme on l'a vu au chapitre 3). Les objectifs stratégiques peuvent être formulés de façon plus explicite, en termes de *population* d'entreprises bénéficiaires, de *changements de comportement* recherchés et de *performances* visées. Mais avant de pouvoir faire jouer un rôle pilote à la politique à l'égard des PME dans la budgétisation stratégique, il faudra d'abord inventorier puis systématiquement revoir et évaluer les programmes existants, leur coût budgétaire effectif, le nombre et la répartition des bénéficiaires ainsi que les résultats obtenus. Il faudrait que l'évaluation des programmes soit mise au point et effectuée par une unité indépendante relevant éventuellement de l'organisme de vérification des comptes de l'État.

1. Le gouvernement turc a organisé avec l'OCDE une conférence internationale, qui s'est tenue en juin 2004 à Istanbul, dans le but de faire le point sur les meilleures pratiques internationales dans le domaine de la politique à l'égard des PME. Voir www.oecd-istanbul.sme2004.org/.
2. OCDE, *Les petites et moyennes entreprises en Turquie : problématique et politiques* ; rapport pour la conférence de l'OCDE d'Istanbul, disponible sur le site Web de la conférence.
3. Plusieurs dispositifs subventionnent les coûts (éligibles) de recherche-développement, de formation, d'acquisition de technologies, etc. à des taux très élevés de 70 à 90 pour cent (avec des plafonds). Les budgets des programmes sont ensuite limités à un petit nombre de bénéficiaires, ce qui peut soulever des problèmes de concurrence. Les prêts bonifiés, qui ont été réduits et sont devenus moins généreux après la crise bancaire de 2001, posent également des problèmes de concurrence du point de vue des bénéficiaires potentiels et du point de vue des banques qui accordent ces prêts.
4. Notamment les parcs industriels et les petites zones industrielles. Des surcapacités semblent apparaître dans les petites zones industrielles financées par les pouvoirs publics, où au total 550 000 postes de travail avaient été créés en 2002, mais 400 000 seulement étaient occupés.
5. L'agriculture et les services emploient 70 pour cent de la population active et comportent d'« énormes gisements de productivité ».
6. À la différence de la plupart des autres pays de l'OCDE, ce sont les microentreprises employant moins de 10 travailleurs qui représentent l'essentiel de l'emploi dans les petites entreprises.

non agricole et les entreprises économiques d'État jouent toujours un rôle clé parmi les très grandes entreprises⁵⁸. Les entreprises économiques d'État sont l'héritage de la politique menée dans le passé pour développer les capacités locales dans les industries manufacturières et extractives, le commerce agricole et les services d'infrastructure, secteurs jugés déterminants pour le développement économique. Des entreprises économiques d'État ont également été créées dans des activités moins stratégiques pour soutenir l'emploi dans les régions les moins développées. Confrontées aux problèmes classiques d'incitation et d'efficacité qui se posent dans les industries à capitaux publics, la plupart des entreprises économiques d'État se sont retrouvées dans une situation de faible rentabilité ou de non-rentabilité, ou, lorsqu'elles bénéficiaient d'une protection du fait de la réglementation du commerce extérieur ou d'une autre réglementation, ont relevé leurs tarifs et leurs prix au-dessus des niveaux de concurrence. Elles se caractérisent également par une syndicalisation plus forte que la moyenne et des salaires également supérieurs à la moyenne (tableau 4.4 qui concerne l'ensemble du secteur public). Elles ont connu ces trois dernières années d'importants ajustements d'effectifs dans le cadre d'objectifs quantitatifs convenus avec le FMI⁵⁹, la croissance de leurs salaires s'est ralentie pour s'établir en dessous du taux d'inflation, leur productivité s'est accélérée et elles sont en conséquence globalement rentables depuis 2001. Les entreprises économiques d'État relèvent aujourd'hui de l'Administration de la privatisation, qui a en charge les sociétés en voie de privatisation, et du Trésor, qui s'occupe des autres entreprises (tableau 4.9).

La Turquie a été l'un des tout premiers pays à lancer un programme de privatisation en 1985, mais ce programme a rencontré de nombreux obstacles et a progressé très lentement. On a privatisé un grand nombre de petites entreprises du secteur concurrentiel (notamment dans les secteurs du ciment, de l'agro-alimentaire et du matériel électrique), mais les choses ont traîné pour les activités à très grande échelle, monopolistiques et sensibles du point de vue de la réglementation et de l'action des pouvoirs publics (notamment le raffinage du pétrole, les transports aériens, les télécommunications et le secteur bancaire). Le programme de privatisation pour ces activités ne semblait guère consensuel au niveau des partis au pouvoir, du Parlement, des syndicats et des autorités judiciaires. Dans ces conditions, les investisseurs potentiels ont pris en compte de fortes primes de risque dans les appels d'offres pour les privatisations et, souvent, l'évaluation officielle et les offres effectives se sont révélées très divergentes. Bien qu'elle ait été jugée de la plus haute priorité par les gouvernements successifs, la privatisation a tardé pour les grandes entreprises de la pétrochimie, du raffinage du pétrole, de la sidérurgie, du tabac, des télécommunications et des transports aériens.

Le nouveau gouvernement issu des élections de novembre 2002 a réitéré sa détermination à mener à bien un programme de privatisation ambitieux, mais jusqu'à présent les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs. Ces objectifs

Tableau 4.9. Les entreprises économiques d'État en 2003

EEE (Trésor)	Activité	Part de l'État dans le capital	Bénéfices/ pertes	Nombre total des salariés	EEE (Agence chargée des privatisations)	Activité	Part de l'État dans le capital	Bénéfices/ pertes	Nombre total des salariés
		%	Milliards de LT ¹	Moyenne ¹			%	Milliards de LT ¹	Moyenne ¹
Industries manufacturières					Industries manufacturières				
MKEK	Machines et produits chimiques	100	44 069	6 849	SUMER HOLDING	Textile, cuir, céramique, tapis	100	-226 950	4 421
DMO	Fouritures de bureau	100	38 732	1 210	SEKA	Papier et pâte à papier	100	-161 019	3 493
SUMER HALI	Tapis faits main	100	-4 381	269					
Industries minières					Industries minières				
TTK	Extraction de charbon	100	-493 688	16 403	TDCI	Sidérurgie	100	n.d.	75
TKI	Extraction de lignite	100	87 767	13 785	ETI BAKIR A.S.	Cuivre	100	5 268	66
ETI HOLDING	Industrie minière	100	158 075	4 548	ETI KROM A.S.	Chrome	100	-8 062	790
					ETI GUMUS A.S.	Argent	100	-2 597	367
					ETI ELEKTROMETALURJI A.S.	Métallurgie	100	-13 299	427
					ETI ALUMINYUM A.S.	Aluminium	100	-58 359	2 283
					DIVHAN A.S.	Industrie minière	100	16 561	979
					KBI A.S.	Cuivre	100	-37 016	950
Énergie					Énergie				
TEIAS	Transport d'électricité	100	6 853	9 094	KEMERKOY A.S.	Production d'électricité	100	298	395
EUAS	Production d'électricité	100	420 524	11 781	YENIKOY A.S.	Production d'électricité	100	-526	867
TETAS	Négoce d'électricité	100	117 618	231					
TEDAS	Distribution et vente au détail d'électricité	100	169 770	32 497					
TEMSAN	Matériel électromécanique	Filiale	372	435					
Pétrole					Pétrole				
TPAO	Prospection et extraction de pétrole brut	100	191 508	4 433	PETKIM	Pétrochimie	87	-85 019	3 606
BOTAS	Oléoducs	100	955 524	2 351	TUPRAS	Raffinage de pétrole	66	654 825	4 536
					ESGAZ	Distribution de gaz naturel	100	12 306	47
					BURSAGAZ	Distribution de gaz naturel	100	6 039	121

Tableau 4.9. Les entreprises économiques d'État en 2003 (suite)

EEE (Trésor)	Activité	Part de l'État dans le capital			EEE (Agence chargée des privatisations)	Activité	Part de l'État dans le capital		
		%	Milliards de LT ¹	Moyenne ¹			%	Milliards de LT ¹	Moyenne ¹
Agriculture					Agriculture				
TSFAS	Sucre	100	361 105	18 642	TEKEL	Alcool et produits à base de tabac	100	176 531	28 373
TMO	Produits pour le sol	100	108 731	5 027	EBUAS	Viande, poisson et volaille	100	-61 782	1 731
CAYKUR	Thé	100	-68 341	9 009	TUGSAS	Engrais	100	-75 317	2 263
TIGEM	Agriculture	100	-4 498	5 697	KUTAHYA SEKER	Sucre	56	15 809	443
					IGSAS	Engrais	100	27 550	549
Transports					Transports				
TCDD	Services de chemins de fer	100	-496 207	37 146	TDI A.S.	Liaisons maritimes	100	-27 647	4 371
TUDEMSAS	Matériel de transport ferroviaire	Filiale	-6 021	1 861	THY A.O.	Compagnies aériennes	98	252 509	10 684
TULOMSAS	Matériel de transport ferroviaire	Filiale	-1 802	2 079	DITAS	Transports	Filiale	21 943	264
TUVASAS	Matériel de transport ferroviaire	Filiale	-12 952	1 365					
DHMI		100	256 644	6 824					
KIYEM		100	25 109	1 353					
Communications					Total des EEE de l'Agence chargée de privatisation du Trésor		432 046	72 101	
PTT	Services postaux	100	22 891	33 694					
TURK									
TELEKOM	Télécommunications	100	2 849 016	62 410					
Total des EEE du Trésor		4 726 418	288 993		Total général		5 158 464	361 094	

1. Chiffre effectif de 2003.

avaient été convenus avec le FMI dans le cadre de l'accord de confirmation et des lettres d'intention successives. Dans la pratique, par rapport à un objectif annuel de privatisation de 4 milliards d'USD, 172 millions seulement ont été atteints en 2003. Comme dans le passé, ce sont seulement des petites et moyennes entreprises du secteur concurrentiel qui ont pu être privatisées. Les trois opérations phares, à savoir la vente de la manufacture nationale de tabac (TEKEL), du géant de la pétrochimie (PETKIM) et du quasi-monopole pour le raffinage du pétrole (TUPRAS) ont toutes été interrompues pour diverses raisons en 2003-04. Dans le cas de TEKEL, les offres ont été peu nombreuses et l'offre la plus élevée, à 1.1 milliard d'USD, n'a pas atteint la valeur minimale de 1.8 milliard fixée par le gouvernement ; de plus, une privatisation de ce type aurait pu susciter dans un autre pays de l'OCDE dans des conditions normales une offre de l'ordre de 3 milliards d'USD⁶⁰. L'objectif affiché des privatisations n'est pas d'engranger des recettes, mais de promouvoir l'efficacité, l'investissement et l'emploi dans le secteur productif. Toutefois, des écarts de valorisation d'une telle ampleur sont très dérangeants. Dans le cas de PETKIM, la coentreprise qui a fait l'offre la mieux disante s'est révélée par la suite dans l'incapacité de financer l'acquisition. Enfin, en ce qui concerne TUPRAS, une action en justice intentée par le syndicat de l'entreprise au motif que les enchères n'avaient pas été pleinement concurrentielles a abouti à l'annulation de la vente finalisée (à un prix de 1.2 milliard d'USD), décision qui a été confirmée par la Cour suprême. Dans tous ces cas, l'écart entre l'évaluation préalable et l'offre effective, de même que la réticence des grandes sociétés internationales de la branche concernée à participer aux enchères, reflètent un sentiment persistant de risque élevé. Pour l'entreprise de raffinage de pétrole (TUPRAS), la libéralisation du commerce extérieur pour les produits raffinés et l'incertitude de l'évolution du marché ont manifestement influé sur l'intérêt des investisseurs. Les aléas entourant les relations futures avec les salariés et les syndicats de ces entreprises (qui sont très organisés et se montrent très actifs pour protéger des niveaux de salaire supérieurs à ceux du marché ; voir le tableau 4.4) ont également joué dans l'appréciation des risques.

À la lumière de cette expérience de la privatisation, les mesures suivantes pourraient être utiles :

- assurer un appui politique plus solide au programme de privatisation dans les régions et localités concernées ;
- réexaminer le cadre juridique et les procédures contentieuses du programme et déterminer les points sur lesquels des changements pourraient faciliter les opérations futures ;
- clarifier le dispositif réglementaire et le régime de concurrence ainsi que les obligations de service public et les autres obligations non commerciales des entreprises de réseau qui doivent être privatisées ;

- mettre fin au plafond de 49 pour cent applicable aux participations étrangères en cas de privatisation, lorsque ce plafond est encore en vigueur ;
- s'efforcer d'attirer les entreprises internationales très performantes comme actionnaires majoritaires ou actionnaires de contrôle afin d'obtenir le transfert de compétences de gestion et d'un savoir-faire technologique ;
- dégager un accord clair avec les syndicats quant au cadre de relations du travail qui devrait prévaloir dans un contexte concurrentiel.

Sur tous ces plans, la privatisation de TurkTelekom, pour laquelle une loi spéciale a été adoptée en 2004 (tableau 4.1), devrait être le fleuron du programme. On espère que la clarification de l'action des pouvoirs publics et de la réglementation attirera pour les enchères des entreprises nationales et internationales de premier rang et que l'heureux soumissionnaire pourra faire la preuve des effets bénéfiques de la privatisation du point de vue de l'efficacité et de l'innovation.

Il faudrait transformer les entreprises qui sont encore à capitaux publics en véritables sociétés commerciales et les soumettre aux mêmes règles de concurrence et d'information financière que celles applicables aux sociétés privées. Il faudrait aussi placer une partie de leurs titres et les coter en bourse, de façon à pouvoir contrôler systématiquement leurs résultats économiques. Le gouvernement a récemment fait savoir que la grande entreprise sidérurgique Erdemir et Turkish Airlines pourraient être cotées au New York Stock Exchange. On pourrait également adopter cette solution de deuxième choix aux banques à capitaux publics qui ne peuvent pas être cédées rapidement à des investisseurs de référence. Ce type de contrôle des dirigeants par le marché paraît indispensable pour les entreprises économiques d'État qui ne peuvent être totalement privatisées à court terme.

Pour cela, il faut renforcer le rôle du conseil d'administration, accroître la transparence et améliorer l'information financière. Il faudrait clairement imputer au conseil d'administration des entreprises économiques d'État la responsabilité des résultats et lui conférer les pouvoirs et compétences nécessaires ainsi qu'une indépendance suffisante pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions stratégiques. Cela suppose moins de représentants de l'État au conseil d'administration des entreprises économiques d'État et une procédure transparente de nomination reposant sur les qualifications et les compétences. Le conseil d'administration devrait en outre pouvoir nommer le président-directeur général. Il faudrait enfin soumettre les grandes entreprises économiques d'État aux mêmes règles comptables et au même régime de vérification des comptes que les sociétés privées cotées.

Amélioration dans l'agriculture

Le secteur agricole représente environ 34 pour cent de la population active et 12 pour cent du PIB. Il est même économiquement plus important dans certaines régions comme l'est, le sud-est et le pourtour de la mer Noire. L'écart entre la part de

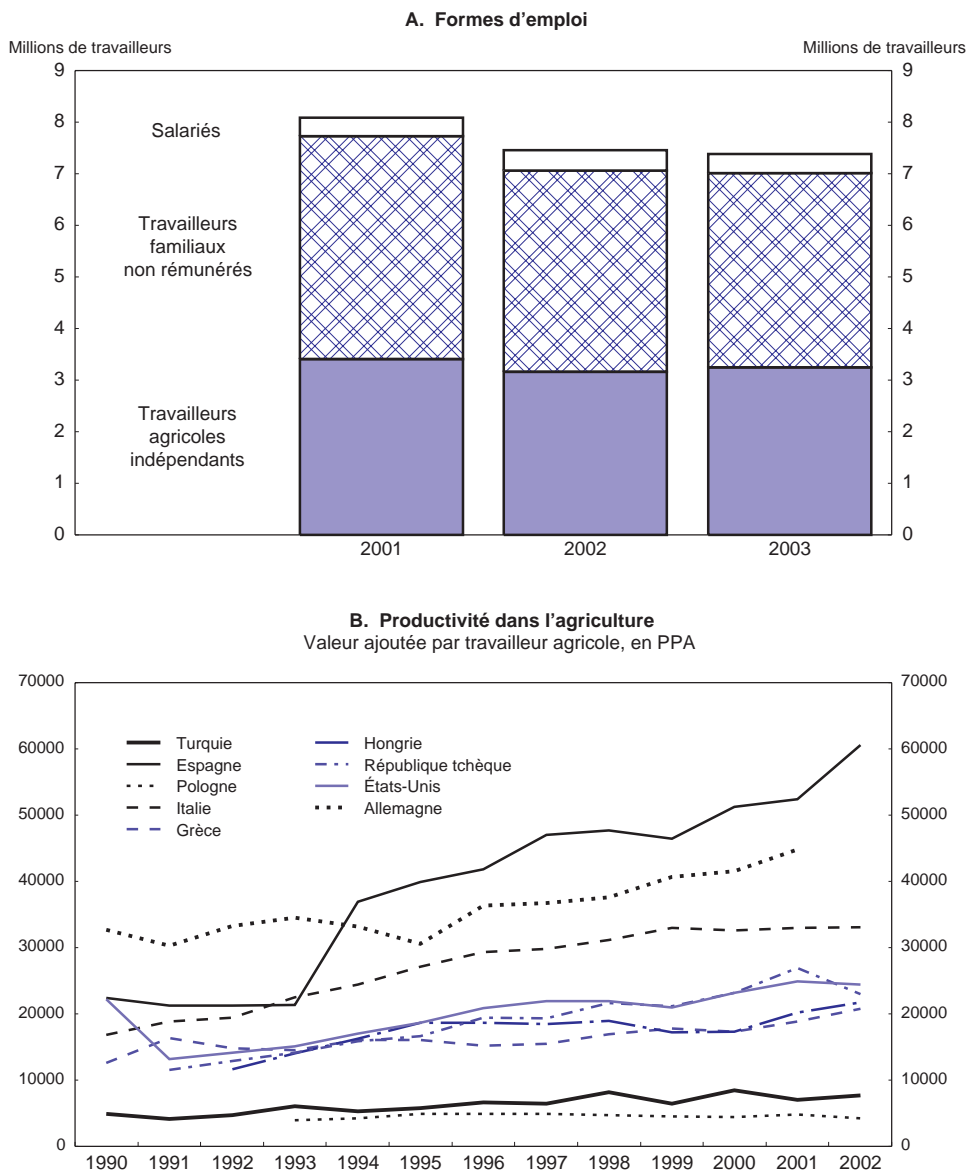
l'agriculture dans l'emploi et dans le PIB reflète une faible productivité du travail, due essentiellement à une faible utilisation de biens d'équipement et de biens intermédiaires. Le droit des successions a également morcelé les exploitations au fil du temps, de sorte que les activités agricoles se caractérisent par une petite échelle et une faible productivité ainsi qu'un niveau de revenu qui ne dépasse guère les moyens de subsistance (graphique 4.18). La part des activités du secteur formel et l'affiliation à la sécurité sociale (le régime Bag-Kur) restent très limitées, 9 pour cent seulement des agriculteurs adhérant à ce système. Malgré tout, le secteur agricole traditionnel a joué un rôle d'amortisseur pour la population d'âge actif qui n'a aucune perspective de déplacement et d'emploi en zone urbaine.

L'agriculture a été largement protégée contre la concurrence interne et externe, ce qui a nui à l'efficacité de la production. La politique agricole a eu essentiellement deux objectifs : réaliser un degré élevé d'autosuffisance alimentaire pour le pays, en subventionnant massivement les intrants et le crédit, et limiter l'écart entre les revenus agricoles et non agricoles par des mesures de protection commerciale et des achats publics d'intervention. En 2003, ce soutien aux producteurs agricoles, tel que mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), atteignait 9.5 milliards d'USD, soit 26 pour cent des recettes agricoles totales. Bien que l'ESP en pourcentage reste inférieure en Turquie à la moyenne de l'OCDE, les aides à l'agriculture ont lourdement pesé sur le pays étant donné la taille de ce secteur. En fait, le soutien total à l'agriculture, y compris les dépenses publiques pour les services qui ne sont pas spécifiquement agricoles, notamment la commercialisation et la promotion, l'inspection et la recherche, représentait 4.4 pour cent du PIB en 2003. Cette proportion était la plus forte dans la zone de l'OCDE et presque supérieure de trois fois à la moyenne pour la zone.

La faible efficacité de transfert des mesures actuelles, se conjuguant aux engagements internationaux comme l'accord du cycle d'Uruguay sur l'agriculture et le plan national de convergence avec l'acquis communautaire, a conduit à une refonte de la politique agricole et un nouveau dispositif de « soutien direct au revenu » en faveur des agriculteurs est progressivement mis en place depuis 2001. Il s'agit de remplacer les aides de l'État pour l'achat des récoltes, les crédits bonifiés et les autres aides aux intrants par des transferts financiers directs aux agriculteurs, en fonction de la superficie cultivée. Un montant de 90 USD par hectare est versé aux agriculteurs depuis 2001. Avec un taux de participation de 75 pour cent, le coût de ce dispositif a été de 1.25 milliard d'USD en 2002.

Le nouveau dispositif offre l'avantage d'atténuer les distorsions des prix des produits agricoles, du crédit et des intrants et donc d'améliorer l'allocation des ressources. Les agriculteurs seront incités à ajuster leur production à la demande générée par les marchés, au lieu de cultiver les produits ou d'utiliser les intrants qui sont les plus subventionnés. De plus, l'aide directe au revenu élimine toutes les subventions indirectes aux intermédiaires comme la banque agricole,

Graphique 4.18. **Formes d'emploi et productivité dans l'agriculture**



Source : Banque mondiale, OCDE, et Enquêtes auprès des ménages sur la population active.

les producteurs d'engrais et autres intrants ainsi que les nombreux organismes d'achat et de commercialisation, de sorte que l'efficacité de transfert des fonds publics est bien meilleure. À mesure que les agriculteurs ajusteront leur production à ce nouveau système, davantage orienté par le marché, il sera possible de réduire progressivement les taux d'aide et le coût global des mesures.

Le principal défi pour l'agriculture et la politique agricole en Turquie est aujourd'hui d'améliorer durablement la productivité, la composition de la production et le savoir-faire technique des exploitants, de façon qu'ils puissent accroître leurs revenus marchands et être moins dépendants des aides directes au revenu. Le faible capital humain des agriculteurs, qui ont un taux d'analphabétisme relativement élevé, en particulier dans certaines régions⁶¹, sera problématique pour la bonne mise en œuvre des mesures et exigera des mesures correctrices. Il faudra envisager des possibilités de revenu non agricole, en particulier dans l'agro-alimentaire, l'artisanat traditionnel (notamment la fabrication de tapis) et le « tourisme vert ». Si l'économie rurale en Turquie devait progressivement se rapprocher des niveaux de productivité atteints dans les autres pays de l'OCDE, cela stimulerait considérablement les revenus de la population rurale et le PIB. À ce jour, les résultats sont maigres dans ce domaine et, à l'avenir, il faudra s'appuyer sur la valorisation du capital humain dans l'agriculture, sur des organismes régis par les mécanismes du marché pour le crédit agricole et les services de commercialisation – qui se substitueront aux dispositifs actuels subventionnés par l'État – et sur des services de vulgarisation plus efficaces. Il faudrait également rechercher activement des investissements directs étrangers dans l'agriculture, surtout parce qu'ils ont des effets positifs de retombée et d'émulation. Dans ce contexte, il faudrait envisager une modification du régime foncier pour faciliter ces investissements. La Turquie a une profusion de ressources naturelles dans ses zones rurales, des conditions climatiques favorables et de bonnes possibilités d'irrigation, de sorte que, si les conditions de base s'améliorent, l'agriculture devrait pouvoir stimuler la croissance du PIB au lieu de la freiner.

Principales recommandations

Les réformes en cours dans de nombreux secteurs – marchés de capitaux, marché du travail, infrastructures, droit des sociétés, aides fiscales et soutien agricole – sont de nature à créer des conditions plus propices à l'investissement des entreprises, à faciliter l'entrée de nouvelles entreprises et à mieux redéployer les ressources. Mais ces vastes réformes ne sont encore que partiellement mises en œuvre et doivent être corrigées sur certains points pour être pleinement efficaces. L'encadré ci-dessous résume les principales recommandations découlant de l'analyse conduite dans ce chapitre, dont le but était de faire le point sur les changements en cours et sur les progrès restant à accomplir pour instaurer un environnement des entreprises qui soit totalement ouvert, non discriminatoire et concurrentiel (encadré 4.9).

Encadré 4.9. **Stratégie pour mettre en place un environnement des entreprises ouvert et non discriminatoire**

Faciliter l'investissement à long terme et la création d'emplois dans le secteur formel

Renforcer les marchés de capitaux

- Poursuivre la restructuration et la consolidation du secteur bancaire. Accélérer les privatisations, faciliter l'entrée d'établissements internationaux et faire en sorte que les banques ne soient plus vulnérables aux contingences intragroupes et aux influences politiques.
- Affiner les mesures concernant l'adéquation des fonds propres et le suivi des risques en appliquant les règles Bâle II. Renforcer l'indépendance de l'autorité de contrôle bancaire et améliorer la coordination avec les services d'inspection sur place.
- Instaurer un gouvernement d'entreprise plus satisfaisant et accroître la transparence financière dans les sociétés. Faciliter et encourager les émissions de titres par les holdings familiales. Il faudrait que les entreprises économiques d'État qui ne peuvent être rapidement privatisées soient cotées en bourse et dirigées par un conseil d'administration indépendant.
- Aider le secteur du non-coté et du capital risque en adaptant les règles concernant la protection des investisseurs minoritaires, les pactes d'actionnaires et les introductions en bourse.

Remédier à la dualité du marché du travail

- Obtenir une application plus large des nouvelles dispositions du Code du travail qui facilitent la flexibilité.
- Réduire fortement, par exemple de moitié, les taux des cotisations sociales et financer intégralement les moins-values de recettes à ce titre en relevant d'autres impôts et en améliorant l'efficacité.
- Mettre fin à la dérive à la hausse du salaire minimum et différencier localement ce salaire.

Rationaliser l'impôt sur les sociétés

- Mettre pleinement en œuvre la réforme de l'impôt sur les sociétés et résister à toutes les revendications de nouvelles exonérations.
- Simplifier le régime fiscal des petites entreprises en recourant davantage à l'impôt synthétique ou forfaitaire.
- Mettre fin, par des mesures strictes d'exécution, à la fracture entre les entreprises qui paient leurs impôts et celles qui s'y soustraient.
- Moderniser l'administration fiscale en appliquant les plans actuels.

Encadré 4.9. **Stratégie pour mettre en place un environnement des entreprises ouvert et non discriminatoire** (suite)

Réformer les services d'infrastructure

- Exécuter les réformes adoptées qui concernent la réglementation et la concurrence dans l'énergie, les télécommunications et les transports.
- Faire en sorte que les petits utilisateurs puissent faire appel aux services concurrentiels.
- Éviter les subventions croisées des entreprises aux ménages pour le financement des services sociaux.

Accroître l'investissement direct étranger

- Appliquer pleinement la loi de 2003 sur l'investissement direct étranger. Remédier aux obstacles au niveau technique, administratif et local.
- Mettre à profit les privatisations pour attirer des investisseurs internationaux de premier rang.

Réduire la taille du secteur public

- Exécuter le programme de privatisation en identifiant et en corrigeant tout ce qui a pu provoquer son enlèvement jusqu'à présent.
- Donner aux investisseurs internationaux des garanties suffisantes contre les risques politiques, sociaux, réglementaires et judiciaires qu'ils encourent pour leurs activités futures. Réduire en conséquence les fortes primes de risque qu'on observe actuellement lors des enchères de privatisation et qui font largement diverger la valorisation par les pouvoirs publics et par les investisseurs.

Intégrer dans le secteur formel les entreprises informelles

- Mettre au point une stratégie d'intégration au secteur formel qui tienne compte des niveaux d'effectifs, de productivité et de revenu dans les différentes branches.
- Améliorer la mise en application et l'incitation économique à intégrer le secteur formel.
- Mettre en place des aides publiques (notamment au niveau local) pour accroître la productivité des entreprises informelles afin qu'elles puissent remplir les conditions d'enregistrement.

Améliorer l'agriculture

- Achever la réforme des aides agricoles (qui a remplacé le soutien des prix par des aides directes au revenu) en améliorant les services techniques de façon à accroître la productivité de l'agriculture turque.
- Aider les emplois susceptibles de remplacer les emplois agricoles faiblement rémunérés. Il faudrait encourager les initiatives locales et l'investissement direct étranger pour améliorer les activités économiques en zone rurale aussi bien dans l'agriculture que dans le secteur non agricole.

Notes

1. La Turquie est devenue le plus gros emprunteur auprès du FMI après le Brésil, avec un encours de 23 milliards d'USD en 2004. Les prêts ont été accordés sous un régime de conditionnalité dans un grand nombre de domaines à incidence budgétaire (soit pratiquement tous les domaines d'action en Turquie, sauf ceux relevant de l'acquis communautaire). Dans les domaines où ils se recoupent, les critères de l'UE et du FMI impliquent la mise en place des institutions et des pratiques généralement observées dans les pays de l'OCDE.
2. La Banque mondiale a contribué par un grand programme de prêts au secteur public et de prêts d'ajustement financier. Le montant des prêts de la Banque mondiale atteignait 6.7 milliards d'USD en 2004.
3. Organisme national de planification, Plan préliminaire de développement national 2004-06.
4. Entre 1994 et 2004, les déficits publics et les investissements privés avaient été du même ordre, en oscillant autour de 15 pour cent du PIB. Le secteur public et le secteur privé se sont livrés concurrence pour l'utilisation de l'épargne intérieure et pour l'accès aux emprunts internationaux.
5. Dans le passé, les taux d'intérêt réels payés par les entreprises turques sur le marché intérieur et sur les marchés en devises étaient supérieurs aux taux d'emprunt de l'État turc (de 30 points de pourcentage environ pour les prêts intérieurs). Récemment, plusieurs banques commerciales ont été mieux notées que l'emprunteur souverain et ont pu ramener le coût de leurs financements internationaux au-dessous du taux d'intérêt des emprunts publics.
6. Il y avait 81 banques avant 2000-01. Il n'y en avait plus que 49 en 2004 à la suite des restructurations, fermetures d'établissements, ventes et fusions qui ont eu lieu après la crise.
7. Voir Agence de réglementation et de supervision bancaires (2003).
8. Une enquête approfondie réalisée à la demande de la Bourse d'Istanbul et rendue publique en 2003 montre que les entreprises dont les pratiques de gouvernement d'entreprise se rapprochaient des principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE obtenaient de meilleures performances boursières. Voir Istanbul Stock Exchange Review, mars 2003. C'est pourquoi on a imaginé un « indice de gouvernement d'entreprise » pour la Bourse d'Istanbul, qui regrouperait les entreprises certifiées pour leurs bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise. Les investisseurs auraient alors la possibilité de ne s'intéresser qu'à ces sociétés.
9. Si elles sont correctement réglementées et gérées professionnellement, les opérations bancaires intragroupe peuvent remédier à certains défauts d'information fréquents dans les économies en développement en rapide évolution.

10. Voir Aras (2004).
11. Il y a deux banques de développement parapubliques, bénéficiant de crédits de la Banque mondiale, qui accordent des prêts à long terme, et une banque à capitaux publics, l'Eximbank, en charge des crédits et garanties à l'exportation. Les banques privées peuvent aider des projets de grande dimension, mais elles agissent généralement en consortium.
12. En août 2004, la restructuration des prêts avait porté sur 217 grandes entreprises et 109 petites entreprises. Toutefois, près de la moitié du montant total des prêts restructurés concernait un groupe (le groupe Cukurova, troisième holding en Turquie).
13. La Banque mondiale n'a pas accordé un nouveau prêt à ce titre en 2003 en faisant valoir que les banques concernées n'avaient pas assumé leur part des charges et utilisaient les fonds pour améliorer leur propre liquidité au lieu d'aider les investissements des entreprises qui avaient bénéficié d'un rééchelonnement.
14. Cette méthode est employée avec succès aux États-Unis dans le cadre du programme de garantie de prêts aux PME de la Small Business Administration. La Direction de la Banque européenne d'investissement l'a préconisée récemment pour les programmes européens de prêts aux PME (lors de la conférence de l'OCDE consacrée aux PME qui s'est tenue à Istanbul les 4 et 5 juin 2004). La Bourse d'Istanbul, en coopération avec le centre de l'OCDE d'Istanbul, a diffusé un « modèle pour les PME » devant servir de référence pour faciliter la normalisation nécessaire dans les PME, sur le plan de l'organisation et de l'information financière, de manière à ce qu'elles puissent participer davantage à ces programmes (IMKB, 2004).
15. En ce qui concerne la contribution des banques internationales aux marchés financiers des économies émergentes, voir BRI (2003).
16. Il s'agit là d'une moyenne pondérée calculée en septembre 2004.
17. Cette dernière décennie, la Bourse d'Istanbul a dû faire face à des vagues successives d'entrées et de sorties de la part des investisseurs internationaux et nationaux, selon que la qualité de l'investissement était jugée bonne ou mauvaise. Ces mouvements, de même que les fluctuations monétaires, sont à l'origine de la grande volatilité et de la faible rentabilité moyenne des investissements. En juillet 2004, la capitalisation boursière, de 19 pour cent du PIB, était inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Trois groupes familiaux représentent en fait 50 pour cent de la capitalisation boursière totale, et les titres bancaires constituent 60 pour cent des titres. La Bourse d'Istanbul publie trois indices couvrant respectivement 100, 50 et 30 sociétés.
18. Voir Bosut (2003).
19. Sparx Asset Management est considéré comme le leader du marché, avec sept investissements entre 1995 et 2003 et deux introductions en bourse réussies. Une dizaine de fonds internationaux ont réalisé chacun un ou deux investissements et n'ont engagé environ que la moitié des fonds levés. L'un des pionniers, Bankers Trust, a restitué aux investisseurs les 50 millions d'USD qui avaient été levés, faute d'opérations attrayantes.
20. Les portefeuilles des caisses de retraite et des sociétés d'assurance ne sont pas assez étoffés à ce stade pour que d'importants financements puissent être consacrés au secteur du non-coté et du capital risque.
21. Cette forme de fonds de placement était exonérée d'impôts pour les dividendes et les plus-values, mais devait coter ses parts et liquider ses investissements dans les cinq ans. Quelques banques publiques et parapubliques seulement l'ont adoptée, pour d'assez faibles volumes. En 2003, le Conseil des marchés de capitaux a abrogé la plupart des règles les plus contraignantes de ce dispositif.

22. Une loi autorisant la fusion d'une grande banque publique (*Halkbank*) et d'une banque privée sous administration provisoire (*Pamukbank*) a été adoptée en 2004, ouvrant la voie à leur privatisation. Ce sera l'occasion d'attirer en Turquie une banque de détail internationale de première catégorie. La vente d'une forte participation dans une grande banque privée (*Garanti*) au groupe italien *Intesa* a échoué en 2004 pour des raisons commerciales.
23. Le Conseil des marchés de capitaux a publié des *Principes de gouvernement d'entreprise* qui s'inspirent des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE. L'Association des investisseurs institutionnels de Turquie a également été créée en 2002 pour diffuser les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Un grand nombre de professionnels et d'investisseurs prêtent leur concours à ces activités.
24. Agence de réglementation et de supervision bancaires.
25. Les sociétés cotées, notamment les banques – qui établissent les comptes les plus fiables et les mieux vérifiés – représentent l'essentiel de l'impôt sur les sociétés. La part des banques dans le produit total de l'impôt sur les sociétés était de 50 pour cent en 2003.
26. La double comptabilité est largement répandue, des comptes différents sont présentés aux autorités fiscales et aux partenaires financiers. Il est donc très difficile de surveiller et de financer les sociétés avec le recul nécessaire.
27. Voir la section ci-après consacrée à la dualité des performances des entreprises dans le domaine de la productivité.
28. Les entreprises à bas coûts sont en concurrence sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux avec les producteurs de biens courants des pays à bas salaires comme la Chine et l'Inde. Les importations en provenance de Chine sont passées de 1.4 milliard d'USD en 2002 à 2.6 milliards en 2003 et à 1.3 milliard pour les quatre premiers mois de 2004.
29. Les entreprises du secteur formel réagissent au coin fiscal sur les salaires en sous-déclarant (au niveau du salaire minimum) le salaire imposable de leurs travailleurs. En conséquence, la moitié des affiliés à la sécurité sociale sont actuellement censés percevoir le salaire minimum. Face à cette sous-déclaration généralisée, les autorités ont fixé un plancher supérieur de 56 pour cent au salaire minimum pour le calcul des cotisations minimales de sécurité sociale. Cette mesure a eu l'effet pervers d'accroître le coin fiscal pour les travailleurs qui percevaient effectivement le salaire minimum. Les autorités ont fait savoir en 2004 qu'elles étaient prêtes à mettre fin à ce système de plancher.
30. S'il n'est pas possible de trouver des sources de financement pour ces objectifs de politique sociale ou de politique régionale, une solution commode est de « taxer » les usagers professionnels en fixant les prix à un niveau supérieur au niveau de concurrence, ce qui s'est fait couramment dans les services d'infrastructure en Turquie et dans les autres pays qui n'ont pas encore libéralisé leurs marchés. Ces subventions croisées revêtent semble-t-il une particulière ampleur en Turquie, comme le montre la structure des prix (graphique 4.11). Dans ces conditions, des mesures plus ou moins opaques sont utilisées pour retarder la concurrence afin de préserver les subventions croisées aussi longtemps que possible. Les subventions croisées peuvent également être utilisées pour financer les coûts supplémentaires liés à des décisions antérieures (les « coûts échoués »), par exemple lorsque des contrats à long terme ont été conclus pour l'achat d'électricité et de gaz à des prix supérieurs à ceux du marché.
31. Les nouveaux entrants dans les transports aériens ont loué leurs avions sur le marché international, notamment, à plusieurs reprises, au voisin russe, et également selon la formule avec équipage. Les avions nationaux, de même que le personnel navigant, les

aéroports et les couloirs aériens sont utilisés de façon de plus en plus intensive vu la croissance du trafic et la concurrence de plus en plus vive. Il faudrait renforcer, semble-t-il, les réglementations de sécurité et les infrastructures de ce marché extrêmement dynamique, et aussi la gestion d'ensemble du trafic aérien. Du fait de la multiplication des entrées commerciales, il faudrait conforter les institutions collectives et les infrastructures du secteur. Il en sera de même dans l'électricité, le gaz, les télécommunications et, éventuellement, les chemins de fer.

32. Une solution commode est de faire financer les obligations de service universel par tous les opérateurs d'un secteur, en proportion de leur chiffre d'affaires ou de leurs bénéfices. C'est ainsi qu'un grand nombre de pays financent les coûts supplémentaires de ces obligations de service public, sans devoir recourir au budget. D'autres pays procèdent par appel d'offres pour l'exécution de ces obligations.
33. Il s'agit notamment d'empêcher ces entreprises du secteur informel de se raccorder frauduleusement au réseau électrique. Les raccordements frauduleux ont représenté en 2003 plus de 20 pour cent de la consommation totale d'électricité ; ils sont le fait aussi bien des entreprises que des ménages.
34. Selon les règles adoptées en 2003, la comptabilité d'inflation peut être utilisée à des fins fiscales si l'inflation totale sur les trois dernières années a atteint un certain niveau. La Commission des opérations de bourse et la Bourse d'Istanbul ont autorisé les sociétés cotées à utiliser la comptabilité d'inflation même si ce niveau n'est pas atteint.
35. Le gouvernement considère que de nouveaux avantages fiscaux (en plus des mesures de simplification et des aides régionales déjà annoncées) ne sont pas souhaitables. Toutefois, selon plusieurs articles parus dans la presse, un nouveau dispositif reposant sur des exonérations temporaires pourrait être mis en place pour les très grands projets d'IDE.
36. Dans ces conditions, un grand nombre d'investisseurs directs étrangers ont décidé de s'associer avec un partenaire local influent pour agir sur leurs conditions d'activité.
37. Ce Conseil a été créé en 2002 sous l'égide de l'Association pour l'investissement étranger (YASED) ; il rassemble un grand nombre d'entreprises nationales et internationales, leurs organisations professionnelles et les responsables des organismes publics et des ministères concernés. Ses nombreux groupes de travail ont examiné des questions très diverses allant des permis de travail pour les étrangers aux obligations de l'Office des brevets. Ils ont défini les mesures les plus importantes pour faciliter l'investissement national et étranger et ont recommandé ces mesures au gouvernement.
38. Voir FIAS (2001a et b).
39. Voir TUSIAD (2004a).
40. 48 pour cent des entreprises ont néanmoins signalé qu'elles rencontraient des problèmes pour obtenir les visas et permis de travail destinés à leur personnel étranger.
41. Ce point est souligné par les responsables des grands constructeurs automobiles internationaux exerçant d'importantes activités de production en Turquie.
42. Voir McKinsey Global Institute, 2003.
43. Ces estimations sont obtenues par comparaison entre les enquêtes sur la population active, qui mesurent l'emploi effectif, et les données des organismes de sécurité sociale concernant l'emploi déclaré. Elles sont ventilées par secteur.
44. Y compris l'analphabétisme d'un grand nombre de travailleurs indépendants.

45. Voir le chapitre spécial des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* de 2004 : « L'emploi informel : promouvoir la transition vers une économie salariée. »
46. Dans le passé, les petits contribuables enregistrés subissaient fréquemment des hausses d'impôt imprévues, auxquelles échappaient les personnes non enregistrées.
47. L'Institut national de la statistique se montre très efficace pour recueillir un grand nombre de données sur les activités de production, le marché du travail et la distribution des revenus d'une façon qui n'est apparemment pas faussée par les préoccupations administratives et fiscales des répondants.
48. Voir Farrell, Meen et Başer (2003).
49. L'abattement pour niveau de vie minimum aux fins de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est extrêmement faible en Turquie, puisqu'il représente environ 9 pour cent du PIB par habitant, alors que dans des pays comparables il est de l'ordre de 30 pour cent. Par conséquent, pratiquement tous les titulaires du salaire minimum sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
50. Certaines dispositions du Code du travail qui concernent la protection de l'emploi s'appliquent aux entreprises employant plus de 30 salariés ; les obligations relatives à l'embauche obligatoire de catégories désavantagées comme les handicapés, les anciens prisonniers, etc., s'appliquent au-dessus de 50 salariés.
51. La réduction du secteur non enregistré du commerce de détail en Pologne en est un exemple.
52. En juillet 2002, confronté aux contraintes budgétaires liées à l'objectif d'excédent du budget primaire, au déficit croissant de la sécurité sociale et à une sous-déclaration massive des salaires dans le secteur formel, le Conseil des ministres a décidé de porter le salaire de référence retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale des travailleurs rémunérés au salaire minimum à 56 pour cent au-dessus du salaire minimum, ce qui a accru le coin fiscal pour les bas salariés. Cette mesure a remédié partiellement à la perte artificielle de recettes du système de sécurité sociale, mais elle a également pénalisé les entreprises qui payaient effectivement le salaire minimum en alourdissant les prélèvements sur les salaires qu'elles devaient acquitter. Le coin fiscal pour un travailleur effectivement rémunéré au salaire minimum atteint le niveau très régressif de 45 pour cent (tableau 4.5). Ce salaire de référence sera supprimé en 2004.
53. Voir DSTI, *Les petites et moyennes entreprises en Turquie : Problématique et politiques*, document en vue de la conférence l'OCDE d'Istanbul sur les petites et moyennes entreprises, juin 2004.
54. Le FMI a prêté son concours au gouvernement turc pour cette action, en lui fournissant des conseils techniques détaillés tirant parti de l'expérience acquise par des pays comparables pour l'amélioration de l'administration de l'impôt dans le secteur non déclaré. La deuxième phase du programme de réforme des impôts directs, visant à renforcer l'administration de l'impôt et les vérifications fiscales, a bénéficié de ces conseils techniques.
55. À supposer que la part des travailleurs du secteur privé, y compris les travailleurs indépendants, soit de l'ordre de 55 pour cent du PIB en Turquie (hypothèse prudente), et compte tenu des règles existantes de cotisation sociale, le montant « attendu » (potentiel) des sommes dues par le secteur des entreprises à ce titre devrait être de l'ordre de 15 pour cent du PIB. Or, dans la pratique, il est inférieur à 4 pour cent. Dans les autres pays de l'OCDE où les taux des cotisations sociales sont élevés, la part de

- ces prélèvements dans le PIB, y compris les cotisations des travailleurs du secteur public, se situe entre 12 et 20 pour cent, soit nettement plus qu'en Turquie (voir graphique 4.12, partie C).
56. En Hongrie, en République tchèque, en Grèce, en Espagne et en Italie, la part des cotisations sociales dans le PIB est déjà supérieure à 12 pour cent.
 57. Une telle baisse des cotisations de sécurité sociale devrait avoir des effets secondaires sur le plan de l'enregistrement et de l'emploi, même si les élasticités qui interviennent sont faibles. Selon certaines estimations, l'élasticité de la demande de travail au coût effectif de l'emploi se situe à un niveau relativement bas de 0.25 dans le secteur manufacturier turc. Mais, ce qui est plus important, une telle réduction inciterait les employeurs et les travailleurs du secteur informel à intégrer le secteur formel, ce qui devrait augmenter les recettes d'impôts et de cotisations sociales. Si seulement 10 pour cent des travailleurs non déclarés intègrent le secteur formel, à supposer que tous ces travailleurs soient déclarés au salaire minimum, les recettes budgétaires pourraient s'accroître de 0.46 pour cent du PIB. Si les enregistrements supplémentaires atteignent 20 pour cent du nombre des enregistrements actuels, les recettes budgétaires supplémentaires seraient proches de 1 pour cent du PIB. Toutefois, par mesure de prudence, il convient de ne pas tenir compte de ces effets secondaires dans l'évaluation budgétaire de ce réaménagement fiscal.
 58. Deux entreprises industrielles parmi les dix premières du point de vue du chiffre d'affaires et six parmi les dix premières du point de vue du nombre de salariés étaient des entreprises économiques d'État en 2003, selon les classements établis par la Chambre de l'industrie d'Istanbul.
 59. L'accord de confirmation de 2001 avec le FMI comportait un objectif de résultat impliquant une réduction de 45 792 personnes de l'emploi total dans les entreprises économiques d'État. À la fin décembre 2003, 41 536 postes avaient été supprimés principalement grâce à des départs volontaires à la retraite. Certaines EEE ont par ailleurs dépassé leurs objectifs en supprimant 14 476 postes supplémentaires. Ce sont donc au total 56 012 emplois qui ont été supprimés.
 60. Estimation établie par l'Administration pour la privatisation.
 61. Le taux d'analphabétisme des travailleurs est de l'ordre de 10 pour cent dans les provinces occidentales, mais de 20 à 30 pour cent dans les régions orientales plus rurales. Voir Dayioğlu et Ercan, 2004.

Références

- Akdoğan, H. (2004), *Basel II and Turkish Banks – A Case Study Investigating Merits and Demerits*, photocopié.
- Akgiray, J., G. Barbarosoglu et M. Erdik (2004), « Les tremblements de terre de 1999 dans la région de la mer de Marmara en Turquie – Étude de cas », dans OCDE, *Catastrophes de grande ampleur : les leçons du passé*, Paris.
- Aras, G. (2004), *Proceedings of the Yildiz University Symposium on Interaction between Financial and Real Sectors*, avril.
- Ardiyok, S. (2003), « Turk Telekomunikasyon A.S'nin Ozelleştirilmesi: Sektorde Dogum Sancilari » (*Privatization in Telecommunications*), Rekabet Dergisi.
- Armijo, P.T. et G.C.P. King (2000), « Seismic Hazard in the Sea of Marmara following the 17 August 1999 Earthquake », *Nature* 404, pp. 269-272.
- Atiyas, I. et M. Dutz (2003), « Competition and Regulatory Reform in the Turkish Electricity Sector », Presented at the Conference on Turkey: Towards EU Accession, 10-12 mai 2003, Ankara.
- BDDK (2003) (Banking Regulation and Supervisory Agency), « Intermediation Costs in Banking Industry », BDDK, Ankara.
- BDDK (2004) (Banking Regulation and Supervisory Agency), Bankacilik Sektoru Degerlendirme Raporu (Report on Banking Sector), BDDK, Ankara.
- Belev, B (éd.) (2003), *The Informal Economy in the EU Accession Countries: Size, Scope, Trends and Challenges in the Process of EU enlargement*, Centre for the Study of Democracy (in partnership with the World Bank and the Bertelsman Group (www.csd.bg-publications)).
- Bertola, G., T. Boeri et S. Cazes (2000), « Employment Protection in Industrialized Countries: the case for New Indicators », *International Labour Review*, vol. 139, n° 1, pp. 57-72.
- Bosut, L. (2003), *Turkey's private equity market*, PDF Corporate Finance, document interne.
- BRI (2003), *Contribution of foreign banks to banking sector modernisation in post-transition economies*.
- Buritt, K. (2003), « *Microfinance in Turkey a sector assessment Report* », PNUD.
- Dayioğlu, M. et H. Ercan (2004), « Macroeconomic Background and the Labor Market in Turkey », Communication to the international conference on growth, employment and active labour market policies at Bosphorus University, 17-18 juin, Istanbul.
- Dogan, S. et Ercan (2004), « Integration and Manufacturing Industry », photocopié.
- Enste, D. (2003), « Shadow Economy and Institutional Change in Transition Countries », in Belev (éd.).

- Erzan, R. et C. Uz, (2004), « The Effects of Labor Costs on Employment », *Communication to the international conference on growth, employment and active labour market policies*, Bosphorus University, 17-18 juin, Istanbul.
- Farrell, D., D. Meen et D.D. Başer (2003), « Turkey: Making the Productivity and Growth Breakthrough », McKinsey Global Institute, Washington, D.C.
- FIAS (2001a) (Foreign Investment Advisory Service), *Turkey: A Diagnostic Study of the Foreign Direct Investment Environment*, Banque mondiale, ministère des Finances de la Turquie, Ankara.
- FIAS (2001b) (Foreign Investment Advisory Service), *Turkey: Administrative Barriers to Investment*, Banque mondiale, ministère des Finances de la Turquie, Ankara.
- Guney, S.E. (2004), « Elektrik Enerjisi Sektoru Reformu and Ozellestirme » (*Reform and Privatization in Electricity Sector*), polycopié, Ankara.
- Gursel, S. et autres (2002), *Turkiyede Isgucu Piyasasi ve Issizlik* (Employment and Labour Market in Turkey), Turkish Association and Businessmen and Industrialists (TUSIAD), Istanbul.
- HC Equity Research (2004), *Corporate Governance on Display*, Special Report, Istanbul.
- Ilseven, N. (2004), « Turkish Banking System: Cleaned-up or Up-cleaned? », Istanbul Bilgi University, Working Paper No. 5, juin 2004.
- IMD (2003), *World Competitiveness Report*.
- IMKB (2004) (Istanbul Stock Exchange), *Kobi Turkiye Raporu – Model Calismasi* (A Model for SME organisation), Istanbul.
- Johnson, S. et al. (1998), « Regulatory Discretion and the Unofficial Economy », *American Economic Review*, vol 88, n° 2, mai, pp. 387-392.
- Karaca, Y. (2004), *Kayitdisi Ekonomi, Vergi Yuku ve IMF Destekli Programlar* (Unregistered Economy, Tax Burden and IMF-Supported Programmes), polycopié, ministère des Finances, Ankara.
- Kenar, N. (2004), « Yeni Is Kanununun Istihdama Muhtemel Etkileri » (*The Possible Effects of New Labour Law on Employment*), Mercek Dergisi.
- Lenain, P. (2004), « Catastrophes passées et redressement économique », dans OCDE, *Catastrophes de grande ampleur : les leçons du passé*, Paris.
- McKinsey Global Institute (2003), *Turkey: Making the Productivity and Growth Breakthrough*.
- Marc, A. et Z. Kudatgobilik (2003), « Poverty and Informality in Southeast Europe », dans Belev (éd.).
- Nermin, M. (2004), *Basel II Uzlasisi ve Olasi Etkileri* (Basel II Agreement and Expected Impacts), Ekonomistler Platformu Arastirma Birimi, juillet.
- OCDE (2003), *L'entreprenariat et le développement économique local*, Paris.
- OCDE (2004), *Panorama des politiques agricoles*, Paris.
- Pedersen, S. (1999), « The Black Sector in Denmark in 1998 », Rockwool Foundation Research Unit Newsletter, août (www.rff.dk/uk/home).
- RSV (2002) (Swedish Tax Agency), *Tax Statistical Yearbook of Sweden* (<http://skatteverket.se/broschyurer/152/15205/15205.html>).
- Sarili, A.M. (2002), « Turkiye'de Kayit Disi Ekonominin Boyutlari, Nedenleri, Etkileri ve Alinmasi Gereken Tedbirler » (*The Size of Unregistered Economy in Turkey: Causes and Effects*), *Bankacilar Dergisi*, n° 41.

- Saygili, S., C. Cihan et Yurtoğlu (2002), « Türkiye Ekonomisinde Sermaye Birikimi, Büyüme ve verimlilik: 1972-2000 » (*Capital Formation, Growth and Productivity in Turkey, 1972-2000*), Research Department, State Planning Organisation, Ankara.
- Saygili, S. (2003), « Yeni Büyüme Stratejisi ve Finans Sektörü » (*New Growth Strategy and Financial Sector*), Presentation in Middle-East Technical University, 6 septembre 2003, Ankara.
- SPO (2001) (State Planning Organization), *Kayıt Dışı Ekonomi Özel İhtisas Komisyonu (Report of Unregistered Economy Commission), Sekizinci Bes Yıllık Kalkınma Planı (Eighth Five Year Development Plan)*, Ankara.
- Taymaz, E. et S. Ozler (2003), « Labor Market Policies and EU Accession: Problems and Prospects for Turkey », *Presented at the Conference on Turkey: Towards EU Accession*, 10-12 mai 2003, Ankara.
- The Banker (2004), *Basel II Special Supplement*, juillet.
- TUGIAD (2003) (Turkish Young Businessmen Association), *Tarım Raporu: Tarımdan Yeniden Yapılanma (Restructuring in Agriculture)*, TUGIAD, Ankara.
- Tunali, I. (2003), *Labour Market and Employment in Turkey*, polycopié.
- Turkan, E. (2003), « Vulnerability Assessment of the Turkish Banking Sector: In the Aftermath of the Crisis and Restructuring », polycopié, 10 octobre.
- TUSIAD (2000) (Turkish Industrialist's and Businessmen's Association), « A Search for New Agricultural Policies: The Case of Turkey », *TUSIAD Working Paper*, n° T/2000-3/280, Istanbul.
- TUSIAD (2004a) (Turkish Industrialist's and Businessmen's Association), « Investment Environment and Foreign Direct Investments in Turkey », *TUSIAD Working Paper*, n° TS/EK/04/06, Istanbul.
- TUSIAD (2004b) (Turkish Industrialist's and Businessmen's Association), *Türk Sanayinde Rekabet Gücü (Competitiveness in Turkish Industry)*, Contribution to National Economic Congress, mai, Izmir.
- Winkler, R. (1997), « The Size and Some effects of the Underground Economy in Mexico », dans Lippert et Walker (éd.).
- World Bank (2000), *Turkey: Economic Reforms, Living Standards and Social Welfare Study*, World Bank, Washington, D.C.
- World Bank (2003), « Turkey Country Economic Memorandum – Towards Macroeconomic Stability and Sustained Growth », juillet.
- World Bank (2003), « Non-Bank Financial Institutions and Capital Markets in Turkey », World Bank Country Study, Washington, D.C.
- World Bank (2004), « Turkey: A Review of the Impact of the Reform of Agricultural Sector Subsidization, World Bank », Washington, D.C.
- YASED (2004) (Foreign Investor Association), *Improvement of the Investment Environment Efforts – Foreign Direct Investments*, Istanbul.
- Yukseler, Z. (2004), *Özel İmalat Sanayiinde Verimlilik ve Rekabet Gücü Göstergeleri 1997-2003 (Productivity and Competitiveness Indicators in Private Manufacturing Industry 1997-2003)*, mimeo, Central Bank of Turkey, Ankara.

Table des matières

Résumé	8
Évaluation et recommandations	13
1. Une croissance forte et durable comme objectif	29
La Turquie à la croisée des chemins	29
Perspectives de croissance	31
Les défis à relever pour assurer une croissance forte et durable	39
Interactions entre les différents enjeux	53
Notes	57
Références	58
2. Politiques macroéconomiques : renforcer la confiance et réduire les primes de risque	59
Un effort de réforme a été engagé au sortir de la crise	59
La reprise tirée par les exportations a gagné du terrain	61
Le déficit de la balance des opérations courantes s'est creusé	64
La croissance a été forte mais relativement pauvre en emplois	68
La stabilité et la confiance sont essentielles pour les perspectives à moyen terme	70
La crédibilité de la politique monétaire s'est renforcée	73
La viabilité de la dette dépend de la réussite du programme	78
Notes	85
Références	86
3. Améliorer la qualité et l'efficacité économique des dépenses publiques	87
Pressions et déficiences des dépenses publiques	88
Déficiences des institutions budgétaires traditionnelles	105
Mise en œuvre de réformes destinées à améliorer l'efficacité des dépenses publiques	125
Résumé des recommandations	150
Notes	152
Références	162

4. Mise en place d'un environnement des entreprises ouvert et non discriminatoire	165
Croissance du secteur des entreprises nationales enregistrées	173
Accroître l'investissement direct étranger	205
Intégrer dans le secteur formel les entreprises du secteur informel	211
Réduire la taille du secteur des entreprises publiques	218
Amélioration dans l'agriculture	225
Principales recommandations	228
Notes	231
Références	237
5. Développement durable	241
Quelques aspects du développement durable	241
Notes	260
Références	261



Encadrés

1.1. Scénarios de croissance à moyen terme	38
1.2. Formes et causes du secteur informel	50
1.3. Résultats de l'enquête sur le revenu des ménages de 2002	54
2.1. Le ciblage de l'inflation	75
2.2. La « nouvelle livre turque »	79
3.1. Emploi et salaires dans le secteur public	95
3.2. Risques budgétaires découlant des tremblements de terre	102
3.3. Méthode de suivi budgétaire utilisée par le FMI	106
3.4. Un indice de transparence budgétaire	111
3.5. Le nouveau système de budgétisation	127
3.6. Budgétisation fonctionnelle pluriannuelle	130
3.7. Loi-cadre sur l'administration publique	134
3.8. Initiatives passées de décentralisation budgétaire	136
3.9. Évolution du rôle des audits externes	139
3.10. Agences de développement régional	140
3.11. Effets économiques de la décentralisation budgétaire	142
3.12. Réforme des marchés publics	144
3.13. Actions prioritaires pour améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité des dépenses publiques	150
4.1. La restructuration des banques après la crise de 2001	177
4.2. Renforcement du dispositif de réglementation bancaire	183
4.3. Le salaire minimum	191
4.4. Un nouveau Code du travail	194
4.5. Impact d'une plus faible inflation sur la formation de capital	202
4.6. La stratégie fiscale à moyen terme	206
4.7. Le cercle vicieux du non-enregistrement	217
4.8. La politique à l'égard des PME et le secteur informel	219

4.9. Stratégie pour mettre en place un environnement des entreprises ouvert et non discriminatoire	229
5.1. L'intégration des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable	242

Tableaux

1.1. Distribution du revenu annuel disponible des ménages	54
1.2. Taux de pauvreté selon différents indicateurs	55
2.1. Ventilation de la croissance de la production réelle, par secteur	61
2.2. Demande et production	62
2.3. Balance des paiements	65
2.4. Marché du travail et emploi	69
3.1. Composition et croissance de l'emploi dans l'administration centrale	95
3.2. Emploi public total en 2004	96
3.3. Le nouveau cycle de préparation du budget	127
4.1. Principales réformes structurelles, 2001-04	166
4.2. Marges d'intérêt dans le secteur bancaire	185
4.3. Total des prêts et volume des prêts improductifs	186
4.4. Importance des écarts de salaires entre différents types d'entreprises	189
4.5. Les effets de la désinflation sur le taux effectif réel d'imposition des revenus d'intérêts	203
4.6. Les travailleurs non déclarés dans différents secteurs	213
4.7. Segmentation du secteur manufacturier	214
4.8. Coin fiscal sur le travail au salaire minimum mensuel au 31 décembre 2002	215
4.9. Les entreprises économiques d'État en 2003	222
5.1. Principaux indicateurs relatifs au changement climatique	244
5.2. Émissions de GES et indicateurs sectoriels	245
5.3. Principaux indicateurs relatifs à la pollution atmosphérique	251
5.4. Normes d'émission et de qualité de l'air	254
5.5. Principaux indicateurs des prélèvements d'eau et de la dégradation des sols	257

Graphiques

1.1. Croissance, inflation et chômage	30
1.2. Sources des différences dans la croissance du revenu par habitant, 2002	32
1.3. Sources des différences de revenu réel, 2002	34
1.4. Ratio des stocks d'IDE au PIB	35
1.5. Valeur ajoutée par travailleur	36
1.6. Situation de la population d'âge actif de plus de 15 ans	37
1.7. Niveau de revenu de la Turquie par rapport à celui des pays de l'UE à 15 dans différents scénarios de croissance	38
1.8. Primes de risque sur les titres turcs	42
1.9. Évolution de la dette publique nette par rapport à l'excédent primaire enregistré	44
1.10. Solde des administrations publiques sur la base de différentes méthodes de calcul	47
1.11. Qualité de l'environnement réglementaire	49
2.1. Production industrielle et utilisation des capacités	64
2.2. Évolution du taux de change nominal	66
2.3. Confiance des entreprises et des ménages	71
2.4. Calendrier des remboursements au FMI	72
2.5. Le déficit de crédibilité se réduit	74

2.6. Évolution des taux d'intérêt	77
2.7. Évolution de l'inflation de répercussions du taux de change	78
2.8. Dépenses et recettes des administrations publiques	80
2.9. Échéance moyenne et coût des emprunts à intérêts fixe en livres turques	81
2.10. Composition de l'encours de la dette turque	82
2.11. Viabilité de la dette : différents scénarios pour la dette publique nette d'ici 2008	84
3.1. Dépenses publiques, primaires et totales, comparaison internationale	89
3.2. Composantes des dépenses primaires	90
3.3. Accroissement des dépenses de sécurité sociale et de santé	91
3.4. Composantes de l'augmentation de la dette publique	92
3.5. L'explosion des dépenses publiques au titre des intérêts	92
3.6. Pressions sur la masse salariale du secteur public	94
3.7. Pressions sur le système de pension	97
3.8. Pressions sur le système de santé	98
3.9. Pressions sur le système éducatif	100
3.10. Investissement public : comparaison internationale	101
3.11. Scénarios d'évolution du coût du service de la dette en fonction de différentes hypothèses de taux d'intérêt	104
3.12. Structure des comptes des administrations publiques	108
3.13. Différences entre les objectifs budgétaires et l'exécution du budget de l'administration centrale	110
3.14. Ventilation fonctionnelle des dépenses publiques <i>ex post</i> en 2001	113
3.15. Indicateurs des insuffisances des institutions et services publics essentiels	114
3.16. Disparités régionales en matière d'état de santé	121
3.17. Part des différents niveaux d'administration dans les recettes fiscales totales	133
4.1. Les cinq segments des activités de production	174
4.2. Baisse des taux d'intérêt	176
4.3. Le rôle limité du financement sur fonds propres	181
4.4. Indicateurs de protection de l'emploi	187
4.5. Augmentation du coin fiscal sur le travail	188
4.6. Flexibilité des salaires réels	189
4.7. Évolution du salaire minimum	191
4.8. Compétitivité de l'industrie	192
4.9. Évolution de la compétitivité en faveur des produits de technologie intermédiaire	193
4.10. Une croissance sans emplois ?	196
4.11 <i>a</i> . Tarifs et subventions croisées dans les infrastructures	198
4.11 <i>b</i> . Tarifs et subventions croisées dans les infrastructures	199
4.12. Poids relatif des différents impôts	201
4.13. Réforme de l'impôt sur les sociétés	204
4.14. Stock d'IDE : comparaison internationale	208
4.15. Les principaux obstacles de l'IDE en Turquie	208
4.16. Relations du travail et qualité de l'enseignement selon les investisseurs étrangers	210
4.17. Le phénomène du dualisme dans le secteur des entreprises non agricoles	214
4.18. Formes d'emploi et productivité dans l'agriculture	227

STATISTIQUE DE BASE DE LA TURQUIE

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	779	Villes principales, 2000 (population	
Superficie agricole (milliers de km ² , 1995)	275	résidente en milliers d'habitants) :	
Forêts (milliers de km ²)	202	Istanbul	10 033
		Ankara	4 008
		Izmir	3 388

LA POPULATION

Population, 2003 (en millions)	70.7	Population active civile, 2003 (en millions)	23.6
Densité au km ² , 2003	91	Emploi civil (en millions) :	21.1
Taux de variation annuel de la population, 1995-2003	1.7	Agriculture, sylviculture, pêche	7.2
		Industrie	3.8
		Construction	1.0
		Services	9.2

PRODUCTION

PNB, 2003 (milliards de livres turques)	356 680 888	Structure de la production (% du PIB, 2003) :	
PIB 2003	359 762 926	Agriculture, sylviculture, pêche	11.7
PIB par habitant (en dollars US)	3 386	Industrie	24.7
Investissement brut 2003		Services	63.6
(milliards de livres turques) :	55 618 335		
En pourcentage du PIB	15.5		
Par habitant (en dollars US)	523		

L'ÉTAT

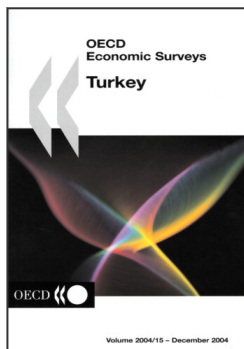
Consommation publique, 2003 (en pourcentage du PIB)	13.6	Dettes publiques, fin 2003 (en pourcentage du PIB) :	83.5
Recettes courantes de l'administration centrale en 2003 (en pourcentage du PIB)	28.1	Intérieure	56.4
		Extérieure	27.1

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens, 2003, f.o.b. (en pourcentage du PIB)	19.6	Importations de biens, 2003, c.i.f. (en pourcentage du PIB)	28.8
Principaux produits exportés (en pourcentage des exportations totales) :		Principaux produits importés (en pourcentage des importations totales) :	
Textiles et habillement	25.9	Produits pétroliers	16.6
Machines et matériel d'équipement	13.7	Machines et matériel d'équipement	22.8
Véhicules à moteur	11.2	Véhicules à moteur	7.8
Métal et acier	9.1	Métal et acier	8.0
Autres produits exportés	40.1	Autres produits importés	44.8

LA MONNAIE

Unité monétaire : livre turque		Unités monétaires par dollar, moyenne journalière :	
		2003	1 493 608
		2004 (janvier-septembre)	1 416 821



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Turkey 2004

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-tur-2004-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Mise en place d'un environnement des entreprises ouvert et non discriminatoire », dans *OECD Economic Surveys: Turkey 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-tur-2004-6-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.